

Commission of Inquiry into Certain Allegations
Respecting Business and Financial Dealings
Between Karlheinz Schreiber and
the Right Honourable Brian Mulroney



Commission d'enquête concernant les allégations
au sujet des transactions financières et
commerciales entre Karlheinz Schreiber et
le très honorable Brian Mulroney

Public Hearing

Audience publique

Commissioner

L=Honorable juge /
The Honourable Justice
Jeffrey James Oliphant

Commissaire

Held at:

Bytown Pavillion
Victoria Hall
111 Sussex Drive
Ottawa, Ontario

Monday, April 20, 2009

Tenue à :

pavillion Bytown
salle Victoria
111, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)

le lundi 20 avril 2009

APPEARANCES / COMPARUTIONS

Me François Grondin Me Harvey W. Yaronsky, c.r. Me Jack Hughes Me A. Samuel Wakim, c.r. Me Kate Glover	Le très honorable Brian Mulroney
Me Richard Auger Me Todd White Me Julianna Greenspan	M. Karlheinz Schreiber
Me Paul B. Vickery Me Yannick Landry Me Philippe Lacasse	Procureur général du Canada
Me Robert E. Houston, c.r.	M. Fred Doucet
Me Richard Wolson Me Nancy Brooks Me Guiseppe Battista Me Myriam Corbeil Me Sarah Wolson	Avocats de la Commission
Mme Anne Chalmers	Greffière
Mme Gail Godbout	Coordonnatrice de la Commission

TABLE OF CONTENTS / TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Hearing commences at 9:30 a.m. / L'audience débute à 9 h 30	1235
Sworn: Patrick MacAdam Assermenté : Patrick MacAdam	1235
Examination by Ms Brooks / interrogatoire par Me Brooks	1236
Recess taken at 10:20 a.m. / Suspension à 10 h 20 Hearing resumes at 10:35 a.m. / Reprise à 10 h 35	1281
Sworn: Donald Smith Assermenté : Donald Smith	1281
Examination by Ms Brooks / interrogatoire par Me Brooks	1284
Recess taken at 12:30 a.m. / Suspension à 12 h 30 Hearing resumes at 1:30 p.m. / Reprise à 13 h 30	1374
Sworn: Sheila Powell Assermentée : Sheila Powell	1375
Examination by Ms Brooks / interrogatoire par Me Brooks	1375
Hearing adjourns at 2:11 p.m. / L'audience est ajournée à 14 h 11	1407

EXHIBITS / PIÈCES JUSTIFICATIVES

No.	Description	PAGE
P-14	Recueil de documents à l'appui du témoignage de M. MacAdam	1236
P-15	Rapport du Bureau du Conseil privé sur les procédures relatives à la correspondance de la haute direction et le traitement des lettres que Karlheinz Schreiber a envoyées au premier ministre Harper -- de juin 2006 à septembre 2007	1283
P-16	Rapport du Cabinet du Premier ministre sur les procédures du Service de la correspondance du premier ministre et le traitement des lettres que Karlheinz Schreiber a envoyées au premier ministre Harper -- de juin 2006 à septembre 2007	1283
P-17	Cahier portant la mention : « Documents à l'appui du témoignage de M ^{me} Sheila Powell et de M. Donald Smith »	1283

1 Ottawa, Ontario / Ottawa (Ontario)
2 --- Upon resuming on Monday, April 20, 2009,
3 -- at 9:30 a.m. / L'audience reprend le lundi
4 -- 20 avril 2009 à 9 h 30

5 13531 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bonjour,
6 maîtres. Veuillez vous asseoir.

7 13532 M^e BROOKS : Bonjour, monsieur le
8 commissaire. Nous sommes en présence aujourd'hui de
9 M. Patrick MacAdam.

10 13533 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui. Bonjour,
11 M. MacAdam.

12 13534 M. MacADAM : Bonjour, monsieur.

13 13535 M^e BROOKS : -- qui sera assermenté.

14 13536 Je dois vous informer que M^e Richard
15 Auger ne pourra être présent aujourd'hui à cause d'un
16 autre engagement.

17 13537 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.

18 13538 M^e BROOKS : Il nous a demandé de
19 procéder à l'interrogatoire en son absence.

20 ASSERMENTÉ : PATRICK MacADAM /
21 SWORN: PATRICK MacADAM

22 13539 M^e BROOKS : Ce matin, nous allons nous
23 reporter au dossier à l'appui du témoignage de
24 M. MacAdam et je vous demande de bien vouloir consigner
25 ce dossier comme la prochaine pièce justificative, qui

StenoTran

1 est, je crois, P-9.

2 13540 COMMISSAIRE OLIPHANT : P-14.

3 13541 M^e BROOKS : P-14.

4 13542 COMMISSAIRE OLIPHANT : Encore une
5 fois, je présume, maître, que vous demandez le
6 consentement pour ce dossier. Merci.

7 13543 La pièce P-14 est donc le recueil de
8 documents à l'appui du témoignage de M. MacAdam.
9 PIÈCE no P-14 : Recueil de
10 documents à l'appui du
11 témoignage de M. MacAdam

12 INTERROGATOIRE : PATRICK MacADAM PAR M^e BROOKS /
13 EXAMINATION: PATRICK MacADAM BY MS BROOKS

14 13544 M^e BROOKS : Je vous remercie
15 M. MacAdam de votre présence ici ce matin. Vous êtes
16 arrivé tôt en ce lundi matin et nous vous en sommes
17 reconnaissants.

18 13545 Si je ne m'abuse, vous avez travaillé
19 au sein du cabinet de M. Mulroney lorsqu'il était chef
20 de l'opposition.

21 13546 M. MacADAM : C'est exact.

22 13547 M^e BROOKS : Est-ce que vous pourriez
23 placer le microphone un peu plus près de vous? Merci.

24 13548 Et vous étiez chargé de la liaison
25 avec le caucus?

StenoTran

- 1 13549 M. MacADAM : En effet.
- 2 13550 M^e BROOKS : Quelles étaient vos
3 responsabilités à titre d'agent de liaison du caucus?
- 4 13551 M. MacADAM : M. Mulroney voulait
5 mettre en poste une personne que les membres du caucus
6 identifieraient facilement comme l'homme à qui
7 s'adresser en tout temps, au bureau adjacent à celui du
8 chef.
- 9 13552 Les gens du gouvernement me
10 demandaient quel était mon rôle et je leur disais que
11 si tous les membres du caucus voulaient passer
12 15 minutes avec le premier ministre, cela prendrait
13 52 heures par semaine. Alors au lieu de le voir, ils
14 s'adressaient à moi et si je ne pouvais résoudre le
15 problème, je les dirigeais -- immédiatement -- vers le
16 bureau de M. Mulroney.
- 17 13553 Il adhérait à la politique de la
18 porte ouverte.
- 19 13554 M^e BROOKS : De sorte que vous aviez un
20 bureau juste à côté de celui de M. Mulroney --
- 21 13555 M. MacADAM : Oui.
- 22 13556 M^e BROOKS : -- alors chef de
23 l'opposition.
- 24 13557 Bon, vous vous êtes décrit comme
25 étant celui qui contrôlait l'accès au chef de

StenoTran

1 l'opposition et la personne chargée de tenir son
2 agenda.

3 13558 M. MacADAM : Oui. C'est une
4 responsabilité que je partageais avec sa secrétaire,
5 Ginette Pilote, qui était dans le bureau situé en face
6 du chef.

7 13559 M^e BROOKS : Est-ce que cela signifie
8 que l'ensemble des rendez-vous avec M. Mulroney devait
9 être pris en passant par vous ou par M^{me} Pilotte?

10 13560 M. MacADAM : Oui.

11 13561 M^e BROOKS : Ainsi, personne ne pouvait
12 rencontrer M. Mulroney sans que vous ou M^{me} Pilotte en
13 soyez informés?

14 13562 M. MacADAM : C'est exact. Parfois,
15 ses amis de longue date bousculaient son horaire en lui
16 rendant visite.

17 13563 M^e BROOKS : Est-il arrivé que
18 M. Mulroney organise lui-même des rencontres avec des
19 gens?

20 13564 M. MacADAM : Avec ses bons amis,
21 comme Paul Desmarais ou Robert Campeau, ou encore ses
22 amis de longue date de l'extérieur d'Ottawa.

23 13565 M^e BROOKS : Et si cela devait se
24 produire, si ce type de rencontres -- que j'appellerai
25 rencontres personnelles devaient avoir lieu,

StenoTran

1 auriez-vous été informé de celles-ci --

2 13566 M. MacADAM : Non.

3 13567 M^e BROOKS : -- à l'avance?

4 13568 M. MacADAM : Non.

5 13569 M^e BROOKS : Habituellement, quand

6 étiez-vous mis au courant de ces rencontres?

7 13570 M. MacADAM : Pardon?

8 13571 M^e BROOKS : Habituellement, quand

9 étiez-vous mis au courant de ces réunions privées?

10 13572 M. MacADAM : Au fur et à mesure

11 qu'elles avaient lieu.

12 13573 M^e BROOKS : D'accord.

13 13574 Et à quel endroit se

14 déraient-elles?

15 13575 M. MacADAM : Dans le bureau du chef.

16 13576 M^e BROOKS : Se tenaient-elles parfois

17 derrière les rideaux --

18 13577 M. MacADAM : Non.

19 13578 M^e BROOKS : -- à la fin d'une journée

20 de séance?

21 13579 M. MacADAM : Non, non. Les seules

22 personnes autorisées derrière les rideaux sont les

23 employés et les députés.

24 13580 M^e BROOKS : Alors, comment les gens

25 souhaitant rencontrer un politicien derrière les

StenoTran

- 1 rideaux y obtenaient-ils l'accès?
- 2 13581 M. MacADAM : Avec difficulté. Il faut
3 être autorisé par les agents du Service de protection.
- 4 13582 M^e BROOKS : D'accord.
- 5 13583 M. MacADAM : On doit avoir un
6 laissez-passer pour aller derrière les rideaux.
- 7 13584 M^e BROOKS : Pendant combien de temps
8 avez-vous joué ce rôle de contrôleur d'accès?
- 9 13585 M. MacADAM : Pendant toutes les
10 années -- tous les mois au sein de l'opposition, de
11 septembre 1983 jusqu'à l'élection de 1984.
- 12 13586 M^e BROOKS : Bon, je crois comprendre,
13 à la lumière de vos déclarations, que M. Schreiber a
14 rencontré M. Mulroney alors que ce dernier était dans
15 l'opposition. Est-ce exact?
- 16 13587 M. MacADAM : C'est inexact.
- 17 13588 M^e BROOKS : Vous avez dit que
18 M Mulroney a rencontré M. Schreiber et M. Max Strauss à
19 cette époque-là?
- 20 13589 M. MacADAM : C'est exact. Bob Coates,
21 alors président du Groupe parlementaire
22 Allemagne-Canada m'a appelé pour me demander si
23 Max Strauss, le fils du premier ministre bavarois
24 Franz Joseph Strauss, pouvait rendre une visite de
25 politesse, serrer la main à M. Mulroney après la

StenoTran

1 période des questions un jour donné. Certainement.
2 13590 La rencontre a donc eu lieu à son
3 bureau, dans l'édifice du Centre. M. Strauss est
4 arrivé, accompagné de Karlheinz Schreiber.
5 13591 Ce n'était pas une séance de photos.
6 C'était juste un petit bonjour, une visite de
7 courtoisie. Je ne sais même pas si Brian et Karlheinz
8 ont échangé des civilités, mis à part une poignée de
9 main.
10 13592 M^e BROOKS : M. Coates était-il présent
11 lors de cette rencontre?
12 13593 M. MacADAM : M. Coates? Non.
13 13594 M^e BROOKS : J'ai examiné les
14 déclarations que vous avez faites. En lisant certaines
15 d'entre elles, j'ai cru comprendre que plus d'une
16 rencontre avaient eu lieu entre M. Schreiber et
17 M. Mulroney au moment où vous occupiez le poste de
18 contrôleur d'accès.
19 13595 J'ai devant moi l'onglet n° 1 de votre
20 dossier, et je vous demanderais de vous y rendre.
21 13596 Il s'agit de l'entrevue que vous avez
22 accordée à *Fifth Estate* et qui a été diffusée le
23 20 octobre 1999. Elle se trouve à l'onglet n° 1.
24 13597 Au cours de cette entrevue, vous
25 dites au sujet de M. Schreiber :

StenoTran

1 « Ils... »

2 13598 M. Mulroney et M. Schreiber :

3 "... se sont connus bien avant

4 que M. Mulroney ne devienne

5 député et chef de l'opposition -

6 - je ne sais pas où ils se sont

7 rencontrés, peut-être par

8 l'intermédiaire des Strauss --

9 il a donc rendu une visite de

10 politesse à M. Mulroney au

11 Cabinet du chef de l'opposition.

12 À ce moment-là, je contrôlais

13 les accès et tenais l'agenda, et

14 il arrivait en compagnie de

15 Max Strauss, disait bonjour et

16 s'éclipsait. » [Traduction du

17 texte lu]

18 13599 Quand nous nous sommes rencontrés

19 plus tôt, vous m'avez dit que vous êtes pointilleux en

20 matière de grammaire. La lecture de l'extrait suivant

21 me donne l'impression qu'il y a eu plus d'une

22 rencontre. Vous dites « il arrivait en compagnie de

23 Max Strauss » [Traduction du texte lu].

24 13600 M. MacADAM : Il s'est pointé, une

25 fois.

StenoTran

- 1 13601 M^e BROOKS : Juste une fois.
- 2 13602 M. MacADAM : Et « ils se sont connus
3 bien avant que M. Mulroney ne devienne député et chef
4 de l'opposition » [Traduction du texte lu], cela se
5 rapporte à Franz Joseph Strauss dans le paragraphe
6 précédent.
- 7 13603 M^e BROOKS : Y a-t-il eu des rencontres
8 avec M. Franz Joseph Strauss --
- 9 13604 M. MacADAM : Non.
- 10 13605 M^e BROOKS : -- pendant que vous étiez
11 au sein de ce bureau?
- 12 13606 M. MacADAM : Non.
- 13 13607 M^e BROOKS : Qu'en est-il de
14 M. Schreiber seulement, au cours de cette période?
15 S'est-il présenté seul --
- 16 13608 M. MacADAM : Jamais.
- 17 13609 M^e BROOKS : -- afin de rencontrer
18 M. Mulroney?
- 19 13610 M. MacADAM : Jamais.
- 20 13611 M^e BROOKS : L'auriez vous su s'il
21 l'avait fait?
- 22 13612 M. MacADAM : Certainement.
- 23 13613 M^e BROOKS : Et si la rencontre avait
24 été une réunion privée organisée par M. Mulroney
25 directement avec M. Schreiber? Est-ce que vous auriez

StenoTran

- 1 été au courant?
- 2 13614 M. MacADAM : Il lui aurait fallu
3 passer devant mon bureau pour accéder à la porte.
- 4 13615 M^e BROOKS : Bien. Merci. Je vous
5 remercie, monsieur.
- 6 13616 Quel poste Fred Doucet occupait-il à
7 l'époque où M. Mulroney était chef de l'opposition?
- 8 13617 M. MacADAM : Fred était chef de
9 cabinet et son bureau se trouvait de l'autre côté de la
10 rue dans l'ancien édifice de La Métropolitaine, alors
11 appelé l'édifice du Sud.
- 12 13618 M^e BROOKS : Savez-vous si M. Doucet
13 connaissait M. Schreiber à cette époque précise?
- 14 13619 M. MacADAM : Non, je ne sais pas.
- 15 13620 M^e BROOKS : M. Doucet a-t-il participé
16 d'une quelconque façon à l'organisation de la rencontre
17 avec M. Schreiber et M. Strauss?
- 18 13621 M. MacADAM : Avec Max?
- 19 13622 M^e BROOKS : Avec Max Strauss.
- 20 13623 M. MacADAM : Non. C'était plutôt
21 Bob Coates.
- 22 13624 M^e BROOKS : Après que Brian Mulroney
23 est devenu premier ministre en 1984, vous avez emménagé
24 avec lui au Cabinet du Premier ministre et vous
25 occupiez le même poste, si je comprends bien, soit

StenoTran

- 1 celui d'agent de liaison du caucus?
- 2 13625 M. MacADAM : Oui.
- 3 13626 M^e BROOKS : À ce titre, où se trouvait
- 4 votre bureau par rapport à celui de M. Mulroney?
- 5 13627 M. MacADAM : Mon bureau était séparé
- 6 de celui du premier ministre par la salle de réunion du
- 7 Cabinet.
- 8 13628 M^e BROOKS : Est-ce que vous jouiez le
- 9 même rôle de contrôleur d'accès quand vous étiez au
- 10 Cabinet du Premier ministre?
- 11 13629 M. MacADAM : Non.
- 12 13630 M^e BROOKS : Qui jouait alors ce rôle?
- 13 13631 M. MacADAM : Il avait deux adjoints,
- 14 Bill Pristanski et Hubert Pichet. Ils occupaient le
- 15 bureau adjacent au sien.
- 16 13632 M^e BROOKS : Vous est-il déjà arrivé
- 17 d'organiser des rencontres entre M. Schreiber et
- 18 M. Mulroney alors que vous travailliez au CPM?
- 19 13633 M. MacADAM : Jamais.
- 20 13634 M^e BROOKS : Selon ce que j'ai compris,
- 21 vous avez travaillé au CPM de 1984 à 1988.
- 22 13635 M. MacADAM : Jusqu'en 1988.
- 23 13636 M^e BROOKS : Et quand avez-vous quitté
- 24 votre poste en 1988?
- 25 13637 M. MacADAM : Je suis parti à la fin

StenoTran

1 de 1987.

2 13638 M^e BROOKS : En décembre 1987?

3 13639 M. MacADAM : Oui.

4 13640 M^e BROOKS : Êtes-vous au courant de
5 rencontres qui auraient eu lieu entre M. Mulroney et
6 M. Schreiber pendant que vous étiez en poste de 1984 à
7 1987?

8 13641 M. MacADAM : Non.

9 13642 M^e BROOKS : Après avoir quitté le CPM
10 à la fin de 1987, je crois comprendre que vous avez été
11 muté au haut-commissariat. Vous avez travaillé au sein
12 du haut-commissariat à Londres.

13 13643 M. MacADAM : Oui.

14 13644 M^e BROOKS : Jusqu'en 1989.

15 13645 M. MacADAM : Oui.

16 13646 M^e BROOKS : Et à votre retour au
17 Canada - quand vous êtes revenu au Canada, si je
18 comprends bien, vous avez travaillé pour Government
19 Consultants International?

20 13647 M. MacADAM : C'est exact.

21 13648 M^e BROOKS : Était-ce de 1990 à 1993?

22 13649 M. MacADAM : En effet.

23 13650 M^e BROOKS : Que faisiez-vous à GCI?

24 13651 M. MacADAM : J'étais directeur de la
25 compagnie ainsi qu'un consultant principal et j'ose

StenoTran

1 croire, en toute modestie, que j'étais aussi
2 conseiller.

3 13652 Je ne faisais pas d'activité de
4 lobbying, mais je prodiguais beaucoup de conseils.

5 13653 M^e BROOKS : Et avez-vous --

6 13654 M. MacADAM : Je ne me sentais pas à
7 l'aise de faire du lobbying auprès de mes vieux amis
8 du Cabinet.

9 13655 M^e BROOKS : Puis-je apporter quelques
10 précisions? Donc, vous vous entreteniez avec les gens
11 de GCI qui travaillaient dans les coulisses aux
12 intérêts de leurs clients.

13 13656 M. MacADAM : Oui, je leur donnais des
14 conseils.

15 13657 M^e BROOKS : Vous leur donniez des
16 conseils?

17 13658 M. MacADAM : En effet.

18 13659 M^e BROOKS : Avez-vous déjà joué un
19 rôle auprès de M. Schreiber ou de ses compagnies quand
20 vous étiez à GCI?

21 13660 M. MacADAM : Jamais.

22 13661 M^e BROOKS : Êtes-vous déjà intervenu
23 en donnant votre avis sur les compagnies de
24 M. Schreiber, par exemple Thyssen Bear Head?

25 13662 M. MacADAM : Jamais. Je ne l'ai

StenoTran

- 1 jamais vu sur les lieux.
- 2 13663 M^e BROOKS : Vous ne l'avez jamais vu
3 dans les locaux de GCI?
- 4 13664 M. MacADAM : Non. Non.
- 5 13665 M^e BROOKS : Est-ce que vous
6 connaissiez Greg Alford quand vous étiez à GCI?
- 7 13666 M. MacADAM : Je savais qui il était,
8 mais il est parti avant mon entrée en poste dans la
9 compagnie.
- 10 13667 M^e BROOKS : Avez-vous reçu un ou des
11 paiements de la part de M. Schreiber ou de la part de
12 l'une ou l'autre de ses compagnies pendant que vous
13 travailliez à GCI?
- 14 13668 M. MacADAM : Jamais.
- 15 13669 M^e BROOKS : À une autre occasion?
- 16 13670 M. MacADAM : Jamais.
- 17 13671 M^e BROOKS : Et après votre départ de
18 GCI -- je comprends que vous êtes parti en 1993 -- vous
19 êtes devenu rédacteur et vous êtes l'auteur à succès
20 d'un certain nombre d'ouvrages et vous êtes
21 journaliste.
- 22 13672 M. MacADAM : Oui.
- 23 13673 M^e BROOKS : Est-ce que votre relation
24 avec M. Mulroney s'est poursuivie après votre départ du
25 Cabinet du Premier ministre?

StenoTran

- 1 13674 M. MacADAM : Oui. Je voyageais avec
2 lui quand il prononçait des allocutions. Nous
3 parcourions l'Amérique du Nord. Il prononçait des
4 discours et je l'accompagnais à titre d'assistant.
- 5 13675 M^e BROOKS : À cette époque, il était
6 toujours premier ministre?
- 7 13676 M. MacADAM : Non. Non, non.
- 8 13677 M^e BROOKS : C'était après qu'il eut quitté ses
9 fonctions de premier ministre?
- 10 13678 M. MacADAM : Oui. C'est exact.
- 11 13679 M^e BROOKS : À votre connaissance, est-
12 il arrivé au cours de l'un de ces voyages que
13 M. Mulroney effectue du travail pour M. Schreiber ou
14 Thyssen Bear Head?
- 15 13680 M. MacADAM : Non. Il prononçait des
16 discours. Nous sommes allés à Washington, Chicago,
17 New York, Naples, en Floride, à Vancouver, Toronto. Que
18 des mandats pour présenter des exposés.
- 19 13681 M^e BROOKS : Bien. Je vous remercie,
20 monsieur.
- 21 13682 M. MacAdam, je vous demanderais de
22 reporter votre attention sur l'onglet n° 1 de votre
23 recueil de documents, et je souhaite seulement que vous
24 précisiez depuis combien de temps M. Mulroney
25 connaissait M. Schreiber avant de devenir chef de

StenoTran

1 l'opposition.

2 13683 Vous avez mentionné et affirmé à
3 l'émission *The Fifth Estate* qu'ils, c'est-à-dire
4 M. Schreiber et M. Mulroney, se sont connus bien avant
5 que M. Mulroney ne devienne député et chef de
6 l'opposition.

7 13684 Pouvez-vous me dire, selon votre
8 connaissance, depuis combien de temps M. Mulroney
9 connaissait M. Schreiber avant de devenir chef de
10 l'opposition?

11 13685 M. MacADAM : Je pense qu'il ne le
12 connaissait ni d'Ève ni d'Adam. Je faisais référence à
13 Franz Joseph Strauss dans cette phrase, lequel était
14 mentionné dans le paragraphe précédent.

15 13686 M^e BROOKS : Bon, reportons-nous au
16 paragraphe précédent.

17 13687 Linden MacIntyre dit :
18 « Brian Mulroney ne les a pas
19 déçus. Il a été nommé chef du
20 parti. Pat MacAdam connaissait
21 le nouveau chef depuis fort
22 longtemps, depuis leurs études
23 universitaires en
24 Nouvelle-Écosse. »
25 [Traduction du texte lu]

StenoTran

- 1 13688 Est-ce exact, M. MacAdam?
- 2 13689 M. MacADAM : Oui.
- 3 13690 M^e BROOKS :
- 4 « Mulroney a choisi MacAdam pour
- 5 gérer le Cabinet pendant qu'il
- 6 était dans l'opposition. »
- 7 [Traduction du texte lu]
- 8 13691 Est-ce ainsi que vous décririez votre
- 9 rôle?
- 10 13692 M. MacADAM: Ce n'est pas moi qui
- 11 gérais le Cabinet. Fred Doucet était le chef de
- 12 cabinet.
- 13 13693 M^e BROOKS :
- 14 « Un des premiers à le visiter a
- 15 été Karlheinz Schreiber, qui se
- 16 pointait à l'occasion avec
- 17 Max Strauss, le fils de
- 18 Franz Joseph Strauss,
- 19 ministre-président de Bavière. »
- 20 [Traduction du texte lu]
- 21 13694 Et voici ce que vous avez dit. La
- 22 citation va comme suit :
- 23 « Ils se sont connus bien avant
- 24 que M. Mulroney ne devienne
- 25 député et chef de l'opposition -

StenoTran

1 je ne sais pas où ils se sont
2 rencontrés, peut-être par
3 l'intermédiaire des Strauss... »

4 [Traduction du texte lu]

5 13695 Il me semble que vous faites ici
6 référence au moment où M. Mulroney a fait la rencontre
7 de M. Schreiber et que peut-être ils se sont rencontrés
8 par l'entremise des Strauss.

9 13696 C'est ce que vous compreniez à
10 l'époque?

11 13697 M. MacADAM : Non, je -- je n'ai aucun
12 doute dans mon esprit. M. Mulroney ne connaissait pas
13 Karlheinz Schreiber avant de devenir chef de
14 l'opposition ou député. Je faisais référence à
15 Franz Joseph Strauss.

16 13698 M^e BROOKS : Savez-vous si Franz Joseph
17 Strauss a déjà rendu visite à M. Mulroney?

18 13699 M. MacADAM : Non.

19 13700 M^e BROOKS : Vous ne savez pas ou il ne
20 l'a jamais fait?

21 13701 M. MacADAM : Je ne sais pas.
22 Lorsqu'il était président de la compagnie Iron Ore, il
23 a établi de nombreuses relations en Europe, en Amérique
24 du Sud. Il voyageait beaucoup.

25 13702 M^e BROOKS : À votre connaissance, se

StenoTran

- 1 sont-ils rencontrés?
- 2 13703 M. MacADAM : Je ne peux vraiment pas
3 répondre à cette question. Je ne sais pas.
- 4 13704 M^e BROOKS : Je vous demanderais de
5 vous rendre à l'onglet n^o 4 du recueil. Il s'agit de la
6 lettre que vous avez fait parvenir à M. Kaplan,
7 M William Kaplan, et elle lui a été envoyée le même
8 jour que la date de la lettre, soit le 19 juillet 2004.
- 9 13705 Quel était le but de cette lettre?
- 10 13706 M. MacADAM : J'estimais que je devais
11 mettre M. Mulroney en rapport avec William Kaplan après
12 avoir lu un ouvrage de M. Kaplan sur le juge
13 Léo Landreville qui m'avait tout simplement renversé.
- 14 13707 Je crois l'avoir envoyé par la poste
15 à M. Mulroney, à Montréal.
- 16 13708 Je dînais avec M. Kaplan dans un
17 restaurant de la rue Elgin à Ottawa et il m'a demandé
18 si je voulais agir comme intermédiaire auprès de
19 M. Mulroney pour le convaincre de le rencontrer. Il
20 avait l'intention d'écrire un livre.
- 21 13709 Je l'ai recommandé très chaudement et
22 Brian a fini par accepter et il n'a pas été avare de
23 son temps. Il s'est entretenu avec M. Kaplan à maintes
24 reprises dans sa cour arrière à Montréal.
- 25 13710 M^e BROOKS : C'était en vue du premier

StenoTran

1 livre rédigé par M. Kaplan, « *Presumed Guilty* »?
2 13711 M. MacADAM : Oui. C'est exact.
3 13712 J'estimais que je devais servir
4 d'intermédiaire.
5 13713 M^e BROOKS : Et cela explique pourquoi
6 vous avez rédigé cette lettre. À quoi souhaitiez-vous
7 arriver avec cette lettre?
8 13714 M. MacADAM : Mike Duffy m'avait
9 envoyé par courriel la page figurant sur le site Web de
10 McGill-Queen's et c'était accablant, alors je --
11 13715 M^e BROOKS : J'aurais besoin d'une
12 précision -- désolée de vous interrompre. Pouvez-vous
13 préciser si cette page Web avait trait au second livre
14 de M. Kaplan?
15 13716 M. MacADAM : Je ne sais plus très
16 bien, le premier ou le second livre.
17 13717 M^e BROOKS : D'accord. Bon, le premier
18 livre s'intitule « *Presumed Guilty* » et le second livre
19 rédigé par M. Kaplan, qui a été publié en 2004, après
20 la date de votre lettre, s'intitule « *The Secret*
21 *Trial* ».
22 13718 M. MacADAM : Alors, c'est de celui-là
23 qu'il est question, « *The Secret Trial* ».
24 13719 M^e BROOKS : D'accord.
25 13720 M. MacADAM : Oui.

StenoTran

- 1 13721 M^e BROOKS : Vous avez donc jeté un
2 coup d'oeil au site Web portant sur « *The Secret*
3 *Trial* »?
- 4 13722 M. MacADAM : Oui. Et je l'ai envoyé
5 par courriel à M. Mulroney, que j'ai appelé par la
6 suite. Il était bouleversé et il a dit à ce moment que
7 oui, il avait reçu de l'argent. Ce n'était pas
8 300 000 \$, mais bien 225 000 \$. Il a été interrogé par
9 neuf avocats du gouvernement et aucun ne lui a demandé
10 s'il avait reçu de l'argent. Bill Kaplan ne lui a pas
11 demandé non plus.
- 12 13723 Il ajouté : « s'ils m'avaient posé la
13 question, j'aurais répondu oui, mais personne ne l'a
14 fait ». [Traduction]
- 15 13724 M^e BROOKS : Lors de cette conversation
16 téléphonique, avez-vous demandé à M. Mulroney pourquoi
17 il avait reçu cet argent?
- 18 13725 M. MacADAM : Non, ça ne me regardait
19 pas.
- 20 13726 M^e BROOKS : Quand cette conversation
21 a-t-elle eu lieu? Est-ce que c'était juste avant
22 d'envoyer la lettre ou quelque temps avant?
- 23 13727 M. MacADAM : J'ai probablement rédigé
24 la lettre la même journée, après la conversation
25 téléphonique. Personne ne m'a demandé de le faire.

StenoTran

1 C'était ma propre idée, car je me sentais responsable
2 de la publication du livre.

3 13728 M^e BROOKS : Pourquoi n'avez-vous pas
4 demandé à M. Mulroney en contrepartie de quoi il avait
5 reçu cet argent, car cet élément était également abordé
6 dans le livre?

7 13729 M. MacADAM : Je m'excuse, quelle est
8 votre question?

9 13730 M^e BROOKS : Pourquoi n'avez-vous pas
10 demandé à M. Mulroney en contrepartie de quoi il avait
11 reçu cet argent?

12 13731 M. MacADAM : Pour ses services. Il
13 avait reçu le mandat d'agir comme représentant ou agent
14 pour le compte de M. Schreiber. Ce qu'il devait vendre,
15 je l'ignore.

16 13732 Tout ce que je savais, je l'avais lu
17 dans les journaux, y compris ce que Luc Lavoie avait
18 dit.

19 13733 M^e BROOKS : C'est ce que M. Mulroney
20 vous a dit au cours de votre conversation, qu'il avait
21 reçu le mandat de vendre des produits pour
22 M. Schreiber?

23 13734 M. MacADAM : Non. Non.

24 13735 M^e BROOKS : Qu'a-t-il dit à ce sujet?

25 13736 M. MacADAM : Il ne m'a rien révélé et

StenoTran

1 je ne lui ai pas posé de question. C'est un homme très
2 secret et je le connais depuis 1955.

3 13737 M^e BROOKS : Vous le connaissez depuis
4 1955?

5 13738 M. MacADAM : C'est exact.

6 13739 M^e BROOKS : Vous considérez-vous comme
7 un ami proche de M. Mulroney?

8 13740 M. MacADAM : J'ose le croire.

9 13741 M^e BROOKS : Des amis proches se posent
10 souvent entre eux des questions fort personnelles et
11 fort pénétrantes. Vous ne lui avez pas posé cette
12 question?

13 13742 M. MacADAM : Non. Non.

14 13743 M^e BROOKS : Lui avez-vous demandé
15 pourquoi M. Schreiber parle d'une somme de 300 000 \$
16 quand, comme M. Mulroney vous l'a dit, seulement
17 225 000 \$ lui ont été remis?

18 13744 M. MacADAM : Eh bien, selon moi,
19 Luc Lavoie a répondu à cette question quand il a dit
20 qu'il est un menteur.

21 13745 M^e BROOKS : Mais avez-vous posé cette
22 question à M. Mulroney?

23 13746 M. MacADAM : Non.

24 13747 M^e BROOKS : Avez-vous parlé d'une
25 somme de 300 000 \$ au cours de cette conversation?

StenoTran

1 13748 M. MacADAM : Non.

2 13749 M^e BROOKS : Vous dites à la page 2 de
3 cette lettre :

4 « J'ai parcouru mes vieux
5 dossiers, ma correspondance et
6 mes courriels hier soir et j'ai
7 trouvé que :
8 1. Karlheinz a embauché Mulroney
9 pour vendre les véhicules
10 blindés de Bear Head à la Chine.
11 Les véhicules étaient/sont de la
12 plus haute qualité. L'ancien
13 Chef d'état-major de la Défense,
14 Ramsey Withers, m'a dit que le
15 véhicule de Bear Head était la
16 Cadillac des véhicules blindés -
17 fortement blindé et capable de
18 fonctionner pendant quatre jours
19 en maintenant une température
20 confortable, en cas d'attaque au
21 gaz. Ramsey a affirmé que les
22 véhicules achetés par l'armée
23 canadienne étaient si légèrement
24 blindés qu'une balle tirée par
25 un fusil de standard OTAN

StenoTran

1 pouvait en transpercer le
2 revêtement. Il a également dit
3 que l'équipage ne survivrait pas
4 à une attaque chimique et
5 biologique. »

6 [Traduction du texte lu]

7 13750 Au paragraphe n° 2, vous poursuivez

8 comme suit :

9 « 2. Schreiber a aussi embauché
10 Mulroney pour faire de la
11 prospection quant à la vente de
12 machines à pâtes. »

13 [Traduction du texte lu]

14 13751 Et par la suite vous abordez la

15 question de la sorte de blé particulière.

16 « Mulroney était consultant pour
17 ADM. » [Traduction du texte lu]

18 13752 Archer Daniels Midland.

19 « J'ai obtenu cette information
20 d'un ancien assistant
21 parlementaire qui est allé
22 travailler pour ADM dans l'une
23 de leurs installations dans le
24 Midwest. »

25 [Traduction du texte lu]

StenoTran

1 13753 Maintenant, allons-y étape par étape.
2 13754 Quelle correspondance aviez-vous qui
3 traitait du rôle de M. Mulroney dans la vente de
4 véhicules blindés de Bear Head à la Chine?
5 13755 M. MacADAM : Juste une coupure de
6 journal.
7 13756 M^e BROOKS : Correspondance se rapporte
8 en général à des lettres, des télécopies --
9 13757 M. MacADAM : Oui, je n'avais pas de
10 lettre.
11 13758 M^e BROOKS : Vous n'aviez pas de
12 correspondance?
13 13759 M. MacADAM : Non.
14 13760 M^e BROOKS : Et vous parlez aussi de
15 courriels. Quels courriels aviez-vous qui traitaient du
16 rôle de M. Mulroney dans la vente de véhicules blindés
17 de Bear Head à la Chine?
18 13761 M. MacADAM : Aucun.
19 13762 M^e BROOKS : Pourquoi avez-vous dit que
20 vous aviez de la correspondance et des courriels et que
21 vous les avez passés en revue --
22 13763 M. MacADAM : J'avais des dossiers
23 avec des coupures du *Globe and Mail*.
24 13764 M^e BROOKS : Les vieux dossiers que
25 vous aviez n'étaient en fait que des coupures de

StenoTran

1 journaux.

2 13765 M. MacADAM : Oui. Je n'entretenais
3 pas vraiment de correspondance avec qui que ce soit.
4 Tout se faisait oralement.

5 13766 M^e BROOKS : Ainsi, à l'époque, vous
6 aviez des coupures de journaux disant que M. Mulroney
7 faisait de la vente de véhicules blindés Bear Head à la
8 Chine?

9 13767 M. MacADAM : Qu'il se trouvait en
10 Chine.

11 13768 M^e BROOKS : Et qu'il vendait des
12 véhicules blindés Bear Head à la Chine?

13 13769 M. MacADAM : J'ignore ce qu'il
14 faisait en Chine, s'il vendait des machines à pâtes
15 ou...

16 13770 M^e BROOKS : C'est que, vous dites dans
17 cette lettre qu'il vendait des véhicules blindés à la
18 Chine? Dites-vous que vous étiez au courant à cette
19 époque?

20 13771 M. MacADAM : Je savais qu'il avait
21 reçu un mandat. Les deux produits étaient les pâtes,
22 les machines à pâtes, à Archer Daniels Midland,
23 peut-être parce qu'il siégeait sur le conseil
24 d'administration de l'entreprise, je ne suis pas
25 certain, et Bear Head.

StenoTran

1 13772 J'ai probablement été mis au courant
2 par Elmer MacKay ou Bob Coates.

3 13773 M^e BROOKS : Vous l'avez probablement
4 appris de M. MacKay ou vous vous souvenez d'en avoir
5 été informé par ce dernier?

6 13774 M. MacADAM : Non, je ne -- je ne sais
7 pas.

8 13775 M^e BROOKS : Pourriez-vous vous pencher
9 un peu plus vers l'avant --

10 13776 M. MacADAM : Bien sûr.

11 13777 M^e BROOKS : -- près du microphone,
12 M. MacAdam? Merci.

13 13778 Je m'excuse, quelle était votre
14 réponse, au fait? Vous êtes-vous entretenu avec
15 M. Mackay à ce sujet?

16 13779 M. MacADAM : Je lui parle souvent. Je
17 m'entretiens encore avec Bob Coates, à l'occasion.

18 13780 M^e BROOKS : Est-ce que M. Mackay vous
19 a dit que M. Mulroney vendait des véhicules blindés
20 Bear Head en Chine?

21 13781 M. MacADAM : Non, mais tout le monde
22 en Nouvelle-Écosse était en faveur. Cela aurait permis
23 de créer beaucoup d'emplois au détroit de Canso.

24 13782 M^e BROOKS : D'accord, mais ce n'est
25 pas ma question. Ma question est la suivante : est-ce

StenoTran

1 que M. Mackay vous a dit que M. Mulroney vendait des
2 véhicules, les véhicules de Thyssen, en Chine?

3 13783 M. MacADAM : Non.

4 13784 M^e BROOKS : Est-ce que quelqu'un vous
5 l'a dit?

6 13785 M. MacADAM : Je l'ai seulement lu
7 dans le journal, qu'il était en Chine; qu'il avait pris
8 un bateau vers la Chine et qu'il se trouvait en Chine.

9 13786 M^e BROOKS : Quand a-t-il eu lieu, le
10 voyage en Chine?

11 13787 M. MacADAM : Euh, je ne sais pas.

12 13788 M^e BROOKS : Bon, rendez-vous à
13 l'onglet précédent, soit l'entrevue que vous avez
14 accordée à M. Kaplan. Je vous demanderais de jeter un
15 coup au bas de la page --

16 13789 M. MacADAM : Laquelle, avec CBC?

17 13790 M^e BROOKS : Non, j'ai l'onglet n° 3
18 devant moi.

19 13791 M. MacADAM : L'onglet n° 3.

20 13792 M^e BROOKS : Le titre est « Entretien
21 avec Pat MacAdam, dimanche, 18 juillet ».

22 13793 Dans cet entretien, M. MacAdam dit,
23 en réponse à la question suivante :

24 « Qu'a-t-il fait pour gagner cet
25 argent? »

StenoTran

1 [Traduction du texte lu]

2 13794 C'est la question posée par

3 M. Kaplan. Et votre réponse :

4 « Je n'en sais rien, j'ai lu que
5 Schreiber essayait de vendre des
6 spaghettis...

7 Je suis toujours en contact avec
8 lui. Il s'est rendu en Chine par
9 bateau. »

10 [Traduction du texte lu]

11 13795 Bon, cet entretien a eu lieu en 2004.

12 13796 Vous avez dit à l'époque, en réponse

13 à la question :

14 « Qu'a-t-il fait pour gagner cet
15 argent? »

16 Je n'en sais rien, j'ai lu que
17 Schreiber essayait de vendre des
18 spaghettis. »

19 [Traduction du texte lu]

20 13797 Le jour suivant, vous aviez une

21 explication à fournir concernant ce qu'il faisait pour
22 gagner cet argent et vous en avez fait part à M. Kaplan
23 dans cette lettre :

24 « Karlheinz a embauché Mulroney
25 pour vendre les véhicules

StenoTran

1 blindés de Bear Head à la
2 Chine. »

3 [Traduction du texte lu]

4 13798 Avez-vous appelé M. Mulroney après
5 votre entretien avec M. Kaplan pour lui demander ce
6 qu'il faisait pour gagner l'argent?

7 13799 M. MacADAM : Non. Non.

8 13800 M^e BROOKS : Bon, vous m'avez dit plus
9 tôt que vous avez parlé à M. Mulroney juste avant
10 d'envoyer cette lettre, possiblement le même jour,
11 c'est-à-dire le 19 juillet.

12 13801 M. MacADAM : S'agit-il de l'entretien
13 avec --

14 13802 M^e BROOKS : Oui.

15 13803 M. MacADAM : -- Kaplan?

16 13804 M^e BROOKS : L'entretien s'est déroulé
17 le dimanche 18 juillet.

18 13805 M. MacADAM : D'accord.

19 13806 M^e BROOKS : Votre lettre a été envoyée
20 le jour suivant, soit le 19 juillet.

21 13807 M. MacADAM : C'est bien ça.

22 13808 M^e BROOKS : Lors de l'entrevue, quand
23 on vous a demandé ce que M. Mulroney faisait pour
24 gagner cet argent, vous avez répondu « Je n'en sais
25 rien ». Et le jour suivant, vous avez dit :

StenoTran

1 « Karlheinz a embauché Mulroney
2 pour vendre les véhicules
3 blindés de Bear Head à la
4 Chine. »

5 [Traduction du texte lu]

6 13809 Je vous demande de me dire comment
7 vous avez appris, à temps pour envoyer la lettre le
8 jour suivant, que c'était le cas, qu'il vendait les
9 véhicules de Bear Head en Chine?

10 13810 M. MacADAM : Tout ce que je savais
11 sur le projet Bear Head découlait de ce que je lisais
12 dans les journaux.

13 13811 M^e BROOKS : Êtes-vous en train de dire
14 que vous avez appris ceci dans le journal entre le
15 moment de votre entretien et votre lettre du jour
16 suivant?

17 13812 M. MacADAM : Ma lettre du jour
18 suivant adressée à Kaplan?

19 13813 M^e BROOKS : Oui.

20 --- Pause

21 13814 M. MacADAM : Je ne peux expliquer où
22 je l'ai lu. Je ne l'ai certainement pas appris de
23 M. Mulroney, car je ne lui ai pas posé la question.

24 13815 COMMISSAIRE OLIPHANT : M. MacAdam, je
25 crois que la question est la suivante : comment se

StenoTran

- 1 fait-il que dimanche le 18 vous n'aviez aucune idée de
2 ce que M. Mulroney faisait pour gagner l'argent, et que
3 la journée suivante, vous aviez une explication?
- 4 13816 Comment est-ce possible?
- 5 13817 M. MacADAM : Seulement d'après ce que
6 j'ai lu dans les journaux, et ce sont des ouï-dire.
- 7 13818 COMMISSAIRE OLIPHANT : Quand
8 l'avez-vous lu dans le journal, entre dimanche et
9 lundi?
- 10 13819 M. MacADAM : Non. Auparavant, on
11 avait rapporté les paroles de Luc Lavoie qui disait
12 qu'il vendait des spaghettis, bien que c'était une
13 machine à pâtes.
- 14 13820 M^e BROOKS : Bon, nous tournons un peu
15 en rond, car ce n'est pas ce que vous affirmez dans
16 votre lettre, M. MacAdam. En fait, vous dites qu'il
17 vendait des véhicules à la Chine.
- 18 13821 Ce n'est pas une question piège.
19 M. Mulroney a lui-même affirmé qu'il vendait de tels
20 véhicules à la Chine
- 21 13822 La question que je vous pose est,
22 comment, en juillet 2004, avez-vous été mis au fait à
23 ce sujet?
- 24 13823 M. MacADAM : Bon, s'il avait accepté
25 de s'occuper de ce mandat, ou de ce dossier, c'était

StenoTran

- 1 probablement une supposition de ma part. Peut-être que
2 ma supposition était erronée.
- 3 13824 M^e BROOKS : Quels types de rapports
4 entreteniez-vous avec Karlheinz Schreiber?
- 5 13825 M. MacADAM : Je l'aimais bien. Il
6 était jovial. Il était sociable.
- 7 13826 M^e BROOKS : Vous avez dit qu'à
8 l'époque où M. Mulroney était chef de l'opposition,
9 vous l'avez rencontré à une occasion.
- 10 13827 Est-ce exact?
- 11 13828 M. MacADAM : C'est exact.
- 12 13829 M^e BROOKS : Vous ne l'avez rencontré à
13 aucune autre reprise pendant que M. Mulroney était chef
14 de l'opposition.
- 15 13830 Est-ce exact?
- 16 13831 M. MacADAM : C'est exact.
- 17 13832 M^e BROOKS : Et quand M. Mulroney était
18 premier ministre -- et que vous étiez en poste au CPM
19 de 1984 à 1988 -- vous dites que vous ne l'avez jamais
20 rencontré.
- 21 13833 Est-ce exact?
- 22 13834 M. MacADAM : C'est exact. Je l'ai
23 peut-être croisé lors d'un événement du caucus, mais
24 c'était juste un « Bonjour ».
- 25 13835 M^e BROOKS : Ainsi si l'on se rapporte

StenoTran

1 à cette époque -- et je parle ici de 1987, la fin de
2 1987, quand vous avez quitté le CPM -- comment
3 décririez-vous vos rapports avec M. Karlheinz Schreiber
4 à ce moment précis?

5 13836 M. MacADAM : Distants. Je ne le
6 connaissais pas du tout.

7 13837 M^e BROOKS : Et à GCI, vous avez dit
8 que vous ne l'avez jamais croisé par hasard dans les
9 bureaux de GCI.

10 13838 M. MacADAM : C'est exact.

11 13839 M^e BROOKS : L'avez-vous rencontré
12 quand vous travailliez à GCI, à l'extérieur du bureau?

13 13840 M. MacADAM : Je l'ai rencontré à une
14 reprise lors d'une soirée.

15 13841 M^e BROOKS : De quel type de soirée
16 s'agissait-il?

17 13842 M. MacADAM : Purement sociale, en
18 compagnie de Gary Ouellet et Gerry Doucet, de son
19 épouse et de mon épouse.

20 13843 M^e BROOKS : L'avez-vous rencontré à
21 d'autres occasions pendant que vous étiez à GCI?

22 13844 M. MacADAM : Non.

23 13845 M^e BROOKS : À l'époque où vous avez
24 quitté GCI en 1993, comment décririez-vous vos rapports
25 avec M. Schreiber à ce moment précis?

StenoTran

1 13846 M. MacADAM : Amicaux.

2 13847 M^e BROOKS : Le connaissiez-vous bien?

3 13848 M. MacADAM : Non.

4 13849 M^e BROOKS : Après votre départ de GCI
5 en 1993, avez-vous fait plus ample connaissance avec
6 M. Schreiber par la suite?

7 13850 M. MacADAM : Je crois l'avoir
8 rencontré une fois dans les 15 années qui ont suivi.
9 C'était à l'occasion de la fête d'anniversaire d'un
10 ami, et il y avait 75 personnes, et il s'est pointé
11 avec son épouse.

12 13851 M^e BROOKS : Permettez-moi de résumer,
13 vous nous dites que vous l'avez rencontré trois fois en
14 tout, une fois à l'époque où M. Mulroney était chef de
15 l'opposition --

16 13852 M. MacADAM : En effet.

17 13853 M^e BROOKS : -- la deuxième fois,
18 c'était lors d'une soirée quand vous étiez à GCI, et la
19 troisième fois lors d'un autre événement, la fête
20 d'anniversaire en l'honneur de quelqu'un d'autre.

21 13854 M. MacADAM : Oui.

22 13855 M^e BROOKS : Pouvez-vous jeter un coup
23 d'oeil à l'onglet n° 1 du recueil, qui est l'entrevue à
24 *The Fifth Estate* de CBC, et vous rendre à la page 99,
25 ou vous dites -- et je suis ici au quart inférieur de

StenoTran

1 la page -- M. MacIntyre dit dans la transcription :
2 « Un an plus tard, Brian
3 Mulroney était premier ministre
4 du Canada, et Karlheinz
5 Schreiber était déterminé à
6 tirer profit du fait qu'il était
7 proche du pouvoir. »
8 [Traduction du texte lu]
9 13856 Les propos suivants vous sont
10 attribués :
11 « Ils sont tous deux des hommes
12 bien, honnêtes. »
13 [Traduction du texte lu]
14 13857 Je présume que vous faites ici
15 allusion à M. Schreiber et à M. Mulroney.
16 13858 M. MacADAM : C'est bien cela.
17 13859 M^e BROOKS : D'accord.
18 « Je n'hésiterais pas à me
19 rendre dans le désert si
20 Brian Mulroney ou Karlheinz
21 avait l'eau. Je n'aurais pas
22 peur. Voilà à quel point... vous
23 savez, je leur fais
24 implicitement confiance. »

StenoTran

1 [Traduction du texte lu]

2 13860 Comment se fait-il, alors, que
3 lorsque vous affirmez ceci à Linden MacIntyre en 1999,
4 selon ce que vous m'avez dit aujourd'hui, vos rapports
5 se limitaient à trois rencontres?

6 13861 En saviez-vous davantage au sujet de
7 M. Schreiber ou avez-vous autre chose à ajouter à votre
8 description des trois rencontres?

9 13862 M. MacADAM : Eh bien, il semblait
10 évoluer très aisément parmi les membres du caucus et
11 ils disaient tous beaucoup de bien de lui. Certains le
12 connaissaient intimement.

13 13863 Et je trouve que les premières
14 impressions sont souvent durables, et Karlheinz pouvait
15 mettre de la vie dans une salle dès qu'il y entrait. Il
16 était --

17 13864 M^e BROOKS : Mais comment pouvez-vous
18 affirmer que vous personnellement -- vous ne dites pas
19 qu'un membre du caucus n'aurait aucune hésitation à se
20 rendre sur une île avec M. Schreiber, vous dites « Je
21 n'hésiterais pas. »

22 13865 M. MacADAM : C'est exact.

23 13866 M^e BROOKS : J'aimerais en savoir plus
24 sur les raisons pour lesquelles vous n'auriez aucune
25 hésitation. En quoi vos rapports avec M. Schreiber vous

StenoTran

1 permettent-ils de faire une telle affirmation à
2 M. MacIntyre en 1999?

3 13867 M. MacADAM : Il m'impressionnait.

4 13868 M^e BROOKS : En quoi vous
5 impressionnait-il?

6 13869 M. MacADAM : Comme je l'ai dit, il
7 pouvait mettre de la vie dans une salle dès qu'il y
8 entraît. Il était jovial, sociable et il aimait
9 s'amuser.

10 13870 Il n'a jamais exercé de pressions sur
11 moi, c'était purement social.

12 13871 M^e BROOKS : Donc, en vous fondant sur
13 le caractère sociable d'une personne, vous affirmez que
14 vous auriez un tel niveau de confiance en elle.

15 13872 M. MacADAM : Oui.

16 13873 M^e BROOKS : Vous êtes une personne
17 amicale et pleine de confiance, à ce que je vois.

18 13874 Vous parlez ensuite de M. Schreiber,
19 plus bas dans la page :

20 « Oh, il est entreprenant. Il
21 est très entreprenant sans être
22 trop insistant. »

23 [Traduction du texte lu]

24 13875 Comment savez-vous cela?

25 13876 M. MacADAM : Des oui-dire.

StenoTran

1 13877 M^e BROOKS : De qui?
2 13878 M. MacADAM : Des gens de GCI qui
3 connaissaient bien le dossier Bear Head.
4 13879 M^e BROOKS : Et quelles discussions
5 avez-vous eues à GCI au sujet du dossier Bear Head?
6 13880 M. MacADAM : Peu, très peu.
7 13881 M^e BROOKS : Avec qui ont-elles eu
8 lieu?
9 13882 M. MacADAM : Gary Ouellet,
10 Frank Moores, Gary Leroux, certaines personnes qui --
11 13883 M^e BROOKS : Gerry Doucet?
12 13884 M. MacADAM : Gerry?
13 13885 M^e BROOKS : Gerry Doucet?
14 13886 M. MacADAM : Non.
15 13887 M^e BROOKS : Vous avez donc parlé du
16 projet Thyssen Bear Head avec Gary Ouellet, M. Leroux -
17 -
18 13888 Quel était son poste là-bas?
19 13889 M. MacADAM : Gary Leroux était un
20 consultant à GCI.
21 13890 M^e BROOKS : Et Frank Moores?
22 13891 M. MacADAM : Frank était le grand
23 patron de GCI.
24 13892 M^e BROOKS : Quelle était la nature de
25 ces discussions?

StenoTran

1 13893 M. MacADAM : Très en surface, car je
2 n'étais pas engagé dans le dossier.

3 13894 M^e BROOKS : Était-ce pendant que vous
4 travailliez pour GCI?

5 13895 M. MacADAM : C'était durant ce temps,
6 oui.

7 13896 M^e BROOKS : Qu'est-ce que
8 M. Frank Moores vous a dit au sujet du projet et de ce
9 qu'ils faisaient à cet égard?

10 13897 M. MacADAM : Pas grand chose.

11 13898 M^e BROOKS : Bon, vous dites que
12 M. Schreiber est entreprenant, mais sans être trop
13 insistant, alors de quelle nature étaient les propos
14 tenus sur M. Schreiber au cours de ces discussions?

15 13899 M. MacADAM : Pardon?

16 13900 M^e BROOKS : Au cours de cette entrevue
17 avec M. MacIntyre, vous dites :
18 « Oh, il est entreprenant. Il
19 est très entreprenant sans être
20 trop insistant. »
21 [Traduction du texte lu]

22 13901 Vous êtes très nébuleux quant à la
23 teneur des propos échangés avec vos collègues de GCI et
24 j'essaie d'en savoir davantage sur ce qu'ils vous ont
25 dit au sujet du projet Thyssen et de M. Schreiber?

StenoTran

1 13902 Qu'ont-ils dit sur M. Schreiber?
2 13903 M. MacADAM : Très peu de choses.
3 13904 M^e BROOKS : Alors êtes-vous seulement
4 en train de parler pour parler quand vous faites ces
5 affirmations à M. MacIntyre?
6 13905 M. MacADAM : Non. Non, j'aimais bien
7 Karlheinz au début. Il était discret. Il n'était pas --
8 13906 M^e BROOKS : Vous poursuivez en
9 disant -- pardonnez-moi --
10 « Oui, et c'est une personne qui
11 n'abandonne pas facilement. Il
12 n'est pas du genre à baisser les
13 bras. Je ne sais pas pendant
14 combien d'années il a eu un
15 bureau ici pour Bear Head, à se
16 démener. »
17 [Traduction du texte lu]
18 13907 Que savez-vous à ce sujet?
19 13908 M. MacADAM : Bien, je me demandais
20 combien de temps cela durerait, car il s'agissait
21 uniquement de dépenses en capital, de mises de fonds --
22 13909 M^e BROOKS : Par --
23 13910 M. MacADAM : -- et rien ne se
24 produisait.
25 13911 M^e BROOKS : Par Thyssen?

StenoTran

- 1 13912 M. MacADAM : Oui. Ils avaient un
2 bureau. Je ne sais pas combien ils payaient Greg --
3 M. Alford -- mais ils avaient un bureau à Toronto, et
4 ils embauchaient des lobbyistes à Ottawa.
- 5 13913 M^e BROOKS : Je porte en ce moment mon
6 attention sur M. Schreiber, ce que vous savez de lui et
7 sur vos rapports avec lui et vous semblez être en
8 mesure de dire à M. MacIntyre, à *The Fifth Estate* --
9 d'exprimer votre opinion sur lui, et cela se déroule en
10 1999. Vous le décrivez comme une personne qui met de la
11 vie dans une salle. Vous le décrivez comme étant
12 entreprenant sans être trop insistant et pas du genre à
13 baisser les bras.
- 14 13914 Je cherche seulement à vous
15 l'entendre dire -- avez-vous rencontré M. Schreiber à
16 des occasions autres que les trois rencontres dont vous
17 avez fait mention ce matin?
- 18 13915 M. MacADAM : Non.
- 19 13916 M^e BROOKS : Bon, nous allons passer à
20 autre chose et accepter votre témoignage, même s'il ne
21 semble pas concorder avec ce que vous avez dit à
22 d'autres personnes à ce sujet.
- 23 13917 Pouvez-vous vous rendre à l'onglet
24 n° 3, soit à l'entrevue avec M. Kaplan.
- 25 13918 Maintenant, j'aimerais aborder la

StenoTran

- 1 deuxième question de M. Kaplan :
- 2 « Quand vous avez lu le *Globe*
- 3 *and Mail*, étiez-vous au courant
- 4 au sujet de l'argent? »
- 5 [Traduction du texte lu]
- 6 13919 Il fait ici référence à l'article du
- 7 *Globe and Mail*, publié en novembre 2003.
- 8 13920 Vous dites :
- 9 « Je l'ai appris plus tard.
- 10 Mulroney m'a dit que ce n'était
- 11 pas 300 000 \$. Il m'a dit qu'il
- 12 s'agissait de 225 000 \$ et qu'il
- 13 avait déclaré ce montant et payé
- 14 de l'impôt. »
- 15 [Traduction du texte lu]
- 16 13921 Pouvez-vous me dire ce que
- 17 M. Mulroney a dit quant à la façon dont cette
- 18 information est devenue publique?
- 19 13922 Que vous a-t-il dit sur la façon dont
- 20 elle est devenue publique?
- 21 13923 M. MacADAM : Je crois qu'il a
- 22 mentionné Philip Mathias et Stevie Cameron, et
- 23 *Frank Magazine*; pas tous en même temps, mais...
- 24 13924 M^e BROOKS : Ont-ils été mentionnés
- 25 dans la même conversation?

StenoTran

1 13925 M. MacADAM : Oui.

2 13926 M^e BROOKS : Vous êtes-vous procuré le
3 *Frank magazine* qui en faisait mention?

4 13927 M. MacADAM : Probablement.

5 13928 M^e BROOKS : L'avez-vous fait? Vous en
6 souvenez-vous?

7 13929 M. MacADAM : Cela fait si longtemps,
8 je ne m'en souviens pas.

9 13930 M^e BROOKS : Bon, pour vous situer --
10 cela se déroule peu de temps après 2003, car vous avez
11 dit que vous avez appris l'existence des paiements plus
12 tard, alors ça ne fait pas si longtemps.

13 13931 Vous êtes-vous entretenu avec
14 Phil Mathias à ce sujet?

15 13932 M. MacADAM : Non.

16 13933 M^e BROOKS : Connaissez-vous
17 M. Mathias?

18 13934 M. MacADAM : Non.

19 13935 M^e BROOKS : Est-ce que M. Mulroney
20 vous a dit qu'il avait été payé en argent comptant?

21 13936 M. MacADAM : Non.

22 13937 M^e BROOKS : Quand avez-vous appris ce
23 renseignement?

24 13938 M. MacADAM : Oh, je ne m'en souviens
25 pas.

StenoTran

- 1 13939 M^e BROOKS : M. Mulroney vous a-t-il
2 dit où il avait été payé, à quel endroit les paiements
3 avaient été faits?
- 4 13940 M. MacADAM : Non.
- 5 13941 M^e BROOKS : A-t-il à un moment ou un
6 autre parlé du type de paiement reçu?
- 7 13942 M. MacADAM : Non.
- 8 13943 M^e BROOKS : Un moment s.v.p.,
9 M. MacAdam.
- 10 --- Pause
- 11 13944 M^e BROOKS : Je n'ai plus d'autres
12 questions, M. MacAdam. Mes amis de l'autre côté de
13 l'allée ont peut-être des questions à vous poser.
- 14 13945 M. MacADAM : Est-ce que je peux
15 ajouter autre chose?
- 16 13946 Cette entrevue avec Pat MacAdam du
17 18 juillet 2004, par M. Kaplan - il s'agit de ses
18 notes. Je n'ai pas dit ces choses-là. Il a rédigé des
19 notes, un aide-mémoire pour lui-même.
- 20 13947 M^e BROOKS : D'accord, alors il
21 faudrait peut-être, aux fins de précision, passer à
22 travers ses notes et tenter de savoir avec quels
23 passages vous n'êtes pas d'accord.
- 24 13948 M. MacADAM : Vous pourriez peut-être
25 demander à M. Kaplan lorsqu'il sera à la barre.

StenoTran

1 13949 M^e BROOKS : Nous n'y manquerons pas.
2 Merci.
3 13950 Passons à travers ces éléments, donc.
4 La première question est :
5 « À ce qu'il paraît, Mulrone y et
6 Schreiber se connaissaient fort
7 bien » [Traduction du texte lu]
8 13951 Votre réponse ici est :
9 « Brian Mulrone y le tenait à
10 distance... »
11 [Traduction du texte lu]
12 13952 M. MacADAM : Je ne suis pas au
13 courant que --.
14 13953 M^e BROOKS : Est-ce vrai?
15 13954 M. MacADAM : Je ne suis pas au
16 courant que M. Mulrone y le tenait à distance.
17 13955 M^e BROOKS : Alors, vous n'avez jamais
18 dit ça?
19 13956 M. MacADAM : Non.
20 13957 M^e BROOKS :
21 « Il avait l'habitude de se
22 pointer avec le fils de
23 Strauss. »
24 [Traduction du texte lu]
25 13958 M. MacADAM : Il s'est pointé une

StenoTran

- 1 seule fois.
- 2 13959 M^e BROOKS : Encore une fois, vous avez
3 utilisé les mots « Il avait l'habitude de ».
- 4 13960 M. MacADAM : Hum?
- 5 13961 M^e BROOKS : Vous avez encore utilisé
6 les mots « Il avait l'habitude de », soit le même type
7 de langage que celui utilisé avec M. MacIntyre.
- 8 13962 M. MacADAM : Il s'est présenté une
9 seule fois avec Max Strauss, à l'improviste et sans
10 invitation.
- 11 13963 M^e BROOKS : D'accord. Pourquoi ne pas
12 me dire quels passages vous semblent inexacts?
- 13 13964 M. MacADAM : Bon, « Brian Mulroney le
14 tenait à distance... » [Traduction du texte lu], je ne
15 suis pas au courant de ça.
- 16 13965 « Il avait l'habitude de se pointer
17 avec le fils de Strauss. » [Traduction du texte lu]
18 C'est inexact. Il est venu une seule fois.
- 19 13966 « Je ne pense pas que M. Mulroney
20 aurait accepté de le voir autrement. » [Traduction du
21 texte lu] Exact.
- 22 13967 M^e BROOKS : M. Mulroney n'aurait pas
23 accepté de rencontrer Karlheinz Schreiber si
24 Max Strauss n'avait pas été là?
- 25 13968 M. MacADAM : Non. Je ne lui aurais

StenoTran

1 pas donné de rendez-vous.

2 13969 M^e BROOKS : « Mulroney était en très
3 bons termes avec Franz Joseph Strauss. »
4 [Traduction du texte lu]

5 13970 M. MacADAM : Je l'ignore. Je sais
6 qu'ils se connaissaient.

7 13971 M^e BROOKS : « Schreiber était un
8 joyeux personnage. Un petit homme. Il pouvait mettre de
9 la vie dans une salle. » [Traduction du texte lu]

10 13972 M. MacADAM : Exact, c'est ce que j'ai
11 dit.

12 13973 M^e BROOKS : Parfait. Rendez-vous à la
13 question suivante : vous avez confirmé que M. Mulroney
14 vous a dit que ce n'était pas 300 000 \$. Vous avez
15 confirmé qu'il vous a dit qu'il s'agissait de 225 000 \$
16 et qu'il avait été imposé sur ce montant.

17 13974 Ainsi, vous avez confirmé ici
18 l'ensemble du paragraphe suivant.

19 13975 Vous venez tout juste de le dire.

20 13976 M. MacADAM : Eh bien, mis à part la
21 grammaire, c'est exact.

22 13977 « J'l'aurais dit » n'est pas la façon
23 dont je m'exprime.

24 13978 M^e BROOKS : Et les deux prochaines
25 questions, c'est ce que vous avez affirmé aujourd'hui

StenoTran

1 avoir dit.

2 13979 M. MacADAM : Eh bien, Brian m'a dit
3 que William Kaplan ne lui avait jamais demandé --

4 13980 M^e BROOKS : Exact, et je l'ai ici un
5 peu plus bas.

6 13981 Alors passons à la page suivante :
7 « Pourquoi Mulroney l'a-t-il accepté en comptant? »
8 [Traduction du texte lu]

9 13982 La réponse concorde avec ce que vous
10 nous avez dit ici aujourd'hui.

11 13983 M. MacADAM : Hum. Encore une fois, ce
12 sont des oui-dire, vous le savez. J'ai seulement lu
13 qu'il avait reçu le mandat de tenter de faire
14 participer Archer Daniels Midland --

15 13984 M^e BROOKS : D'accord. Cette entrevue
16 ne dit rien à ce sujet.

17 13985 M. MacADAM : Oui, mais il s'agit des
18 spaghettis --

19 13986 M^e BROOKS : Enfin, dans le bas de la
20 page, c'est ce que vous avez également dit aujourd'hui.

21 13987 Ainsi, à part les deux éléments que
22 nous venons de préciser, l'entrevue rend compte avec
23 exactitude de votre entretien.

24 13988 M. MacADAM : Oui. Il y a quelques
25 éléments qui ont été supprimés. Je ne sais pas

StenoTran

1 lesquels, mais...

2 13989 M^e BROOKS : Ils n'étaient pas utiles à
3 cette enquête.

4 13990 M. MacADAM : Hum?

5 13991 M^e BROOKS : Ils n'étaient pas utiles à
6 cette enquête.

7 13992 Monsieur le commissaire, je n'ai pas
8 d'autres questions.

9 13993 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.

10 13994 M. MacAdam, je ne sais pas si les
11 autres avocats ont des questions pour vous. Je vais
12 vérifier auprès d'eux et vous offrirai ensuite
13 l'occasion de prendre une pause, si vous le désirez.

14 13995 Veuillez m'accorder quelques
15 instants. Cela vous va?

16 13996 Y a-t-il des questions à poser au nom
17 de M. Mulroney?

18 13997 M^e HUGUES : Non. Merci, commissaire.

19 13998 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

20 13999 Maître Vickery...?

21 14000 M^e VICKERY : Non, merci.

22 14001 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître
23 Houston...?

24 14002 M^e HOUSTON : Non. Merci, monsieur.

25 14003 COMMISSAIRE OLIPHANT : Parfait.

StenoTran

1 14004 Et il n'y a personne ici qui
2 représente M. Schreiber, alors je crois bien que
3 M. MacAdam est libre de partir.

4 14005 M^e BROOKS : Il est libre de partir,
5 monsieur le commissaire.

6 14006 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

7 14007 M. MacAdam, je vous remercie
8 infiniment. Il semble bien que votre présence ici ne
9 soit plus requise. Merci d'être venu et merci de votre
10 aide, M. MacAdam. Je vous en suis reconnaissant.

11 14008 M. MacADAM : Je vous en prie.

12 14009 M^e BROOKS : Monsieur le commissaire,
13 je m'en remets à vous. Notre prochain témoin est
14 présent, M. Donald Smith, de la Section de la
15 correspondance de la haute direction du BCP.

16 14010 Je propose que vous envisagiez que
17 nous prenions la pause du matin maintenant avant de
18 poursuivre avec l'interrogatoire de M. Smith.

19 14011 Ensuite, puisque le troisième témoin
20 est également ici et qu'elle attend d'être interrogée,
21 nous pourrions poursuivre avec elle quand j'aurai
22 terminé avec M. Smith.

23 14012 COMMISSAIRE OLIPHANT : Parfait.

24 14013 Combien de temps allez-vous passer
25 avec M. Smith au juste?

StenoTran

1 14014 M^e BROOKS : Environ une heure, à mon
2 avis.

3 14015 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord, dans
4 ce cas, nous allons prendre une pause de 15 minutes.

5 14016 Il est presque et vingt, alors nous
6 allons revenir à 10 h 35.

7 14017 M^e BROOKS : Merci.

8 --- Suspension à 10 h 20 / Upon recessing at 10:20 a.m.
9 --- Reprise à 10 h 35 / Upon resuming at 10:35 a.m

10 14018 COMMISSAIRE OLIPHANT : Veuillez vous
11 asseoir.

12 14019 M^e BROOKS : Merci, monsieur le
13 commissaire.

14 14020 Nous avons à la barre M. Smith, qui
15 sera assermenté.

16 14021 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bonjour,
17 M. Smith.

18 14022 M. SMITH : Bonjour.

19 ASSERMENTÉ : DONALD SMITH /
20 SWORN: DONALD SMITH

21 14023 M^e BROOKS : Une question d'ordre
22 administratif, monsieur le commissaire. Je vais me
23 reporter à trois documents au cours de cet
24 interrogatoire et je voudrais qu'ils soient consignés
25 comme les trois prochaines pièces.

StenoTran

- 1 14024 Le premier est la pièce P-15 :
- 2 Rapport du Bureau du Conseil privé sur les procédures
- 3 relatives à la correspondance de la haute direction et
- 4 le traitement des lettres que Karlheinz Schreiber a
- 5 envoyées au premier ministre Harper -- de juin 2006 à
- 6 septembre 2007
- 7 14025 Le deuxième est la pièce P-16. C'est
- 8 un document très bref, et qui est le Rapport du Cabinet
- 9 du Premier ministre sur les procédures du Service de la
- 10 correspondance du premier ministre et le traitement des
- 11 lettres que Karlheinz Schreiber a envoyées au premier
- 12 ministre Harper -- de juin 2006 à septembre 2007.
- 13 14026 Le troisième, un cahier à anneaux de
- 14 3 po portant la mention : « Documents à l'appui du
- 15 témoignage de M^{me} Sheila Powell et de M. Donald Smith »
- 16 14027 Et notre greffier, qui, comme vous le
- 17 savez, s'est brisé quelques côtes il y a moins d'une
- 18 semaine, vous a apporté ces documents.
- 19 14028 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je m'étonne
- 20 qu'il ne fasse pas de crise cardiaque à force de
- 21 traîner ces recueils.
- 22 --- Rires / Laughter
- 23 14029 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien,
- 24 alors les trois pièces justificatives, les pièces P-15,
- 25 P-16 et P-17, respectivement, seront consignées au

StenoTran

1 registre de la Commission.

2 PIÈCE n° P-15 : Rapport du Bureau
3 du Conseil privé sur les
4 procédures relatives à la
5 correspondance de la haute
6 direction et le traitement des
7 lettres que Karlheinz Schreiber
8 a envoyées au premier ministre
9 Harper -- de juin 2006 à
10 septembre 2007

11 PIÈCE n° P-16 : Rapport du
12 Cabinet du Premier ministre sur
13 les procédures du Service de la
14 correspondance du premier
15 ministre et le traitement des
16 lettres que Karlheinz Schreiber
17 a envoyées au premier ministre
18 Harper -- de juin 2006 à
19 septembre 2007.

20 PIÈCE n° P-17 : Cahier portant la
21 mention : « Documents à l'appui
22 du témoignage de M^{me} Sheila
23 Powell et de M. Donald Smith »

24 14030 M^o BROOKS : Merci, monsieur le
25 commissaire.

StenoTran

- 1 14031 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.
- 2 14032 M^e BROOKS : Étant donné que nous nous
3 apprêtons à aborder un nouveau domaine avec les deux
4 prochains témoins, j'ai cru bon de faire consigner au
5 dossier les questions au titre du mandat qui
6 intéressent M. Donald Smith et M^{me} Powell.
- 7 14033 J'aimerais mentionner que M^{me} Powell
8 n'est pas dans la salle d'audience en ce moment.
- 9 14034 La question n^o 15 du mandat se lit
10 comme suit :
- 11 « Comment a été traitée la
12 lettre que M. Schreiber a
13 adressée au premier ministre
14 Harper le 29 mars 2007? »
- 15 14035 La question n^o 16, dans le cadre de
16 votre mandat, commissaire, est :
- 17 « Pourquoi cette lettre
18 n'a-t-elle pas été transmise au
19 premier ministre Harper? »
- 20 14036 Et la question n^o 17 de votre mandat
21 se lit :
- 22 « Est-ce que le Bureau du
23 Conseil privé aurait dû adopter
24 une procédure différente dans ce
25 cas particulier? »

StenoTran

1 INTERROGATOIRE : DONALD SMITH PAR M^e BROOKS /
2 EXAMINATION: DONALD SMITH BY MS BROOKS
3 14037 M^e BROOKS : Je vous remercie
4 infiniment, M. Smith, d'être présent ici ce matin. Nous
5 sommes heureux de vous avoir avec nous aujourd'hui.
6 14038 Vous êtes réviseur principal à la
7 Section de la correspondance de la haute direction du
8 Bureau du Conseil privé.
9 14039 Est-ce exact?
10 14040 M. SMITH : C'est exact?
11 14041 M^e BROOKS : Si je comprends bien, vous
12 travaillez au sein de la SCHD, comme je l'appellerai,
13 depuis 10 ans?
14 14042 M. SMITH : C'est bien cela, oui.
15 14043 M^e BROOKS : De plus, vous étiez le
16 directeur par intérim de la Section de la
17 correspondance de la haute direction de la fin du mois
18 de septembre 2007 à la fin du mois de janvier 2008.
19 14044 Est-ce exact?
20 14045 M. SMITH : Oui, c'est exact.
21 14046 M^e BROOKS : Par conséquent, durant la
22 période rattachée aux lettres en question, à savoir de
23 juin 2006 à septembre 2007, vous étiez réviseur
24 principal à la SCHD.
25 --- Pause

StenoTran

- 1 14047 M. SMITH : Oui.
- 2 14048 M^e BROOKS : La dernière lettre date du
3 26 septembre, pour vous aider à vous situer dans le
4 temps.
- 5 14049 M. SMITH : Oui, j'essaie de me
6 rappeler quand j'ai repris mes fonctions.
- 7 14050 COMMISSAIRE OLIPHANT : M. Smith,
8 puis-je vous demander de vous rapprocher du microphone
9 et de parler directement dans le micro, s.v.p.? Il est
10 important que tout le monde puisse vous entendre.
- 11 14051 Merci.
- 12 14052 M^e BROOKS : Est-il exact de dire que
13 vous étiez réviseur principal durant la période où ces
14 lettres ont été reçues au BCP?
- 15 14053 M. SMITH : Oui, c'est exact.
- 16 14054 M^e BROOKS : Aux fins de précision, la
17 SCHD ou Section de la correspondance de la haute
18 direction est la section chargée de traiter l'ensemble
19 du courrier adressé au premier ministre -- au premier
20 ministre Harper -- en premier ressort.
- 21 14055 M. SMITH : Oui.
- 22 14056 M^e BROOKS : Disons qu'elle le traite
23 en premier lieu.
- 24 14057 M. SMITH : Oui, c'est organisé de
25 cette façon et la majeure partie du courriel passe par

StenoTran

1 nous en premier.

2 14058 M^e BROOKS : Est-il juste de la décrire
3 comme le point d'entrée de la correspondance adressée
4 au premier ministre?

5 14059 M. SMITH : Oui, c'est juste.

6 14060 M^e BROOKS : Je vais maintenant aborder
7 brièvement l'organisation de la Section de la
8 correspondance de la haute direction, en fonction du
9 rapport que vous avez déposé --

10 14061 Et je dois vous faire remarquer,
11 monsieur le commissaire, que les deux premières pièces
12 consignées ici aujourd'hui, les rapports du BCP et du
13 CPM, ont été déposées à la demande des avocats de la
14 Commission. Nous avons demandé aux deux organismes de
15 nous fournir une description de leurs procédures
16 respectives et je vais maintenant faire référence au
17 rapport du BCP et à l'annexe 1 de ce rapport, qui est
18 un organigramme.

19 14062 Selon le rapport -- je vais vous
20 donner le temps de vous y rendre --
21 --- Pause

22 14063 M. SMITH : Les annexes sont-elles en
23 couleur?

24 14064 M^e BROOKS : En fait, l'annexe 1 n'est
25 peut-être pas étiquetée. Vous avez d'abord le corps du

StenoTran

- 1 rapport, qui est peu volumineux, suivi immédiatement
2 des annexes, sans onglets.
- 3 14065 C'est ainsi que le rapport a été
4 produit.
- 5 14066 COMMISSAIRE OLIPHANT : Annexe 1?
- 6 14067 M. SMITH : C'est la page 8 de la
7 première section?
- 8 14068 M^e BROOKS : C'est cela.
- 9 14069 Vous y êtes, monsieur le commissaire?
- 10 14070 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui, merci.
- 11 14071 M^e BROOKS : Selon ce qui figure dans
12 le corps du rapport déposé par le BCP, il y a
13 35 employés au sein de la Section de la correspondance
14 de la haute direction qui sont affectés exclusivement
15 au traitement du courrier.
- 16 14072 Est-ce exact?
- 17 14073 M. SMITH : Oui, c'est exact.
- 18 14074 M^e BROOKS : Et c'était à l'époque où
19 le rapport a été déposé, mais était-ce le même nombre,
20 environ, au moment où cette correspondance a été
21 livrée?
- 22 14075 M. SMITH : Je crois que oui, ce
23 nombre est assez constant.
- 24 14076 M^e BROOKS : Afin de définir l'ampleur
25 de ce qui entre au BCP pour le premier ministre, ces

StenoTran

1 employés recevaient et traitaient toutes les lettres,
2 courriels, cartes postales, pétitions, demandes de
3 souhait d'anniversaire - autrement dit, tous les types
4 de correspondance adressée au premier ministre Harper.

5 14077 M. SMITH : Oui, c'est exact.

6 14078 M^e BROOKS : Et cette SCHD était en
7 place avant l'entrée en fonction de M. Harper comme
8 premier ministre.

9 14079 Est-ce exact?

10 14080 M. SMITH : Oui, elle était en place
11 avant mon arrivée, également. Je pense qu'elle a été
12 mise sur pied en 1992.

13 14081 M^e BROOKS : D'accord. Nous allons
14 aborder cet aspect en détail plus tard, mais pour
15 offrir un portrait général, je crois comprendre que la
16 SCHD traite le courrier entrant -- elle le trie,
17 autrement dit -- le classe, et, en fonction de certains
18 classements, la correspondance est remise au Service de
19 la correspondance du premier ministre du CPM, le
20 Cabinet du Premier ministre.

21 14082 Est-ce une bonne description générale
22 de la procédure, ou vue d'ensemble?

23 14083 M. SMITH : Oui, une petite partie de
24 la correspondance reçue se retrouve éventuellement au
25 Service de la correspondance du premier ministre

StenoTran

- 1 14084 M^e BROOKS : Et le Service de la
2 correspondance du premier ministre du CPM, le Cabinet
3 du Premier ministre, est quelque chose que --
- 4 14085 Avez-vous déjà travaillé dans ce
5 bureau?
- 6 14086 M. SMITH : Non, jamais.
- 7 14087 M^e BROOKS : Nous allons, monsieur le
8 commissaire, entendre des témoins venant du CPM -- du
9 Service de la correspondance du premier ministre à une
10 date ultérieure.
- 11 14088 Je vais peut-être avoir quelques
12 questions pour vous, M. Smith, sur votre connaissance
13 des procédures, selon l'incidence qu'elles ont sur
14 vous.
- 15 14089 Elles ont trait à la classification
16 de -- reportez-vous à l'organigramme qui se trouve à
17 l'annexe 1, il s'agit de l'organisation de la SCHD, et
18 je vois que sous la sous-ministre adjointe de la
19 Direction des services ministériels, figure le
20 directeur des Services ministériels d'information.
- 21 14090 Est-ce madame Sheila Powell?
- 22 14091 M. SMITH : C'est elle, oui.
- 23 14092 M^e BROOKS : Vient ensuite le directeur
24 des Services de la correspondance de la haute
25 direction. Était-ce le poste que vous occupiez à titre

StenoTran

1 intérimaire?

2 14093 M. SMITH : C'est exact. Le directeur
3 précédent avait pris sa retraite en septembre cette
4 année-là.

5 14094 M^e BROOKS : Descendons à la ligne
6 suivante -- je vais me rendre directement au poste
7 Réviseur principal (anglais). Il s'agit du poste -- de
8 l'un des postes que vous avez occupés?

9 14095 M. SMITH : C'est mon poste d'attache,
10 celui que j'occupe depuis les 10 dernières années.

11 14096 M^e BROOKS : Y a-t-il un réviseur
12 principal (anglais)?

13 14097 M. SMITH : Il y en a un, oui.

14 14098 M^e BROOKS : Ensuite, sous vous, on
15 trouve cinq rédacteurs. Rédacteurs et analystes, est-ce
16 la même chose?

17 14099 M. SMITH : Non, ce sont des postes du
18 groupe IS, IS-3. Des postes de rédacteurs.

19 14100 M^e BROOKS : Qu'en est-il des postes
20 d'analystes?

21 14101 M. SMITH : Ils sont actuellement
22 classés en tant qu'AS-1.

23 14102 M^e BROOKS : Sont-ils décrits sur cette
24 feuille comme étant sous la gouverne du coordonnateur,
25 Analyse et messages de félicitations?

Comment [IL1]: français?

1 14103 M. SMITH : Oui, c'est exact.

2 14104 M^e BROOKS : Et il y a 11 analystes de
3 correspondance?

4 14105 M. SMITH : Oui, ce nombre varie, mais
5 il y a 11 ETP, équivalents temps plein.

6 14106 M^e BROOKS : D'accord. C'est très utile
7 de savoir ce qu'est un ETP, pour moi. Je vous remercie.

8 14107 À l'époque où la correspondance en
9 question était acheminée au BCP, est-ce que le nombre
10 de 11 était environ le même?

11 14108 Il y en avait 11 à l'époque?

12 14109 M. SMITH : Environ, oui.

13 14110 M^e BROOKS : Très bien. Ça m'est utile,
14 merci.

15 14111 En ce qui a trait au classement de la
16 correspondance --

17 14112 COMMISSAIRE OLIPHANT : Pardonnez-moi,
18 maître Brooks, mais avant de passer à autre chose,
19 est-ce que nous pourrions consigner ce qu'un analyste
20 fait exactement?

21 14113 M^e BROOKS : Nous allons bientôt
22 aborder cet élément.

23 14114 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord. Très
24 bien.

25 14115 M^e BROOKS : Je vous demanderais de

StenoTran

1 vous rendre à l'onglet n° 28 de l'autre cahier,
2 M. Smith, ce sont les procédures des services de
3 traitement du courrier.

4 14116 Connaissez-vous ce document?

5 14117 M. SMITH : Je l'ai déjà vu, oui. Je
6 ne l'ai pas rédigé ni contribué à sa rédaction, mais je
7 l'ai déjà vu.

8 14118 M^e BROOKS : Êtes-vous en mesure de
9 dire si les processus figurant dans ce document sont
10 les mêmes --

11 14119 Je remarque que celui-ci est daté du
12 13 juin 2008. Est-ce que ce sont les mêmes processus et
13 procédures que ceux qui auraient été utilisés à
14 l'époque où la correspondance qui nous intéresse s'est
15 retrouvée au BCP?

16 14120 M. SMITH : Je crois que oui.

17 14121 M^e BROOKS : Qui est chargé de classer
18 le courrier qui parvient à la SCHD, est-ce l'analyste?

19 14122 M. SMITH : Non, le premier tri est
20 fait dans la salle du courrier par les commis de la
21 salle du courrier et du service de la production.

22 14123 M^e BROOKS : Et que font-ils?

23 14124 M. SMITH : Ils effectuent le premier
24 tri et séparent le courrier général du courrier
25 prioritaire. Ils séparent aussi les invitations --

1 selon l'ensemble des différentes classes que nous avons
2 pour le courrier.

3 14125 M^e BROOKS : Et une fois qu'ils ont
4 séparé le courrier général du courrier prioritaire,
5 qu'advient-il de ce courrier?

6 14126 M. SMITH : Voulez-vous que j'aborde
7 les deux types? 14127 M^e
8 BROOKS : Oui, s.v.p.

9 14128 M. SMITH : S'ils estiment que le
10 courrier est prioritaire -- et cela en fonction de la
11 convention et de leur expérience -- celui-ci sera remis
12 à la superviseure de la salle du courrier et du service
13 de production pour un traitement plus poussé.

14 14129 S'il s'agit de courrier général, on y
15 appose un numéro -- on appose également un numéro sur
16 le courrier prioritaire, un numéro de repérage, -- et
17 il sera acheminé dans la section des analystes pour
18 être traité.

19 14130 M^e BROOKS : C'est le courrier général
20 qui aboutit dans la section des analystes.

21 14131 M. SMITH : Le courrier général, oui.

22 14132 M^e BROOKS : Et le courrier prioritaire
23 est remis...?

24 14133 M. SMITH : D'abord, à la superviseure
25 de la salle du courrier. Si elle juge également que le

StenoTran

1 courrier est prioritaire, elle va remplir une formule
2 d'accompagnement.

3 14134 M^e BROOKS : Et la formule
4 d'accompagnement dirigerait la pièce de courrier
5 prioritaire où?

6 14135 M. SMITH : Elle s'occuperait en fait
7 de l'acheminer. Le destinataire serait soit le réviseur
8 (anglais), soit le réviseur (français).

9 14136 M^e BROOKS : Ainsi, pour ce qui est du
10 courrier prioritaire, une fois que la superviseure de
11 la salle de courrier lui a attribué une catégorie et
12 qu'elle en a confirmé le caractère prioritaire, elle
13 lui joint une formule d'accompagnement --

14 14137 M. SMITH : Oui.

15 14138 M^e BROOKS : -- et l'achemine au
16 réviseur (anglais) ou au réviseur (français)?

17 14139 M. SMITH : Oui. Cela a lieu deux fois
18 par jour.

19 14140 M^e BROOKS : À cette étape, le réviseur
20 (français) ou le réviseur (anglais) reçoit le courrier
21 prioritaire, et qu'advient-il de la formule
22 d'accompagnement? Que faites-vous avec le courrier?

23 14141 M. SMITH : En premier, nous lui
24 jetons un coup d'oeil et nous décidons si nous jugeons
25 également qu'il est prioritaire ou non. Il se produit

StenoTran

1 habituellement, parfois, un jeu des navettes entre la
2 superviseure de la salle du courrier et le réviseur
3 quant à ce qui est prioritaire.

4 14142 Si nous nous entendons sur la nature
5 prioritaire du courrier, nous allons remplir le
6 bordereau d'accompagnement, ce qui signifie
7 essentiellement que nous lui associons une liste de
8 distribution. C'est une sorte de code.

9 14143 M^e BROOKS : Nous allons jeter un coup
10 d'oeil à la formule d'accompagnement dans un moment et
11 nous allons aborder ce qui fait que le courrier se voit
12 classer comme prioritaire.

13 14144 C'est une bonne description générale
14 de ce qui se produit quand on le reçoit et à quelle
15 étape on vous l'achemine.

16 14145 Quand le courrier vous parvient et
17 que vous déterminez qu'il est prioritaire, vous
18 remplissez une formule d'accompagnement et l'envoyez au
19 destinataire approprié.

20 14146 Est-ce exact?

21 14147 M. SMITH : Non, il sera acheminé aux
22 analystes pour être traité. À cette étape, il n'a pas
23 encore été balayé et intégré à la base de données.

24 14148 Une fois que j'ai rempli la formule
25 d'accompagnement, les analystes vont savoir à qui

StenoTran

1 l'original doit être retourné et qui doit recevoir des
2 copies. De plus, ils vont balayer et intégrer la
3 formule d'accompagnement et le document original.

4 14149 M^e BROOKS : Est-ce que l'analyste, lui
5 ou elle, balaie réellement et matériellement le
6 document?

7 14150 M. SMITH : Ils le font, pour autant
8 que, par exemple, ils ne soient pas reliés, . Car s'ils
9 le sont, ils ne peuvent pas les lire optiquement.

10 14151 M^e BROOKS : Dans le cas d'un document
11 relié, quelle serait la procédure?

12 14152 M. SMITH : Nous avons des procédures
13 distinctes pour les pièces jointes. Ils rempliraient un
14 formulaire disant qu'une pièce est jointe à ce dossier
15 et qu'en voici le numéro de repérage, et un renvoi
16 serait établi entre celle-ci et la lettre de
17 transmission.

18 14153 M^e BROOKS : Merci. Comme je l'ai dit,
19 nous allons nous pencher plus longuement sur le
20 courrier prioritaire dans un instant.

21 14154 Vous avez dit que l'autre classement,
22 celui du courrier général, serait effectué à l'étape du
23 tri dans la salle de triage. Qu'advient-il du courrier
24 général?

25 14155 M. SMITH : Une fois qu'on lui a

StenoTran

1 apposé un numéro de repérage, il parvient à la section
2 des analystes et il se retrouve en fait dans des
3 boîtes, dépendamment combien il y en a -- ou, pardon,
4 du volume cette semaine-là - dans des boîtes de carton.

5 14156 Par la suite, chacun des analystes, à
6 chaque jour, prend une certaine quantité de courrier,
7 en établit le profil, le balaie et l'intègre dans le
8 système.

9 14157 M^e BROOKS : À quel point analyse-t-on
10 le courrier général afin de déterminer s'il appartient
11 à la catégorie du courrier personnel et politique, ou
12 du courrier personnel ou politique?

13 14158 Vous pourriez peut-être simplement
14 confirmer qu'il existe une catégorie de courrier
15 appelée « courrier personnel ou politique ».

16 14159 M. SMITH : Oui, c'est vrai.

17 14160 M^e BROOKS : À quelle étape
18 examinerait-on le courrier général afin de déterminer
19 s'il s'agit de courrier personnel ou politique?

20 14161 M. SMITH : Il pourrait s'agir de
21 l'analyste ou de l'analyste en collaboration avec le
22 rédacteur responsable du sujet, ou il pourrait
23 s'agir --

24 14162 Oui, c'est de cette façon qu'on
25 procéderait.

StenoTran

1 14163 M^e BROOKS : Donc, le courrier que vous
2 avez appelé le courrier général est acheminé aux
3 analystes; ils le dépouillent, et c'est à partir de ce
4 courrier général qu'un analyste, en collaboration avec
5 un rédacteur, peut désigner un article de courrier en
6 particulier courrier politique ou personnel.

7 14164 Est-ce que je comprends bien?

8 14165 M. SMITH : Oui, s'il n'a pas déjà été
9 désigné ainsi dans le courrier prioritaire.

10 14166 M^e BROOKS : D'accord. C'est un bon
11 point.

12 14167 Maintenant, jetons simplement un coup
13 d'œil à ce que font les analystes de la
14 correspondance -- et veuillez vous rendre à l'onglet 31
15 du cahier que vous consultez actuellement.

16 14168 Il s'agit du cahier -- documents à
17 l'appui du témoignage, monsieur le commissaire, et il
18 devrait y avoir un onglet 31 dans votre cahier.

19 14169 Pourriez-vous me donner, relativement
20 à cette description de travail --

21 14170 Cette description de travail
22 s'intitule « Analyste de la correspondance - AS-1 »
23 [Traduction du texte lu].

24 14171 AS-1, si je comprends bien, désigne
25 un commis aux écritures au sein du gouvernement

StenoTran

- 1 fédéral.
- 2 14172 Est-ce exact?
- 3 14173 M. SMITH : Techniquement, « commis
4 aux écritures et aux règlements » serait désigné par
5 « CR ». « AS » désigne « Services administratifs »,
6 mais pour le grand public, ces désignations seraient
7 toutes deux de nature administrative.
- 8 14174 M^e BROOKS : Il s'agit donc de
9 « Services administratifs ».
- 10 14175 M. SMITH : À ce niveau, AS-1, ce
11 serait le cas, oui.
- 12 14176 M^e BROOKS : Existe-t-il d'autres
13 niveaux inférieurs à AS-1 dans la désignation AS?
- 14 14177 M. SMITH : Non, c'est le plus bas.
- 15 14178 M^e BROOKS : Pouvez-vous me dresser le
16 portrait du travail des analystes en ce qui touche la
17 correspondance qui arrive aux SCHD?
- 18 14179 M. SMITH : Simple description
19 générale, spontanément; ils doivent saisir le courrier
20 dans la base de données, qu'on appelle WebCIMS; il
21 s'agit du système de suivi de la correspondance que
22 nous utilisons. Ils répondent également aux courriels
23 envoyés au premier ministre dans le compte de courriel
24 de ce dernier.
- 25 14180 M^e BROOKS : Ils rédigeraient les

StenoTran

- 1 réponses et répondraient aux courriels?
- 2 14181 M. SMITH : Ils utiliseraient une
- 3 bibliothèque de normes et répondraient aux courriels
- 4 auxquels ils pourraient répondre en ayant recours à la
- 5 norme.
- 6 14182 M^e BROOKS : En ce qui concerne la
- 7 correspondance écrite, et j'entends par là la
- 8 correspondance papier et non électronique, que font les
- 9 analystes?
- 10 14183 Rédigent-ils -- par exemple,
- 11 rédigent-ils les réponses?
- 12 14184 M. SMITH : Ils les enverront -- il
- 13 existe également une bibliothèque de normes dans le cas
- 14 du courrier papier. Les rédacteurs rédigent les normes
- 15 et on les ajoute à la bibliothèque électronique. Ils
- 16 peuvent choisir parmi un ensemble de normes si --
- 17 14185 M^e BROOKS : Ils peuvent, vous voulez
- 18 dire les analystes?
- 19 14186 M. SMITH : Les analystes, oui.
- 20 Pardon.
- 21 14187 S'il convient de répondre à un
- 22 article de correspondance par une réponse standard, ils
- 23 le feront. Et ce, bien sûr, en plus d'avoir saisi le
- 24 profil de la correspondance et numérisé la lettre.
- 25 14188 M^e BROOKS : L'analyste est-il la

StenoTran

1 personne qui lit le courrier et qui décide ce qui
2 devrait être fait au moyen d'une réponse ou autrement?

3 14189 M. SMITH : Il constituera le premier
4 niveau, je dirais, une fois que le courrier sort de la
5 salle du courrier.

6 14190 M^e BROOKS : Et relève-t-il de
7 l'analyste de décider si ce courrier appartient à la
8 catégorie du courrier personnel ou du courrier
9 politique?

10 14191 M. SMITH : Je dirais que non. Ce
11 n'est pas sa principale responsabilité. Si on l'a
12 informé qu'un sujet « X » pourrait intéresser le
13 Service de la correspondance du premier ministre, on
14 l'en aura informé.

15 14192 Par exemple, l'exemple le plus récent
16 d'une telle situation serait la Coalition. Nous avons
17 reçu beaucoup de courrier général sur la Coalition de
18 la part des Canadiens.

19 14193 M^e BROOKS : La Coalition de janvier
20 dernier?

21 14194 M. SMITH : Oui, la proposition de
22 Coalition des partis de l'opposition. On n'a reçu que
23 du courrier général qu'on a traité comme du courrier
24 politique.

25 14195 M^e BROOKS : Et simplement pour se

StenoTran

- 1 limiter à cette situation à titre d'exemple --
- 2 14196 M. SMITH : Certainement.
- 3 14197 M^e BROOKS : -- non en raison du
- 4 sujet, mais comment avez-vous appris qu'on allait le
- 5 traiter comme du courrier personnel ou du courrier
- 6 politique?
- 7 14198 M. SMITH : La gestionnaire des
- 8 Services de la correspondance du CPM nous en a
- 9 informés. Elle l'a probablement dit à la gestionnaire
- 10 des SCHD.
- 11 14199 M^e BROOKS : Il s'agit de
- 12 M^{me} Salpainian(ph)?
- 13 14200 M. SMITH : Oui.
- 14 14201 M^e BROOKS : Elle l'aurait dit à votre
- 15 gestionnaire des SCHD, soit M^{me} Powell?
- 16 14202 M. SMITH : Non, non -- M^{me} Powell est
- 17 la directrice de la division; ma gestionnaire est
- 18 M^{me} Contois(ph).
- 19 14203 M^e BROOKS : Cette information
- 20 aurait-elle été transmise par écrit ou verbalement?
- 21 14204 M. SMITH : Je ne suis pas certain. Je
- 22 crois que, habituellement, elle serait transmise par
- 23 courriel. Du moins, provenant de notre gestionnaire,
- 24 cette information serait transmise par courriel.
- 25 14205 De la gestionnaire du Service de la

StenoTran

1 correspondance du premier ministre, je ne suis pas
2 certain.

3 14206 M^e BROOKS : D'accord. Quelle est la
4 définition de courrier personnel ou de courrier
5 politique?

6 14207 Je peux consulter --

7 14208 M. SMITH : Oui, je crois que nous
8 l'avons par écrit.

9 14209 M^e BROOKS : Cela vous aidera
10 peut-être. C'est dans votre recueil, le Rapport du BCP,
11 soit l'autre cahier, à la page 3, au cas où vous
12 voudriez vous y rendre.

13 14210 M. SMITH : En règle générale, il
14 traite de questions politiques partisanses, d'affaires
15 du caucus. Le courrier provenant de membres du caucus
16 serait --

17 14211 M^e BROOKS : Je vais vous aider car le
18 document est éloquent, mais j'aimerais étudier cette
19 définition avec vous.

20 14212 Je vous laisserai simplement le temps
21 de vous rendre à la page 3 du rapport, qui se trouve au
22 tout début de ce cahier.

23 --- Pause

24 14213 M^e BROOKS : On peut y lire :
25 « Le courrier personnel ou

StenoTran

1 politique se définit comme le
2 courrier qui se rapporte aux
3 affaires de la circonscription
4 du premier ministre et à son
5 rôle en tant que député; aux
6 affaires politiques du parti...
7 et à la vie privée et aux
8 intérêts personnels du premier
9 ministre. De plus, les SCPM
10 relèvent parfois des questions
11 particulières qu'ils doivent
12 traiter, soit parce que le
13 premier ministre connaît la
14 personne, soit parce que la
15 question intéresse
16 particulièrement le premier
17 ministre et son personnel. »

18 [Traduction du texte lu]

19 14214 J'aimerais qu'on porte notre
20 attention sur la deuxième moitié de cette définition,
21 soit celle où l'on relève les questions et la façon
22 dont on les relève et dont on les transmet au
23 personnel.

24 14215 Concentrons-nous seulement là-dessus.
25 Lorsqu'une question est -- qui désigne les questions

StenoTran

1 comme étant des questions particulières à traiter comme
2 du courrier personnel ou du courrier politique? Qui
3 effectue cette tâche?

4 14216 Laissez-moi vous le détailler; cela
5 peut aider.

6 14217 Ce processus s'effectue-t-il au sein
7 du BCP, au sein du Bureau du Conseil privé?

8 14218 M. SMITH : Pas à ma connaissance,
9 non. Il serait traité sur le fondement des
10 renseignements qu'on reçoit en provenance du Service de
11 la correspondance du premier ministre. Ou s'il advient
12 que le correspondant mentionne, par exemple, qu'il a
13 rencontré le premier ministre à un événement, il
14 s'agirait d'un indice nous permettant de désigner le
15 courrier comme étant politique.

16 14219 M^e BROOKS : On mentionne à la même
17 page du rapport que les SCPM, soit le Service de la
18 correspondance du premier ministre :

19 « ... déterminent sur une base
20 permanente les questions qui
21 présentent un intérêt
22 particulier, et en informent les
23 SCHD. » [Traduction du texte lu]

24 14220 Savez-vous de quelle façon, sur une
25 base régulière, on transfère ces renseignements aux

StenoTran

- 1 SCHD?
- 2 14221 M. SMITH : Oui. Je veux dire, je le
3 qualifierais peut-être plus de processus *ad hoc* que
4 régulier, mais le transfert s'effectuerait soit par
5 téléphone, soit par courriel.
- 6 14222 M^e BROOKS : Existe-t-il un rapport
7 régulier publié toutes les semaines ou toutes les deux
8 semaines qui énumère les questions du jour, disons?
- 9 14223 M. SMITH : Non.
- 10 14224 M^e BROOKS : A-t-on déjà envisagé
11 d'adopter un processus plus formalisé que ce que vous
12 avez décrit comme un processus *ad hoc*?
- 13 14225 M. SMITH : Je crois qu'il y a déjà eu
14 un rapport narratif hebdomadaire sur les questions. À
15 un certain moment, on l'a laissé tomber à la demande du
16 CPM -- ou du Service de la correspondance du premier
17 ministre, devrais-je dire.
- 18 14226 M^e BROOKS : Dans le cadre du
19 gouvernement actuel ou d'un ancien gouvernement?
- 20 14227 M. SMITH : Je crois qu'il s'agissait
21 du gouvernement précédent.
- 22 14228 M^e BROOKS : Existe-t-il un rapport sur
23 les questions urgentes que le CPM envoie régulièrement
24 au BCP?
- 25 14229 M. SMITH : Non.

StenoTran

1 14230 M^e BROOKS : À l'inverse, est-ce que
2 des articles de communication sont renvoyés?

3 14231 Laissez-moi vous présenter cette mise
4 en situation : vous et le BCP, vous triez le courrier,
5 vous le recevez, vous le traitez, et vous trouvez une
6 question qui, selon vous, pourrait constituer une
7 source de préoccupation pour le CPM.

8 14232 Est-ce que vous -- je veux dire vous
9 et les SCHD -- relevez les questions et les transmettez
10 au CPM, au Service de la correspondance du premier
11 ministre?

12 14233 M. SMITH : Si on nous informe d'une
13 question qui pourrait les intéresser -- je ne dirais
14 pas « qui pourrait les intéresser ». Ils nous ont dit
15 qu'ils voulaient traiter une question en particulier et
16 la correspondance portant sur cette question.

17 14234 M^e BROOKS : Je demande s'il existe un
18 processus plus proactif grâce auquel vous et le BCP --
19 disons que vos analystes reçoivent une lettre de
20 quelqu'un qui soulève une question qui, selon vous,
21 pourrait intéresser ou même, devrait intéresser le CPM,
22 les SCHD transmettraient-ils la communication aux
23 Services de la communication du premier ministre,
24 laissant entendre qu'il s'agit d'une question que l'on
25 doit examiner?

- 1 14235 M. SMITH : Non. Nous n'agissons pas
2 vraiment à titre consultatif.
- 3 14236 M^e BROOKS : Donc, les conseils
4 viendraient -- les conseils sont transmis à sens unique
5 des SCPM aux SCHD?
- 6 14237 M. SMITH : Pratiquement.
- 7 14238 M^e BROOKS : Du courrier politique au
8 courrier prioritaire, d'après ce que j'ai compris, le
9 courrier prioritaire peut être jugé comme tel pour deux
10 raisons : la première est la position qu'occupe le
11 rédacteur, par exemple, si ce dernier est un chef
12 d'État; et la seconde est attribuable à la nature du
13 message communiqué, en d'autres mots, au fait que la
14 question est nouvelle, controversée et qu'elle est
15 délicate sur le plan politique; ou au fait qu'il y a
16 des allégations de corruption ou de scandale.
- 17 14239 Rendez-vous à l'onglet 28, où nous
18 pourrons examiner cette question davantage. L'onglet 28
19 est le document sur les procédures que je vous ai déjà
20 présenté.
- 21 14240 Regardez à la page 4 du document, au
22 haut de la page, qui s'intitule « Procédures à suivre
23 afin de déterminer le courrier prioritaire »
24 [Traduction du texte lu] :
25 « En règle générale, on

StenoTran

1 considère le courrier comme
2 étant prioritaire pour trois
3 raisons principales. 1. La
4 personne ou sa position est
5 telle qu'elle justifie une
6 attention particulière peu
7 importe la question, à savoir -
8 un chef d'État.
9 2. La question est nouvelle,
10 explosive, controversée ou
11 délicate sur le plan
12 politique. »
13 [Traduction du texte lu]
14 14241 Ou la combinaison des deux.
15 « 3. La position de la personne
16 jumelée à la question. »
17 [Traduction du texte lu]
18 14242 Ensuite, regardez à la page 5,
19 « Voici quelques exemples de courrier prioritaire »
20 [Traduction du texte lu]; ils sont tous énumérés de 1
21 à 10. Le septième est « allégations de corruption ou de
22 scandale » [Traduction du texte lu].
23 14243 Donc, ai-je raison de dire qu'on
24 pourrait -- qu'on peut se fonder sur le fait que « la
25 question est nouvelle, explosive, controversée ou

StenoTran

- 1 qu'elle est délicate sur le plan politique »
2 [Traduction du texte lu] ou « qu'il y a des allégations
3 de corruption ou de scandale » [Traduction du texte lu]
4 pour déterminer que le courrier est prioritaire?
- 5 14244 M. SMITH : C'est possible. Je serais
6 en désaccord avec la partie qui mentionne que la
7 question est nouvelle. Je veux dire, de nouvelles
8 questions apparaissent tout le temps. Cela ne les rend
9 pas prioritaires.
- 10 14245 M^e BROOKS : D'accord. Et pour ce qui
11 est de l'emploi du mot « explosive »?
- 12 14246 M. SMITH : Qu'entend-on par
13 « explosive »? Je veux dire, c'est un --
- 14 14247 M^e BROOKS : C'est un mot assez
15 subjectif.
- 16 14248 M. SMITH : Pour ce qui est d'une
17 allégation de corruption ou de scandale, il ne
18 s'agirait pas nécessairement d'un élément prioritaire.
19 Le public écrit toutes sortes de choses au premier
20 ministre concernant le gouvernement. Donc, il devrait
21 s'agir -- il devrait s'agir d'une allégation très
22 précise, selon moi, pour qu'on la considère comme une
23 priorité et qu'on la transmette au rédacteur pour qu'il
24 l'achemine.
- 25 14249 M^e BROOKS : Eh bien, laissez-moi vous

StenoTran

1 aider sur ce point.

2 14250 Je suppose, d'après ce que vous avez
3 dit, que si une question est explosive, controversée ou
4 qu'elle est délicate sur le plan politique ou qu'elle
5 fait allégation de corruption ou de scandale, il
6 pourrait arriver que ce courrier soit classifié comme
7 étant prioritaire.

8 14251 Est-ce exact?

9 14252 M. SMITH : Cela dépend de la
10 question. Je veux dire, nous traitons beaucoup de
11 questions controversées. Rappelez-vous il y a quelques
12 années, la question du mariage entre conjoints de même
13 sexe a généré une tonne d'articles de correspondance.
14 Il s'agissait d'une question controversée, surtout
15 abordée par le public. On a traité cette correspondance
16 comme du courrier général, non prioritaire.

17 14253 M^e BROOKS : Eh bien, comment exerce-t-
18 on le pouvoir discrétionnaire alors?

19 14254 M. SMITH : Je dirais que c'est
20 principalement ce qu'il y a de plus fort dans la
21 position du rédacteur, soit la position qu'il occupe
22 dans la société, par exemple, qu'il s'agisse d'un
23 ministre du cabinet, d'un député ou d'une autre
24 personne très importante. C'est vraiment ce qui permet
25 de déterminer la nature prioritaire du courrier.

StenoTran

- 1 14255 M^e BROOKS : Êtes-vous en train de
2 dire, alors, que le numéro 2 de la page 4, d'après
3 votre expérience, en est un auquel on ne se fie pas
4 très souvent pour déterminer si le courrier est
5 prioritaire?
- 6 14256 Je regarde au haut de la page; la
7 question est nouvelle, explosive, et cetera. Je
8 l'appelle le numéro 2.
- 9 14257 Êtes-vous en train de dire qu'on ne
10 peut vraiment pas l'appliquer afin de déterminer quel
11 est le courrier prioritaire?
- 12 14258 M. SMITH : Je dirais que c'est une
13 combinaison de la position de la personne et du sujet
14 sur lequel elle écrit.
- 15 14259 M^e BROOKS : Bien.
- 16 14260 M. SMITH : Mais, vous savez, comme je
17 le mentionnais, on reçoit beaucoup de questions
18 controversées qui ne sont pas prioritaires. Donc, ce
19 n'est pas tout à fait nuancé.
- 20 14261 M^e BROOKS : Lorsque le rédacteur
21 principal a rempli le bordereau d'accompagnement du
22 courrier prioritaire, qu'advient-il de ce courrier?
- 23 14262 M. SMITH : Il est alors traité par la
24 section des analystes.
- 25 14263 M^e BROOKS : Et les analystes

StenoTran

1 examinerait votre bordereau d'accompagnement, ce qui
2 veut simplement dire qu'une copie de cette lettre a été
3 envoyée à quelqu'un?

4 14264 M. SMITH : Pas encore. Rien n'a
5 encore été envoyé avant que les analystes ne le
6 fassent. Ils établiraient d'abord le profil,
7 c'est-à-dire qu'ils entreraient les données de base,
8 soit le nom du correspondant, son adresse, et cetera.
9 Ils numériseraient la lettre et ils ajouteraient un
10 « *action assignment* » [tâche] et des
11 « *info copy assignments* » [copies d'information] dans
12 le logiciel, appelé WebCIMS.

13 14265 M^e BROOKS : Oui. Et nous examinerons
14 quelques-uns de ces WebCIMS en ce qui concerne la
15 correspondance de M. Schreiber.

16 14266 À l'onglet 26, il y a un élément
17 qu'on appelle une « *Analyst's Standards Pick List* »
18 [liste de sélection des normes des analystes]. Quel est
19 le but de cette liste?

20 14267 M. SMITH : Je crois qu'il s'agit
21 d'une sorte de liste abrégée. Les analystes doivent
22 suivre beaucoup de procédures et de directives
23 différentes et je crois qu'il s'agit d'un genre de
24 résumé.

25 14268 C'est -- qu'est-ce que c'est? C'est

StenoTran

1 une liste de toutes les normes de la bibliothèque de
2 normes parmi lesquelles ils peuvent choisir pour
3 répondre à la correspondance.

4 14269 M^e BROOKS : Pour moi, le mot
5 « standard » signifie une chose par rapport à laquelle
6 on peut en évaluer une autre. Qu'entend-on par
7 « standard » dans le cas présent?

8 14270 M. SMITH : Une réponse standard est
9 une réponse préparée à l'avance.

10 14271 M^e BROOKS : Oh, je vois. Donc, si nous
11 pouvons prendre un exemple, prenons le troisième point
12 sur la liste « ACOA_1.E02 ». Il est situé sous le titre
13 « Norme du CIMS » [Traduction du texte lu].

14 14272 Qu'est-ce que cela signifie?

15 14273 M. SMITH : Eh bien, si quelqu'un
16 devait écrire une lettre traitant d'une question qui
17 relève de l'Agence de promotion économique du Canada
18 atlantique et que cette personne estimait qu'elle
19 pourrait faire l'objet d'une réponse standard, elle
20 pourrait envoyer ce standard, et cela générerait une
21 réponse qui serait imprimée dans notre unité de
22 production et qui serait envoyée au correspondant et,
23 dans le cas présent, une « copie conforme » serait
24 envoyée électroniquement au ministre responsable.

25 14274 M^e BROOKS : Je vois. On le retrouve

- 1 sous la liste de distribution « LV-ACOA »?
- 2 14275 M. SMITH : C'est exact.
- 3 14276 M^e BROOKS : Puis le point suivant ne
- 4 fait que décrire qui est l'agence, et le dernier décrit
- 5 l'« APECA (Ashfield) », qui était, je suppose, au
- 6 moment de la rédaction, le ministre en cause?
- 7 14277 M. SMITH : Oui.
- 8 14278 M^e BROOKS : Et l'analyste
- 9 déclencherait l'envoi d'une copie de cette lettre, en
- 10 plus de la réponse standard qui a été envoyée, à
- 11 « LV-ACOA »?
- 12 14279 M. SMITH : Oui. « LV » est la
- 13 superviseure de la section des analystes.
- 14 14280 M^e BROOKS : D'accord. C'est bon à
- 15 savoir.
- 16 14281 M. SMITH : Elle signerait la lettre à
- 17 envoyer.
- 18 14282 M^e BROOKS : Bien. Existe-t-il une
- 19 liste similaire -- et je crois que je connais la
- 20 réponse à la lumière de votre témoignage précédent --
- 21 mise à jour régulièrement qui énonce les questions du
- 22 jour dites controversées ou délicates sur le plan
- 23 politique?
- 24 14283 M. SMITH : Nous disposons d'un
- 25 tableau blanc dans le bureau, lequel est, vous savez,

StenoTran

- 1 mis à jour régulièrement, au besoin.
- 2 14284 M^e BROOKS : Et est-ce que ce tableau
3 blanc énonce les questions qui ont été relevées par le
4 Service de la correspondance du premier ministre?
- 5 14285 M. SMITH : C'est possible.
- 6 14286 M^e BROOKS : Est-ce le cas?
- 7 14287 M. SMITH : Je dirais que si nous
8 recevons des directives particulières du Service de la
9 correspondance du premier ministre relativement à un
10 article, ce serait parce qu'ils ont demandé de le
11 traiter et cette information serait communiquée à
12 l'analyste, fort probablement par courriel.
- 13 14288 M^e BROOKS : Par quel moyen autre que
14 le courriel cette information pourrait-elle être
15 communiquée? Y aurait-il des réunions hebdomadaires
16 portant sur ces choses-là?
- 17 14289 M. SMITH : Les analystes ont des
18 réunions hebdomadaires, oui.
- 19 14290 M^e BROOKS : Et est-ce qu'on aborde ce
20 genre de sujet dans le cadre de ces réunions où ils --
21 disons les SCPM, la gestionnaire des SCPM a transmis à
22 la gestionnaire des SCHED une question urgente qu'ils
23 veulent régler pour qu'ils la traitent eux-mêmes.
24 Est-ce qu'il s'agirait d'un sujet de conversation dans
25 le cadre de ces réunions hebdomadaires?

StenoTran

- 1 14291 M. SMITH : En fait, je n'ai jamais
2 assisté à l'une de ces réunions, mais il s'agirait du
3 genre de question qu'on aborderait, entre autres
4 choses.
- 5 14292 M^e BROOKS : Et à titre de rédacteur
6 principal, comment en arrivez-vous à savoir lesquelles
7 parmi ces questions urgentes les SCPM veulent traiter
8 lui-même?
- 9 14293 M. SMITH : Probablement de la même
10 façon que le reste de la section, par courriel.
- 11 14294 Vous voyez, s'il est question d'un
12 courrier général de nature politique, je ne traite pas
13 le courrier général, ils ne s'adresseraient donc pas à
14 moi en premier recours. Je le découvrirais en même
15 temps que le reste du personnel.
- 16 14295 M^e BROOKS : Pourquoi ne
17 traiteriez-vous pas le courrier général de nature
18 politique?
- 19 14296 Je regarde l'organigramme et il n'y a
20 qu'un rédacteur principal : vous.
- 21 14297 M. SMITH : Oui.
- 22 14298 M^e BROOKS : Donc, qui traiterait le
23 courrier général de nature politique?
- 24 14299 M. SMITH : Ce serait les analystes et
25 les rédacteurs.

StenoTran

- 1 14300 M^e BROOKS : D'accord.
- 2 14301 M. SMITH : Sur les conseils du
3 rédacteur.
- 4 14302 M^e BROOKS : Et quel est votre rôle
5 alors à l'étape des analystes? Ils ont, disons, une
6 lettre devant eux à propos de laquelle ils
7 s'interrogent. Ils ne savent pas quoi faire. Ils ne
8 savent pas si elle devrait être envoyée ou non aux
9 SCPM.
- 10 14303 À qui parleraient les analystes?
- 11 14304 M. SMITH : Probablement au rédacteur.
12 Les lettres auxquelles on ne peut répondre au moyen
13 d'un modèle de réponse standard sont acheminées aux
14 rédacteurs aux fins de réponse.
- 15 14305 M^e BROOKS : Bien. Mais, je parle d'une
16 lettre reçue qui soulève des questions à l'égard
17 desquelles les analystes veulent recevoir des lignes
18 directrices.
- 19 14306 M. SMITH : Ils s'adresseraient
20 probablement d'abord à leur superviseur ou au rédacteur
21 responsable de ce domaine ministériel.
- 22 14307 M^e BROOKS : À titre de rédacteur
23 principal, participez-vous aux prises de décisions?
- 24 14308 M. SMITH : Si on me le demande, oui.
- 25 14309 M^e BROOKS : Vous le demande-t-on

StenoTran

1 souvent?

2 14310 M. SMITH : Ce n'est pas rare.

3 14311 M^e BROOKS : Compte tenu de votre

4 ancienneté au sein de cette section, je présumerais

5 qu'on vous perçoit comme une personne-ressource --

6 14312 M. SMITH : M'hum.

7 14313 M^e BROOKS : -- sur le seul fondement

8 de cette expérience.

9 14314 Est-ce la raison pour laquelle un

10 analyste peut venir vous voir pour vous demander

11 conseil?

12 14315 M. SMITH : Certainement. C'est

13 possible, oui.

14 14316 M^e BROOKS : Et vous avez mentionné

15 qu'ils peuvent également s'adresser à leur propre

16 gestionnaire. Il s'agirait de la coordonnatrice de

17 l'analyse et des salutations?

18 14317 M. SMITH : Oui, et leur superviseur.

19 14318 M^e BROOKS : Analyse et salutations?

20 14319 M. SMITH : Oui.

21 14320 M^e BROOKS : Et comment s'appelle la

22 coordonnatrice aujourd'hui?

23 14321 M. SMITH : Vous voulez dire des

24 salutations, la section des salutations?

25 14322 M^e BROOKS : Oui, la coordonnatrice de

StenoTran

1 l'analyse et des salutations.

2 14323 M. SMITH : Oui, ce serait -- son nom?

3 14324 M^e BROOKS : Oui.

4 14325 M. SMITH : Laurie Viaux.

5 14326 M^e BROOKS : D'accord.

6 14327 Le volume du courrier traité est

7 assez surprenant. Jetez un coup d'œil à l'annexe 2 du

8 rapport -- il s'agirait des pages 9 et 10 du rapport -

9 ce tableau fait état de la quantité d'articles de

10 correspondance reçus aux Services de la correspondance

11 de la haute direction.

12 14328 Nous avons ici le tableau allant

13 de 2000-2001 jusqu'à 2007-2008.

14 14329 À la page 9 de ce rapport.

15 14330 Donc, jetez un coup d'œil à ce

16 rapport : en 2006-2007, les SCHD ont reçu plus

17 de 1,7 million d'articles de courrier adressés au

18 premier ministre.

19 14331 Ce chiffre comprend le courrier

20 électronique, les courriels?

21 14332 M. SMITH : Oui, il comprend toute la

22 gamme : les pétitions, les cartes postales, les

23 lettres.

24 14333 M^e BROOKS : Et on mentionne dans le

25 rapport, dans le corps du rapport, que les Services de

StenoTran

1 la correspondance de la haute direction ont
2 traité 35 664 lettres.

3 14334 Et je suppose que les lettres sont
4 des lettres papier?

5 14335 M. SMITH : C'est exact.

6 14336 M^e BROOKS : Et un million -- plus d'un
7 million de courriels?

8 14337 M. SMITH : Oui.

9 14338 M^e BROOKS : Et je peux vous référer au
10 document, mais je ne crois pas que ce soit nécessaire.
11 C'est un bloc questions et réponses qui a été préparé
12 par le BCP où l'on dit de ces chiffres que je viens de
13 mentionner, soit 35 564 lettres, que 3 224 de ces
14 lettres ont été transmises au Service de la
15 correspondance du premier ministre.

16 14339 C'est le chiffre qui figure dans le
17 bloc questions et réponses. C'est beaucoup de courrier
18 et vous disposez de 11 analystes.

19 14340 Avez-vous une statistique qui me
20 dirait combien d'articles de courrier les analystes
21 traitent sur une base quotidienne?

22 14341 M. SMITH : Selon ce que j'ai compris,
23 en parlant avec leur superviseur, on s'attend à ce
24 qu'ils traitent de 80 à 100 courriels par jour et au
25 moins 25 lettres. Mais il s'agit d'un minimum. Ils

StenoTran

- 1 peuvent traiter jusqu'à 40 lettres, lettres papier.
- 2 14342 M^e BROOKS : Du moins, en ce qui
- 3 concerne les courriels, on ne s'attend pas seulement à
- 4 ce qu'ils les analysent et à ce qu'ils déterminent où
- 5 les classifier au besoin, à les classifier dans le
- 6 courrier prioritaire ou politique, mais on s'attend à
- 7 ce qu'ils les traitent.
- 8 14343 Voulez-vous dire qu'ils doivent y
- 9 répondre? Le lire et y répondre le même jour?
- 10 14344 M. SMITH : La majorité, oui.
- 11 14345 COMMISSAIRE OLIPHANT : J'ai compris
- 12 85 à 100 courriels par jour et pour ce qui est des
- 13 lettres, lettres papier, quels étaient les chiffres?
- 14 14346 M. SMITH : De 25 à 40,
- 15 approximativement.
- 16 14347 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.
- 17 14348 M^e BROOKS : Compte tenu du volume de
- 18 travail qu'on s'attend à ce que les analystes
- 19 accomplissent chaque jour, serait-il juste de dire que
- 20 leur lecture des courriels et des lettres aurait
- 21 tendance à être rapide et brève?
- 22 14349 M. SMITH : Certainement, oui.
- 23 14350 M^e BROOKS : Je veux dire, simplement
- 24 en raison de la quantité de courrier reçu au bureau.
- 25 14351 M. SMITH : Oui. Oui. Je veux dire, ce

StenoTran

1 ne sont pas toutes des lettres d'une page.

2 14352 M^e BROOKS : Non. Et nous verrons que
3 ce ne sont pas toutes des lettres d'une page et que
4 certaines d'entre elles comprennent également des
5 pièces jointes, donc je suppose qu'on s'attend à ce que
6 les analystes regardent également les pièces jointes?

7 14353 M. SMITH : Oui. On s'attend à ce
8 qu'ils lisent la lettre et à ce qu'ils survolent les
9 pièces jointes.

10 14354 M^e BROOKS : Bien. Je vais maintenant
11 passer à la question de savoir ce qui arrive lorsque le
12 courrier est classifié courrier politique ou personnel.

13 14355 Qu'arrive-t-il au courrier dans ce
14 cas?

15 14356 M. SMITH : Cela dépend s'il est
16 général ou prioritaire. Alors je peux aborder la
17 question du courrier prioritaire en premier.

18 14357 M^e BROOKS : Comme vous voulez.

19 14358 M. SMITH : D'accord. S'il s'agit de
20 courrier prioritaire et politique, on l'acheminera au
21 rédacteur qui l'affectera - accompagné d'une formule
22 d'accompagnement. Je mentionnerai par écrit la liste
23 pertinente de distribution en ce qui concerne cet
24 article. Ensuite, il sera acheminé à l'analyste et
25 traité.

StenoTran

- 1 14359 Puis la salle du courrier enverra des
2 copies papier, s'il y a des copies d'information à
3 envoyer à d'autres personnes.
- 4 14360 Si c'est -- si c'est un article de
5 courrier général traité strictement par les analystes,
6 par exemple, cette question que j'ai soulevée plus tôt,
7 la Coalition, on l'entrerait simplement comme du
8 courrier politique et personnel et il serait transmis
9 par -- il serait traité par eux.
- 10 14361 M^e BROOKS : Traité par --
- 11 14362 M. SMITH : Les analystes.
- 12 14363 M^e BROOKS : -- l'analyste.
- 13 14364 M. SMITH : Oui.
- 14 14365 M^e BROOKS : Est-ce qu'il est envoyé
15 dans la correspondance du premier ministre à la fin de
16 la journée?
- 17 14366 M. SMITH : L'affectation
18 électronique -- il y aurait une affectation
19 électronique au Service de la correspondance du premier
20 ministre et la copie papier serait également envoyée.
- 21 14367 M^e BROOKS : Donc, à la fin du
22 traitement -- parlons du courrier général.
- 23 14368 Lorsque vous recevez du courrier
24 général, vous avez reçu un message des SCPM -- Je ne
25 fais que récapituler.

StenoTran

1 14369 M. SMITH : M'hum.

2 14370 M^e BROOKS : Vous avez reçu un message
3 des SCPM que nous voulons aborder telle et telle
4 question, alors vous joignez une formule
5 d'accompagnement.

6 14371 M. SMITH : Pas s'il s'agit de
7 courrier général. Il n'y a pas de formule
8 d'accompagnement, non.

9 14372 M^e BROOKS : D'accord. Merci. Donc,
10 s'il s'agit de courrier général dit politique ou
11 personnel, l'analyste y jettera un coup d'œil, remplira
12 le WebCIMS --

13 14373 M. SMITH : Oui.

14 14374 M^e BROOKS : -- remplira le WebCIMS et
15 à la fin de ce processus il est acheminé -- la copie
16 papier est acheminée aux SCPM.

17 14375 Est-ce exact?

18 14376 M. SMITH : C'est exact. En fait, il
19 s'agirait de la copie originale; il ne s'agirait pas
20 d'une copie.

21 14377 M^e BROOKS : Bien. C'est bon à savoir.

22 14378 Et qu'est-ce que les SCPM
23 conservent -- Pardon, qu'est-ce que les Services de la
24 correspondance de la haute direction conservent au
25 moyen d'une copie ou d'une version électronique de la

StenoTran

1 lettre?

2 14379 M. SMITH : Ils ne conservent aucune
3 copie.

4 14380 M^e BROOKS : J'avais compris que,
5 généralement, les analystes numériseraient une
6 lettre --

7 14381 M. SMITH : Ils la numérisent, mais si
8 elle est de nature politique ou personnelle, les SCHD
9 ne peuvent plus visualiser la pièce jointe.

10 14382 M^e BROOKS : On ne peut plus la
11 visualiser, mais elle est toujours là?

12 14383 M. SMITH : Elle est là, oui.

13 14384 M^e BROOKS : Alors, pourquoi la
14 distinction?

15 14385 Et vous en avez fait une distinction.

16 14386 M. SMITH : Pourquoi on ne peut la
17 visualiser, vous voulez dire?

18 14387 M^e BROOKS : Oui.

19 14388 M. SMITH : Je crois que cela a
20 quelque chose à voir avec l'AIPRP, la différence avec
21 une instance politique de la fonction publique.

22 14389 M^e BROOKS : La *Loi sur l'accès à*
23 *l'information et la protection de la vie privée*?

24 14390 M. SMITH : Oui. Oui.

25 14391 M^e BROOKS : Donc, dès que la copie

StenoTran

- 1 originale est envoyée aux SCPM, on ne peut plus la
2 visualiser dans votre système.
- 3 14392 M. SMITH : Voilà.
- 4 14393 M^e BROOKS : Et les analystes, s'ils le
5 voulaient, ou vous-même, ne pourriez pas procéder et
6 visualiser soit une copie de la lettre, soit la page
7 WebCIMS.
- 8 14394 Est-ce exact?
- 9 14395 M. SMITH : Ils ne pourraient pas
10 visualiser une copie de la lettre. Au moment de la
11 demande, ils auraient été en mesure de voir le nom du
12 correspondant et qu'elle a été envoyée au Service de la
13 correspondance du premier ministre.
- 14 14396 Pour le moment, nous ne pouvons même
15 pas - cela n'apparaîtrait même pas à la suite d'une
16 recherche.
- 17 14397 M^e BROOKS : Pourquoi le processus a-t-
18 il changé?
- 19 14398 M. SMITH : M^{me} Powell serait davantage
20 en mesure de répondre à cette question. Je crois qu'un
21 événement sans rapport a précipité un changement de la
22 procédure.
- 23 14399 M^e BROOKS : Sans rapport avec les
24 questions dont M. le commissaire est saisi?
- 25 14400 M. SMITH : Oui, c'est exact.

StenoTran

1 14401 M^e BROOKS : Et lorsque la copie
2 papier, la copie originale a quitté les SCHED, alors les
3 SCPM, le Service de la correspondance du premier
4 ministre, la traite.

5 14402 Arrive-t-il qu'on vous informe de ce
6 qu'ils ont décidé de faire avec cette lettre en
7 particulier?

8 14403 M. SMITH : Non.

9 14404 M^e BROOKS : Donc, vous ne savez pas
10 s'ils y ont répondu?

11 14405 M. SMITH : Non. Ils ne sont pas --
12 ils ne sont pas tenus de nous rendre des comptes
13 relativement à leurs actions.

14 14406 M^e BROOKS : Je ne laisse pas entendre
15 que nous devrions, mais --

16 14407 M. SMITH : Non, non, mais je veux
17 dire qu'on ne nous informe pas. C'est la réponse en
18 bref.

19 14408 M^e BROOKS : Ma question porterait
20 davantage sur le traitement d'une autre lettre
21 provenant du même rédacteur.

22 14409 Vous avez envoyé une lettre aux SCPM
23 -et je ne devrais pas dire aux SCPM; c'est probablement
24 à l'ensemble des SCPM -- et on l'a traitée d'une
25 certaine façon. Vous recevez alors une autre lettre du

StenoTran

- 1 même rédacteur.
- 2 14410 Avez-vous le sentiment que les SCHD,
3 les Services de la correspondance de la haute direction
4 du BCP, sont désavantagés s'ils ne savent pas comment
5 les SCPM ont traité la lettre?
- 6 14411 M. SMITH : Désavantagés.
- 7 14412 M^e BROOKS : Laissez-moi --
- 8 14413 M. SMITH : Vous voulez dire en ne
9 sachant pas quoi faire avec la nouvelle lettre?
- 10 14414 M^e BROOKS : Oui. Laissez-moi
11 simplement préciser ce point.
- 12 14415 En ce sens qu'ils ne seront pas aussi
13 bien informés. Ils pourraient être mieux informés s'ils
14 savaient ce qui est arrivé de sorte qu'ils traiteraient
15 cette autre lettre de façon appropriée.
- 16 14416 Je ne fais que vous demander votre
17 opinion.
- 18 14417 M. SMITH : Je suppose qu'il pourrait
19 être utile, effectivement, de savoir ce qui lui est
20 arrivé.
- 21 14418 M^e BROOKS : Voilà.
- 22 14419 M. SMITH : Mais, en raison du fait
23 qu'elle est de nature politique, nous n'en entendons
24 plus jamais parler.
- 25 14420 M^e BROOKS : D'accord. Est-il arrivé

StenoTran

1 que vous avez - cela n'a pas nécessairement rapport à
2 la présente affaire, que vous avez envoyé ou que votre
3 groupe a envoyé une lettre aux SCPM et que ceux-ci ont
4 précisé leurs directives relativement à la façon dont
5 la correspondance subséquente ou future provenant du
6 même rédacteur devrait être traitée?

7 14421 M. SMITH : Eh bien, ils renvoient
8 parfois quelque chose, mentionnant qu'ils ne sont pas
9 d'accord pour affirmer qu'il ne s'agit pas d'un article
10 de courrier de nature politique et que les SCHD
11 devraient le traiter.

12 14422 M^e BROOKS : Voilà.

13 14423 M. SMITH : Ou ils peuvent renvoyer
14 quelque chose, mentionnant de le rediriger au bureau du
15 greffier pour qu'il prépare une réponse.

16 14424 M^e BROOKS : Et pourquoi
17 choisiraient-ils de faire préparer une réponse par le
18 greffier?

19 14425 M. SMITH : Vous devriez le leur
20 demander. Ce serait -- les exemples auxquelles je
21 pourrais penser auraient probablement trait au domaine
22 de la politique étrangère.

23 14426 M^e BROOKS : D'accord.

24 14427 Eh bien, j'aimerais maintenant passer
25 à la question des lettres provenant de M. Schreiber.

StenoTran

1 14428 Je tiens à préciser, pour le bénéfice
2 de monsieur le commissaire, que deux groupes de lettres
3 figurent dans deux annexes jointes à ce rapport qui a
4 été produit par le BCP.

5 14429 L'annexe 7 contient les quatre
6 lettres qui ont été acheminées au SCPM, au Service de
7 la correspondance du premier ministre.

8 14430 Et l'annexe 8 contient les 12 autres
9 lettres qui ont été reçues de M. Schreiber et qui ont
10 été traitées essentiellement par les SCPM - pardon, par
11 les --

12 14431 M. SMITH : Les SCHD.

13 14432 M^e BROOKS : -- Les SCHD. Merci. Je me
14 perds dans les acronymes ici.

15 14433 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bienvenue à
16 Ottawa.

17 14434 M^e BROOKS : Pardon?

18 14435 COMMISSAIRE OLIPHANT : J'ai dit
19 bienvenue à Ottawa.

20 14436 M^e BROOKS : Oui. Oui. D'accord.

21 14437 Y avait-il -- Je vais faire un petit
22 retour en arrière.

23 14438 Les paiements que M. Schreiber a
24 versés à M. Mulroney ont été dévoilés en 2003, à tout
25 le moins, quand M. Kaplan a publié un article dans le

StenoTran

1 *Globe and Mail* et M. Kaplan, M. William Kaplan, a
2 publié un livre l'année suivante, en 2004, qui parlait
3 de ces paiements selon ce que M. Kaplan avait appris
4 quant à ces événements.

5 14439 Donc, en 2006 -- et je ne le
6 mentionne qu'à titre de rappel -- les allégations de
7 paiements étaient certainement connues.

8 14440 La question que j'ai pour vous est la
9 suivante : Les SCHD auraient-ils établi à l'interne
10 qu'il s'agissait d'une question à propos de laquelle
11 ils recevraient du courrier?

12 14441 M. SMITH : Nous ne déterminons pas à
13 l'avance les questions qui peuvent être soulevées.

14 14442 M^e BROOKS : Savez-vous si les SCPM
15 avaient établi que ces questions devaient être traitées
16 par vous d'une manière particulière?

17 14443 M. SMITH : Je n'ai jamais parlé aux
18 SCPM concernant M. Schreiber.

19 14444 M^e BROOKS : Eh bien, plus précisément,
20 les SCPM ont-ils établi que M. Schreiber ou les
21 paiements versés à M. Mulroney était un dossier chaud?

22 14445 M. SMITH : Non.

23 14446 M^e BROOKS : Donc, en ce qui vous
24 concerne, aux Services de la correspondance de la haute
25 direction, le courrier reçu adressé à M. Schreiber

1 était traité comme du courrier général par les SCHD?
2 14447 Je parle de la période où la première
3 lettre a été reçue, soit en juin 2006.
4 14448 M. SMITH : Oui. La première lettre,
5 la lettre du 16 juin, m'a été apportée dans la salle du
6 courrier. Elle était accompagnée d'un recueil, je
7 crois, et on a dû me demander si elle devait être
8 traitée comme du courrier général ou prioritaire et
9 j'ai répondu général.
10 14449 M^e BROOKS : D'accord. Donc, elle
11 arrive aux SCHD comme du courrier général et elle est
12 vue par un analyste.
13 14450 La première lettre est intéressante
14 car, en fait, c'est l'une des quatre qui est allée aux
15 SCPM.
16 14451 Pourquoi était-elle classifiée --
17 d'abord et avant tout, pouvez-vous confirmer qu'elle
18 était classifiée comme du courrier politique ou
19 personnel?
20 14452 M. SMITH : Oui.
21 14453 M^e BROOKS : Et pourquoi était-elle
22 classifiée ainsi?
23 14454 M. SMITH : Je crois que c'était le --
24 je ne me rappelle pas de ce que j'ai pensé à ce moment,
25 mais je suis certain que c'est la référence à l'ancien

StenoTran

1 premier ministre Mulroney dans la lettre qui m'a donné
2 à penser qu'elle était peut-être de nature politique.

3 14455 M^e BROOKS : Rendez-vous à cette
4 lettre, elle se trouve à l'annexe 7, onglet 1. Elle se
5 trouve directement derrière le rapport figurant dans le
6 même recueil de documents.

7 --- Pause

8 14456 M^e BROOKS : L'avez-vous?

9 14457 M. SMITH : J'ai celle du 31 juillet
10 ici.

11 14458 M^e BROOKS : Eh bien, allez à l'onglet
12 précédent, annexe 7, c'est l'onglet 1 de l'annexe 7.
13 Voyez-vous l'onglet blanc?

14 14459 M. SMITH : En fait, je passe de 4
15 à 8.

16 14460 M^e BROOKS : Ah oui?

17 --- Pause

18 14461 M. SMITH : Je crois que j'ai besoin
19 d'aide pour la trouver.

20 14462 M^e BROOKS : D'accord.

21 --- Pause

22 14463 M^e BROOKS : L'avez-vous devant vous?

23 14464 M. SMITH : Je l'ai, oui.

24 14465 M^e BROOKS : Maintenant, lorsque vous
25 la regardez --

StenoTran

1 14466 COMMISSAIRE OLIPHANT : Regardons-nous
2 la lettre elle-même ou les documents qui la précèdent?
3 14467 M^e BROOKS : Non. Je vais commencer à
4 partir du début de cet onglet.
5 14468 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.
6 14469 M^e BROOKS : La première page n'est
7 qu'une description du contenu de l'onglet puis nous
8 arrivons à la page du dossier WebCIMS.
9 14470 Est-ce la page du dossier WebCIMS qui
10 aurait été faite par l'analyste de vos services, les
11 SCHD?
12 14471 M. SMITH : Initialement, oui.
13 14472 M^e BROOKS : Et ensuite, si vous
14 tournez la page, il est écrit « SCPM » [Traduction du
15 texte lu] à la main dans le haut.
16 14473 M. SMITH: Oui. C'est mon écriture.
17 14474 M^e BROOKS : C'est votre écriture? Et
18 c'est ce que vous appelez une formule d'accompagnement?
19 14475 M. SMITH : Oui, c'est exact.
20 14476 M^e BROOKS : Et c'est une formule
21 d'accompagnement.
22 14477 Et je vois que cette formule
23 d'accompagnement a été cochée comme personnelle et
24 politique. C'est donc la formule d'accompagnement dans
25 laquelle vous informez l'analyste qu'il faut maintenant

StenoTran

1 l'envoyer -- qu'il faut envoyer l'original aux SCPM?
2 14478 M. SMITH : C'est exact.
3 14479 M^e BROOKS : Puis, si vous jetez un
4 coup d'œil à -- je ne vais pas parcourir chaque lettre
5 pour la question visée, à moins que le commissaire me
6 demande de le faire.
7 14480 Mais, vous venez de dire que celle-ci
8 a été envoyée aux SCPM parce qu'elle parlait de
9 M. Mulroney, un ancien premier ministre. Je regarde
10 cette lettre qui parle de bien des choses, l'enquête
11 sur Airbus, etc. On n'y dit rien de particulier au
12 sujet de M. Mulroney.
13 14481 J'essaie seulement de comprendre
14 encore une fois pourquoi --
15 14482 M. SMITH : On fait bien mention de
16 lui à la page 4.
17 14483 M^e BROOKS : La page 4. Qu'est-ce qu'on
18 y dit?
19 14484 M. SMITH :
20 « J'ai appris que la
21 bureaucratie libérale avec
22 Paul Tellier et Bob Fowler à
23 Ottawa minait les politiques du
24 gouvernement fortement
25 majoritaire de Brian Mulroney à

StenoTran

1 chaque occasion. »
2 [Traduction du texte lu]
3 14485 COMMISSAIRE OLIPHANT : On fait
4 également mention du gouvernement Mulroney à la page 1.
5 14486 M^e BROOKS : La page 1.
6 14487 COMMISSAIRE OLIPHANT : Au dernier
7 paragraphe, qui parle de « la stratégie continue des
8 libéraux visant à miner le gouvernement Mulroney ».
9 [Traduction du texte lu]
10 14488 M^e BROOKS : D'accord. D'accord. Je
11 suis en train de jeter un coup d'œil à ces commentaires
12 sur le gouvernement Mulroney et je me dis qu'ils sont
13 plutôt généraux.
14 14489 M. SMITH : Tout à fait.
15 14490 M^e BROOKS : Même chose à la page 4, au
16 milieu du long paragraphe où l'on parle de la
17 bureaucratie libérale, on fait mention de M. Mulroney
18 un peu *in passim*, au passage, comme on dirait.
19 14491 J'essaie donc de comprendre
20 uniquement du point de vue selon lequel vous avez reçu
21 cette lettre et vous avez décidé que, en raison de ces
22 références à M. Mulroney, elle devait être classée
23 comme personnelle et politique.
24 14492 M. SMITH : Je pensais qu'elle était à
25 la limite, mais par prudence je l'ai envoyée au Service

StenoTran

1 de la correspondance du premier ministre.

2 14493 M^e BROOKS : Et qu'est-ce qu'ils
3 allaient en faire après l'avoir reçue, d'après vous?

4 14494 M. SMITH : Je n'en ai aucune idée.

5 14495 M^e BROOKS : J'ai lu, dans les
6 documents, qu'elle leur avait été envoyée pour savoir
7 s'ils avaient des directives précises à vous donner ou
8 s'ils voulaient vous donner des conseils sur le fait
9 qu'ils voulaient s'occuper --

10 14496 M. SMITH: Oui, mais ça ne veut pas
11 dire que nous attendons une rétroaction sur un article.

12 14497 M^e BROOKS : D'accord. Mais était-il
13 alors approprié de la qualifier, comme vous l'avez
14 fait, de question limite?

15 14498 M. SMITH : M'hmm.

16 14499 M^e BROOKS : Pour ne pas prendre de
17 risque, vous l'avez envoyée aux SCPM pour les laisser
18 décider?

19 14500 M. SMITH : Oui.

20 14501 M^e BROOKS : Et s'ils avaient décidé,
21 encore une fois selon vous -- je ne veux pas que vous
22 tentiez de vous mettre dans leur tête. Mais, s'ils
23 avaient décidé qu'il s'agissait d'une question délicate
24 sur le plan politique dont ils voulaient s'occuper, je
25 suppose qu'ils vous auraient communiqué cette

StenoTran

1 information?

2 14502 M. SMITH : Je m'attendrais à ce
3 qu'ils le fassent.

4 14503 M^e BROOKS : Et est-ce qu'ils l'ont
5 fait?

6 14504 M. SMITH : Non, ils ne l'ont pas
7 fait.

8 14505 M^e BROOKS : D'accord. Maintenant, en
9 ce qui concerne les 12 lettres reçues de la part de
10 M. Schreiber à l'intention du premier ministre, le
11 premier ministre Harper, qui ont été traitées par les
12 SCHD, si je comprends bien -- et on peut parcourir
13 chaque rapport du WebCIMS s'il le faut. Si je comprends
14 bien, aucune réponse n'a été donnée à M. Schreiber, à
15 l'exception d'une lettre datée du 16 janvier.

16 14506 M. SMITH : 2007, oui. C'est exact.

17 14507 M^e BROOKS : 2007. Est-ce exact?

18 14508 M. SMITH : C'est exact.

19 14509 M^e BROOKS : Et je veux simplement me
20 concentrer sur la période de temps où vous avez reçu la
21 première lettre, celle que l'on vient d'examiner, la
22 lettre du 16 juin 2006, que vous avez envoyée aux SCPM.

23 14510 Je suppose que vous n'avez pas envoyé
24 d'accusé de réception à M. Schreiber?

25 14511 M. SMITH : Non, on ne fait pas

StenoTran

1 d'accusé de réception distinct.

2 14512 M^e BROOKS : Jamais?

3 14513 M. SMITH : Non. La réponse servirait

4 d'accusé de réception, si on en envoyait une. Ce serait

5 la réponse. La majorité de nos lettres sont tout

6 simplement des renvois aux ministères.

7 14514 M^e BROOKS: Donc, je suppose que quand,

8 comme c'est le cas dans cette affaire, vous envoyez

9 quelque chose aux SCPM, vous ne savez pas s'ils vont

10 répondre. Donc, à la fin de la journée, l'auteur, peu

11 importe de qui il s'agit, pourrait ne recevoir aucune

12 réponse à sa lettre?

13 14515 M. SMITH : C'est possible, oui.

14 14516 M^e BROOKS : Corrigez-moi si je me

15 trompe, mais il me semble que si la lettre était restée

16 aux SCHD, si je comprends bien d'après ce que j'ai lu

17 de vos processus -- et je peux vous l'apporter si vous

18 le voulez. Mais, si je comprends bien, l'un de vos

19 objectifs, habituellement, comme objectif en matière de

20 services, est de répondre à un auteur --

21 14517 M. SMITH : M'hmm.

22 14518 M^e BROOKS : -- du moins au début.

23 14519 M. SMITH: Tout à fait.

24 14520 M^e BROOKS : Si l'auteur devient

25 prolifique, ce dont nous discuterons, mais du moins au

StenoTran

1 début vous désirez répondre.

2 14521 Est-ce exact?

3 14522 M. SMITH : C'est exact.

4 14523 M^e BROOKS : Donc, il y a une certaine

5 lacune là où, comme dans cette affaire, vous avez

6 envoyé quelque chose, la toute première lettre, aux

7 SCPM et vous ne savez pas s'ils ont répondu. Alors,

8 vous ne l'avez pas fait.

9 14524 M. SMITH : C'est exact.

10 14525 M^e BROOKS : D'accord.

11 14526 Maintenant, en ce qui concerne les

12 12 lettres qui n'ont pas été renvoyées ou acheminées

13 aux SCPM, pourquoi n'ont-elles pas été renvoyées ou

14 acheminées aux SCPM?

15 14527 M. SMITH : Parce que ce n'était que

16 des copies de lettres à des tiers, et parce qu'elles

17 portaient sur sa procédure judiciaire en cours.

18 14528 Dans les deux cas, on n'a pas

19 l'habitude de répondre.

20 14529 M^e BROOKS : Concentrons-nous sur la

21 question de la procédure judiciaire. Je vais vous

22 demander de sortir un des documents, car le commissaire

23 ne les a pas vus.

24 14530 Rendons-nous au premier onglet après

25 l'annexe 8.

StenoTran

1 14531 M. SMITH : Le 31 juillet?
2 14532 M^e BROOKS : C'est ça.
3 14533 Monsieur le commissaire, c'est
4 l'onglet 1 après l'indication de l'annexe 8.
5 14534 Je n'examine pas la première page,
6 qui n'est qu'un résumé de cette lettre. C'est une
7 lettre datée du 31 juillet.
8 14535 En fait, je vais vous amener à cette
9 première page, car elle est intéressante du fait
10 qu'elle dresse la liste, sur cette page couverture, des
11 pièces jointes à cette lettre du 31 juillet, et vous
12 verrez qu'elles sont désignées des lettres A à N.
13 14536 Donc, cette lettre comporte
14 quatorze pièces jointes.
15 14537 Si vous tournez la page au fichier du
16 WebCIMS, cela m'indique, d'après ce que je vois, que --
17 à *Classification* [classification], au milieu de la
18 page, il est écrit *ECU general mail* [courrier général
19 des SCHD]--
20 14538 M. SMITH : C'est exact.
21 14539 M^e BROOKS : -- « /SC ». [Texte en
22 italiques en français dans le texte lu] Que signifie
23 SC?
24 14540 M. SMITH : Ce n'est pas complet, en
25 fait. Ça devrait être « SCHD ». Ce n'est que la version

StenoTran

1 française d'ECU, Section de la correspondance de la
2 haute direction.

3 14541 M^e BROOKS : D'accord. Merci.

4 14542 Maintenant, à *Notes* [notes], si vous
5 prêtez attention au côté gauche de la page, dans le
6 tiers supérieur, il est écrit *Direct to file as per DS*
7 *overtaken by event* [acheminer au dossier selon les
8 directives de DS dépassé par les évènements].

9 14543 Êtes-vous DS?

10 14544 M. SMITH : Je suis DS.

11 14545 M^e BROOKS : Et que signifie cette note
12 et qui l'a inscrite?

13 14546 M. SMITH : Cet article ainsi que
14 celui reçu quelques jours plus tard ont été traités de
15 la même manière.

16 14547 Il a été classé sans réponse à la
17 suite de mes directives ou de mon autorisation. La
18 rédactrice et moi avons discuté de ce qu'il fallait en
19 faire, du fait qu'il ne s'agissait que de copies. Elle
20 n'avait rien à répondre, et il n'y avait pas de raison
21 de l'acheminer au ministère de la Justice.

22 14548 Alors, elle m'a demandé si on pouvait
23 la déposer au dossier, et j'ai dit oui.

24 14549 Donc, chaque fois qu'un analyste --
25 excusez-moi, je parle trop fort. Chaque fois qu'un

StenoTran

- 1 analyste dépose au dossier sans répondre, il est censé
2 mentionner une raison.
- 3 14550 M^e BROOKS : D'accord. Et comment
4 pouvons-nous savoir qu'il a été classé sans réponse à
5 partir de cette formule du WebCIMS?
- 6 14551 M. SMITH : S'il y avait eu une
7 réponse, on la verrait dans les pièces jointes. Il y
8 aurait une pièce jointe de réponse finale en dessous de
9 *Letter* [lettre].
- 10 14552 M^e BROOKS : Oui.
- 11 14553 M. SMITH : Oui, ce serait là.
- 12 14554 M^e BROOKS : Je vois.
- 13 14555 M. SMITH : Produit par le système.
- 14 14556 M^e BROOKS : D'accord.
- 15 14557 Si vous tournez la page et examinez
16 la lettre, c'est la lettre datée du 31 juillet 2006 :
17 « Cher premier ministre Harper,
18 Je me permets de vous envoyer
19 des copies de mes lettres à
20 l'intention de l'honorable
21 Peter McKay... M. Kevin Sorenson...
22 à titre d'information. »
23 [Traduction du texte lu]
- 24 14558 Puis viennent les 14 pièces jointes.
- 25 14559 Et c'est pour cette raison, si je

StenoTran

1 comprends bien votre témoignage, qu'il n'y a pas eu de
2 demande d'intervention. Ce sont des copies de lettres,
3 par conséquent vous avez ordonné qu'on les dépose sans
4 répondre?

5 14560 M. SMITH : C'est exact.

6 14561 M^e BROOKS : Et la lettre suivante, la
7 lettre suivante au prochain onglet, une lettre datée du
8 4 août 2006, elle comprenait six pièces jointes.

9 14562 M. SMITH : On l'a reçue environ au
10 même moment, et elle a été transmise à la rédactrice
11 environ au même moment.

12 14563 M^e BROOKS : Et je tourne la page pour
13 jeter un coup d'œil à la lettre du 4 août de la part de
14 M. Schreiber, qui, encore une fois, se permet d'envoyer
15 des copies d'un certain nombre de lettres, et elle se
16 termine par :

17 « ... à titre d'information.

18 Les documents confirment le
19 contenu de la lettre que je vous
20 ai envoyée le 16 juin 2006 et la
21 raison pour laquelle je ne peux
22 m'adresser qu'à vous. »

23 [Traduction du texte lu]

24 14564 C'est ce qu'il dit. Alors, cette
25 lettre a également été classée sans réponse, est-ce

1 exact?

2 14565 M. SMITH : Oui, c'est exact.

3 14566 M^e BROOKS : Elle dit : « je ne peux
4 m'adresser qu'à vous. »

5 14567 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui, d'accord.

6 14568 M^e BROOKS : Est-ce la façon dont vous
7 comprenez cette lettre, M. Smith?

8 14569 M. SMITH : C'est ce que je crois
9 qu'elle dit, oui.

10 14570 M^e BROOKS : Oui, d'accord.

11 14571 Je vais maintenant tourner quelques
12 onglets, car je veux me rendre à un onglet qui fait
13 référence à la cause juridique, alors je suis
14 maintenant à l'onglet 4.

15 14572 C'est la lettre datée du
16 26 septembre -- la lettre est datée du
17 24 septembre 2006.

18 14573 Et sur la page du dossier du
19 WebCIMS --

20 14574 je vais vous laisser la prendre,
21 monsieur le commissaire. L'avez-vous? Je suis à
22 l'onglet 4 de la page du dossier du WebCIMS.

23 14575 C'est écrit à *Notes* [notes]. Encore
24 la classification, au milieu de la page c'est écrit *ECU*
25 *general mail* [courrier général des SCHD] et les notes

StenoTran

- 1 mentionnent ce qui suit :
- 2 « Cause juridique personnelle,
3 acheminer au dossier selon les
4 directives de SR ».
- 5 [Traduction du texte lu]
- 6 14576 Qui est SR?
- 7 14577 M. SMITH : C'est la rédactrice,
8 Shelley Russell, responsable des questions juridiques.
- 9 14578 M^e BROOKS : D'accord.
- 10 14579 Et « cause juridique personnelle »,
11 que vous indique cette désignation? Qu'est-ce que cela
12 signifie?
- 13 14580 M. SMITH : Qu'il s'agit d'un litige
14 en cours sur lequel on ne fait pas de commentaire.
- 15 14581 M^e BROOKS : J'aimerais juste
16 m'attarder un peu au cas où le courrier est désigné
17 comme du courrier ayant trait à une question d'ordre
18 juridique.
- 19 14582 D'après vos rapports, il semble que
20 lorsque le courrier est désigné comme une question
21 d'ordre juridique, il est traité d'une manière
22 particulière.
- 23 14583 Comment traitez-vous le courrier qui
24 a trait à des questions d'ordre juridique?
- 25 14584 M. SMITH : Une réponse initiale peut

StenoTran

1 être envoyée, mais sans plus.

2 14585 M^e BROOKS : Et dans le cas qui nous
3 occupe, M. Schreiber n'a pas reçu de réponse initiale.

4 14586 Y a-t-il eu un moment, par la suite,
5 où vous avez pensé qu'il devait recevoir une réponse?

6 14587 M. SMITH : Oui, c'est la raison de la
7 réponse du 16 janvier.

8 14588 M^e BROOKS : Lettre qui se trouve à
9 l'onglet 8 de l'annexe 8.

10 14589 Passons à cette lettre, alors, à
11 l'onglet 8.

12 14590 M. SMITH : D'accord.

13 14591 M^e BROOKS : C'est l'une des
14 deux lettres parmi les douze traitées par les SCHD qui
15 ont fait l'objet d'un traitement légèrement différent.
16 À la fin de la journée, une lettre a été envoyée à
17 M. Schreiber, et je vais simplement vous demander
18 d'aller à cet onglet, l'onglet 8.

19 14592 Si vous tournez quelques pages, vous
20 verrez qu'il y a une lettre adressée à M. Schreiber de
21 la part de S. Russell, et c'est écrit :

22 « Au nom du premier ministre,
23 j'aimerais accuser réception de
24 votre correspondance du
25 16 janvier.

StenoTran

1 J'ai envoyé une copie de votre
2 lettre et de vos pièces jointes
3 à l'honorable Robert Nicholson,
4 ministre de la Justice et
5 procureur général du Canada, à
6 titre d'information. »

7 [Traduction du texte lu]

8 14593 Pourquoi cette lettre ayant trait à
9 des questions d'ordre juridique a-t-elle été traitée
10 différemment des lettres précédentes ayant trait à des
11 questions d'ordre juridique?

12 14594 M. SMITH : Cette lettre n'avait rien
13 de particulier. La rédactrice a communiqué avec moi et
14 m'a dit qu'elle se sentait mal à l'aise que
15 M. Schreiber n'ait pas encore reçu d'accusé de
16 réception et qu'elle estimait -- elle a demandé s'il
17 convenait qu'elle accuse réception de la lettre, et
18 j'ai dit bien sûr, allez-y.

19 14595 M^e BROOKS : Je vois. Mais, il n'y
20 avait alors rien de particulier quant aux questions sur
21 lesquelles portait la lettre qui --

22 14596 M. SMITH : Non, il n'y avait pas
23 d'élément déclencheur particulier dans ce qu'il avait
24 écrit dans cette lettre.

25 14597 M^e BROOKS : Lorsqu'il est question de

1 lettres qui ont trait à des questions d'ordre
2 juridique, je constate que dans bien des cas vous jugez
3 que la lettre ne doit pas être envoyée aux SCPM.

4 14598 Mais est-ce que je vous comprends
5 bien en disant que lorsqu'une lettre est classifiée ou
6 lue et que l'on juge qu'elle a trait à une cause
7 juridique personnelle, elle n'est jamais acheminée aux
8 SCPM?

9 14599 M. SMITH : Eh bien, non. On leur en a
10 envoyé quatre.

11 14600 M^e BROOKS : Je vois. Je n'ai pas
12 examiné ces lettres sous cet angle, mais disons que --
13 je ne parle que de manière générale et non pas du cas
14 de M. Schreiber. Mais, lorsque vous jugez qu'une lettre
15 a trait à une question d'ordre juridique, vous
16 arrive-t-il aussi -- de l'envoyer aux SCPM à des fins
17 de traitement?

18 14601 On a les quatre ici. Je ne crois pas
19 qu'elles portent toutes sur des questions d'ordre
20 juridique, toutes les quatre, en fait. Par exemple, la
21 première était plus générale que cela.

22 14602 Là où je veux en venir, c'est, y
23 a-t-il quelque chose qui empêche d'envoyer une lettre
24 aux SCPM si on juge qu'elle porte sur une cause
25 juridique?

1 14603 M. SMITH : Non. Non.
2 14604 M^e BROOKS : D'accord.
3 14605 L'autre lettre qui sort de
4 l'ordinaire, qui a été traitée un peu hors de
5 l'ordinaire, est la lettre du 3 novembre, qui se trouve
6 à l'onglet 6. Celle-là, si je comprends bien, a été
7 envoyée au greffier du Bureau du Conseil privé,
8 M. Lynch.
9 14606 Est-ce exact?
10 14607 M. SMITH : C'est exact, oui.
11 14608 C'est l'onglet 6 de l'annexe 8.
12 14609 Si vous jetez un coup d'œil à la
13 formule d'accompagnement de cette lettre, qui a rempli
14 cette formule?
15 14610 M. SMITH : Initialement, c'est -
16 excusez-moi, la formule d'accompagnement.
17 14611 M^e BROOKS : Oui.
18 14612 M. SMITH : C'est moi.
19 14613 M^e BROOKS : Il y a en fait ici
20 deux formules d'accompagnement. L'une se trouve sur le
21 dessus, et c'est votre écriture sur le dessus?
22 14614 M. SMITH : C'est exact.
23 14615 M^e BROOKS : Qu'est-ce que ça dit?
24 14616 M. SMITH : C'est une liste de
25 distribution. L'action est du ressort du bureau du

StenoTran

- 1 greffier, avec des copies d'information au Service de
2 la correspondance du premier ministre, au bureau du
3 chef de cabinet et à la Gestion des enjeux.
- 4 14617 M. BROOKS : D'accord. Alors,
5 déchiffrons ce qui est inscrit dans le haut,
6 c'est-à-dire *CLR* [greffier].
- 7 14618 M. SMITH : C'est exact.
- 8 14619 M^e BROOKS : Est-ce le greffier?
9 14620 Ce serait donc le greffier. Est-ce
10 exact?
- 11 14621 M. SMITH : Oui.
- 12 14622 M^e BROOKS : Et puis *PMC* [SCPM],
13 c'est-à-dire Service de la correspondance du premier
14 ministre.
- 15 14623 Le chef de cabinet serait le chef de
16 cabinet de M. Mulroney.
- 17 14624 Est-ce exact, *COS* [chef de cabinet]?
- 18 14625 M. SMITH : M. Harper.
- 19 14626 M^e BROOKS : Désolée, M. Harper, merci.
20 Le chef de cabinet de M. Harper.
- 21 14627 M. SMITH : Oui, son cabinet.
- 22 14628 M^e BROOKS : Et *IM* [GE], Gestion des
23 enjeux, de qui s'agit-il?
- 24 14629 M. SMITH : Je ne suis pas certain.
- 25 14630 M^e BROOKS : D'accord. C'est quelqu'un

StenoTran

1 du CPM?

2 14631 M. SMITH : Oui.

3 14632 M^e BROOKS : D'accord.

4 14633 Si vous tournez à la prochaine page,
5 il y a un autre bordereau d'accompagnement.

6 14634 Pourquoi y en a-t-il deux?

7 14635 M. SMITH : Eh bien, c'est une
8 photocopie de celui que j'ai envoyé, et elle a été
9 annotée par le bureau du greffier, le coordonnateur de
10 la correspondance au bureau du greffier.

11 14636 M^e BROOKS : Où voyez-vous ça?

12 14637 M. SMITH: Eh bien, je reconnais son
13 écriture dans --

14 14638 M^e BROOKS : À *Secretariat*
15 [secrétariat], serait-ce --

16 14639 M. SMITH : En dessous de *PCO* [CPM],
17 *route to PCO* [acheminer au CPM]

18 14640 M^e BROOKS : Je vois.

19 14641 M. SMITH : Je crois que c'est le
20 bureau du conseiller juridique auprès du greffier, BCG.

21 14642 M^e BROOKS : Oui.

22 14643 M. SMITH : Et puis des copies
23 d'information au sein du CPM --

24 14644 M^e BROOKS : le greffier

25 14645 M. SMITH : -- à gauche, près du bas.

StenoTran

1 14646 M^e BROOKS : Oui. Et qu'est-ce que ça
2 dit?

3 14647 M. SMITH : Greffier Bloodworth, Roy,
4 Yvon Roy et David Mulroney.

5 14648 M^e BROOKS : D'accord. Et qui était
6 David Mulroney?

7 14649 M. SMITH : Je ne suis pas certain de
8 son titre à l'époque, mais c'était un fonctionnaire du
9 BCP.

10 14650 M^e BROOKS : Et il y a un timbre sur
11 cette version de la formule d'accompagnement qui dit :
12 « Cette correspondance
13 nécessite-t-elle une réponse de
14 du premier ministre ou du
15 ministre? »
16 [Traduction du texte lu]

17 14651 Qui aurait apposé ce timbre?

18 14652 M. SMITH : Ce serait le coordonnateur
19 de la correspondance du greffier de l'époque, qui avait
20 fait faire ce timbre.

21 14653 M^e BROOKS : D'accord.

22 14654 M. SMITH : On ne fait plus les choses
23 de cette façon.

24 14655 M^e BROOKS : Et sur votre formule
25 d'accompagnement originale, vous aviez classifié cela

StenoTran

1 comme *personal and political mail* [courrier personnel
2 et politique]. Pourquoi?
3 14656 Quel aspect de cette lettre
4 pensiez-vous --
5 14657 M. SMITH : Ai-je -- a-t-elle été
6 classifiée comme du courrier personnel et politique?
7 14658 M^e BROOKS : Eh bien, je suis en train
8 d'examiner la formule que vous dites avoir remplie.
9 Dans le bas se trouvent des cases à cocher, et l'une
10 d'entre elles dit *personal and political* [personnel et
11 politique] et il semble y avoir --
12 14659 M. SMITH : Oui, c'est une copie
13 d'information. La copie d'action est pour le greffier.
14 14660 M^e BROOKS : D'accord. Mais, qui a
15 coché *personal and political* [personnel et politique]?
16 14661 M. SMITH : C'est moi.
17 14662 M^e BROOKS : D'accord.
18 14663 M. SMITH : Oui. C'est automatiquement
19 copié sur les articles envoyés au bureau du greffier.
20 14664 M^e BROOKS : Ma question était la
21 suivante : pourquoi cette lettre a-t-elle été
22 classifiée comme une chose qui sortait de l'ordinaire?
23 14665 M. SMITH : Comme je l'ai dit, à
24 l'instar de celle de janvier qui a fait l'objet d'une
25 réponse, il n'y avait pas de raison particulière pour

StenoTran

1 l'envoyer au greffier. La rédactrice a communiqué avec
2 moi et estimait que nous devions aviser le greffier et
3 les informer que M. Schreiber écrivait.

4 14666 M^e BROOKS : Et était-ce seulement en
5 raison du volume du courrier que vous receviez?

6 14667 M. SMITH : Eh bien, qu'il continuait
7 d'écrire, oui.

8 14668 M^e BROOKS : D'accord.

9 14669 Cette lettre du 30 novembre porte
10 aussi -- eh bien, elle porte, comme d'autres lettres,
11 sur la procédure d'extradition. Donc, en fait cette
12 lettre portait sur une question d'ordre juridique.

13 14670 M. SMITH : Tout à fait.

14 14671 M^e BROOKS : Et vous pensiez néanmoins
15 que cette lettre, compte tenu de la quantité de lettres
16 que vous receviez, devait être examinée par une
17 personne plus haut placée?

18 14672 M. SMITH : Tout à fait. On a effectué
19 diverses actions en rapport avec cette lettre.

20 14673 M^e BROOKS : Donc, dans ce cas, une
21 copie a été envoyée au chef de cabinet de M. Harper.

22 14674 Avez-vous reçu une réponse du CPM --
23 pas vous personnellement, mais est-ce que les SCHD ont
24 reçu une réponse du Service de la correspondance du
25 premier ministre ou du chef de cabinet à ce sujet?

StenoTran

- 1 14675 M. SMITH : Non.
- 2 14676 M^e BROOKS : Qu'est-ce que le greffier
3 a décidé de faire de cette lettre?
- 4 14677 M. SMITH : D'après ce qui est écrit
5 sur la troisième copie de la formule d'accompagnement,
6 elle nous a été retournée en disant *No reply required*
7 [aucune réponse requise]. Par conséquent, l'affaire a
8 été classée.
- 9 14678 M^e BROOKS : Oui. C'est écrit
10 « La lettre n'est qu'une copie des documents envoyés au
11 ministre de la Justice. La question est toujours en
12 instance devant le ministre. » [Traduction du texte
13 lu], et il y a une signature. De qui est-ce la
14 signature?
- 15 14679 M. SMITH : Je crois que c'est
16 Paul Shuttle.
- 17 14680 M^e BROOKS : Et qui est-il? Quel est
18 son poste?
- 19 14681 M. SMITH: Je ne suis pas certain. Il
20 travaille aux services juridiques du BCP.
- 21 14682 M^e BROOKS : C'est un avocat?
- 22 14683 M. SMITH : La réponse est « Oui ».
23 14684 L'assistance m'a fait un signe de
24 tête affirmatif.
- 25 14685 M^e BROOKS : D'accord.

StenoTran

1 14686 Alors pas de réponse requise. Est-ce
2 qu'on en a envoyé une à M. Schreiber?

3 14687 M. SMITH: Non.

4 14688 M^e BROOKS : Monsieur le commissaire,
5 je ne pense pas qu'il me soit utile de parcourir les
6 autres lettres de l'annexe 8. Les lettres parlent
7 d'elles-mêmes. Si vous souhaitez que je parcoure les
8 formules du WebCIMS avec M. Smith, je le ferai avec
9 plaisir, mais d'après moi, je crois que vous aurez
10 suffisamment d'information --

11 14689 COMMISSAIRE OLIPHANT : Quelles sont
12 les choix?

13 14690 M^e BROOKS : Oui ou non.

14 14691 COMMISSAIRE OLIPHANT : Si on ne le
15 fait pas, qu'est-ce qu'on va faire?

16 14692 M^e BROOKS : On va passer aux lettres
17 qui ont été transmises au CPM.

18 14693 COMMISSAIRE OLIPHANT : Allons-y
19 alors.

20 14694 M^e BROOKS : D'accord.

21 14695 L'annexe 7 comprend quatre lettres
22 qui ont été transmises au Service de la correspondance
23 du premier ministre. Avez-vous été consulté sur la
24 façon dont ces lettres devaient être traitées?
25 --- Pause

StenoTran

1 14696 M. SMITH : J'essaie de penser --
2 14697 M^e BROOKS : Comme je crois que vous le
3 savez, je n'ai aucune note qui porte votre nom sur ces
4 formules du WebCIMS.
5 14698 M. SMITH : Nous n'annotons pas les
6 pages du WebCIMS dans les articles que nous envoyons à
7 la correspondance du premier ministre.
8 14699 M^e BROOKS : Donc, toute annotation
9 figurant sur ces pages serait faite par la
10 correspondance du premier ministre.
11 14700 M. SMITH : C'est exact.
12 14701 M^e BROOKS : Avez-vous été consulté en
13 ce qui a trait à ces quatre lettres avant qu'elles
14 soient envoyées aux SCPM?
15 14702 M. SMITH : Oui, chacune d'entre
16 elles.
17 14703 Pour les deux premières, j'ai pris la
18 décision. Ce sont les lettres du 16 juin et du 30 août.
19 14704 En fait, le --
20 14705 M^e BROOKS : 23 août.
21 14706 M. SMITH: -- celles du 23 et du
22 30 août sont en fait la même, essentiellement.
23 14707 M^e BROOKS : D'accord. Les
24 quatre lettres que j'ai envoyées au Service de la
25 correspondance du premier ministre sont les lettres du

StenoTran

1 16 juin 2006, du 23 août 2006, du 3 mai 2007, et la
2 dernière lettre de cette série reçue de la part de
3 M. Schreiber, qui était datée du 26 septembre 2007.

4 14708 Ces quatre lettres ont été acheminées
5 aux SCPM.

6 14709 Je dois souligner que, à ma
7 connaissance, il y a eu d'autres lettres envoyées au
8 premier ministre Harper de la part de M. Schreiber.
9 Elles sont citées en référence dans certains des
10 documents que nous avons ici, mais elles ne font pas
11 l'objet du présent rapport.

12 14710 Est-ce exact?

13 14711 M. SMITH : C'est exact.

14 M^e BROOKS : Nous avons discuté de la première lettre envoyée
15 et de la raison pour laquelle vous l'avez envoyée.

16 14713 Pourquoi a-t-on envoyé la deuxième
17 lettre?

18 14714 M. SMITH : Si ma mémoire m'est
19 fidèle, elle s'intitulait *Case file* [dossier d'une
20 affaire] et un très gros cahier, semblable à l'un de
21 ceux-ci, y était annexé.

22 14715 M^e BROOKS : La lettre du 23 août 2006,
23 que l'on retrouve à l'annexe 7.2, se lit comme suit :

24 « Cher premier ministre,
25 Je prends l'initiative de vous

Comment [JC2]: Ne devrions-nous pas laisser le titre anglais?

StenoTran

1 envoyer une copie du dossier
2 portant sur le "scandale
3 politico-judiciaire"... »
4 [Traduction du texte lu]
5 -- Il s'agit également de l'en-tête mentionnant l'objet
6 de la lettre.
7 14716 M. SMITH : C'est exact.
8 14717 M^e BROOKS : Le dossier ne comportait
9 que deux documents. Vous dites qu'il y avait également
10 un cahier?
11 14718 M. SMITH : Oui, un cahier très épais.
12 14719 M^e BROOKS : Que nous n'avons pas.
13 14720 Pourquoi avez-vous décidé que cette
14 lettre devait être envoyée?
15 14721 M. SMITH : Tout simplement parce
16 qu'elle s'intitulait *Case Report* [rapport sur le
17 dossier] et qu'elle semblait plus importante :
18 peut-être une lettre définitive ou peut-être finale
19 de la part de M. Schreiber.
20 14722 M^e BROOKS : D'accord. Alors dites-moi,
21 simplement pour le confirmer : à ce stade, les SCPM ne
22 vous avaient aucunement mentionné que les lettres de
23 M. Schreiber devaient être spécialement signalées.
24 14723 M. SMITH : Non.
25 14724 M^e BROOKS : Somme toute, vous exercez

Comment [JC3]: Ou titre anglais? Cela dépend : le document est-il traduit en français?

1 votre pouvoir discrétionnaire à titre de responsable
2 des SCHD --

Comment [JC4]: Services de la correspondance de la haute direction

3 14725 M. SMITH : En qualité de réviseur,
4 oui.

Comment [JC5]: Ou : de rédacteur principal (deux lignes plus bas aussi)

5 14726 M^e BROOKS : D'accord, à titre de
6 réviseur.

7 14727 Qu'avez-vous à dire au sujet de la
8 lettre suivante, datée du 3 mai 2007?

9 14728 M. SMITH : Je n'ai pas vu les deux
10 suivantes, mais la rédactrice m'a consulté à leur
11 sujet.

12 14729 M^e BROOKS : Et pourquoi la troisième
13 lettre, celle du 3 mai 2007, a-t-elle été envoyée?

14 14730 Elle traite de « L'obésité chez les
15 enfants - Une épidémie au Canada » [Traduction du texte
16 lu] :

17 « Cher premier ministre,
18 Je prends l'initiative de vous
19 envoyer une copie de ma lettre
20 du 15 avril 2007 à l'intention
21 du très honorable Brian
22 Mulroney... »

23 [Traduction du texte lu]

24 14731 M. SMITH : Oui, nous l'avons vraiment
25 envoyée pour cette raison. Étant donné qu'elle

1 comprendait des copies de lettres échangées entre
2 MM. Schreiber et Mulroney, la rédactrice se sentait
3 inconfortable à l'idée de la classer tout simplement
4 parmi les « dossiers qui ne nécessitent pas de
5 réponse ». Aussi a-t-elle cru bon d'acheminer la lettre
6 au Service de la correspondance du premier ministre.

7 14732 M^e BROOKS : Ma copie du rapport
8 produit par le BCP est sans pièce jointe. La lettre
9 destinée à M. Mulroney n'y est pas annexée.

10 14733 Était-elle semblable, très
11 volumineuse, à la lettre destinée à M. Mulroney
12 mentionnée ici, la lettre du 15 avril?

13 14734 M. SMITH : Il y a la lettre de deux
14 pages -- ou d'une page et demie --, à propos de
15 l'obésité chez les enfants, à l'intention de M. Harper.
16 Y est jointe une lettre d'un peu plus de deux pages, de
17 M. Schreiber à M. Mulroney, qui porte sur le même
18 sujet.

19 14735 Ensuite, il y a une deuxième lettre,
20 d'un seul paragraphe, adressée à M. Mulroney.

21 14736 M^e BROOKS : Merci.

22 14737 Et puis, en rapport avec la lettre
23 finale envoyée aux SCPM, il y a cette lettre datée du
24 26 septembre?

25 14738 M. SMITH : C'est exact.

StenoTran

- 1 14739 M^e BROOKS : Pourquoi a-t-on envoyé
2 cette lettre?
- 3 14740 M. SMITH : Pour les mêmes motifs que
4 la lettre précédente. Elle comprenait de la
5 correspondance échangée entre M Schreiber et
6 M. Mulroney. On y mentionnait de plus en plus souvent
7 le nom de M. Mulroney et la rédactrice était mal à
8 l'aise à l'idée de classer le document sans qu'on y ait
9 répondu.
- 10 14741 M^e BROOKS : D'accord. Je reviendrai
11 sur cette lettre, celle du 26 septembre, mais
12 j'aimerais auparavant enchaîner avec la lettre du
13 29 mars, celle sur laquelle le commissaire nous a
14 demandé de tirer des conclusions -- les dispositions
15 qui ont été prises afin de traiter cette lettre en
16 particulier. Elle se trouve sous l'onglet 10 de
17 l'annexe 8.
- 18 14742 Je vous demanderais donc de laisser
19 de côté l'autre lettre pour celle-ci, à laquelle nous
20 nous attarderons quelque peu.
- 21 14743 La première page de cet onglet, à
22 l'annexe 8, montre qu'une lettre datée du 29 mars 2007,
23 envoyée par M. Schreiber à M. Harper, comportait trois
24 pièces jointes. La première était une lettre de
25 Karlheinz Schreiber, datée du 29 janvier 2007, adressée

Comment [JC6]: Option :
remettre cette lettre-là afin que
nous nous attardions quelque peu
à celle-ci.

1 à M. Mulroney.

2 14744 Vous m'avez dit pourquoi vous aviez
3 envoyé les deux autres lettres aux SCPM : parce que des
4 lettres de M. Mulroney y avaient été annexées. C'est
5 également le cas de la présente lettre. Pourquoi ne pas
6 l'avoir traitée de la même façon?

7 14745 M. SMITH : Je n'ai pas vu cela et la
8 rédactrice n'a pas vu cette lettre. Bref, elle nous a
9 échappé.

10 14746 M^e BROOKS : Cette lettre n'a été vue
11 que par un analyste?

12 14747 M. SMITH : Oui.

13 14748 M^e BROOKS : Pourquoi l'analyste
14 n'aurait-il ou n'aurait-elle pas porté cette lettre à
15 votre attention ou à celle de la rédactrice, comme ce
16 fut le cas avec les lettres subséquentes?

17 14749 M. SMITH : Tout d'abord, c'est un
18 analyste différent d'une fois à l'autre.

19 14750 M^e BROOKS : D'accord.

20 14751 M. SMITH : Les analystes prennent au
21 hasard les éléments de correspondance qui se trouvent
22 dans le pigeonier. Il se peut donc qu'un ou une autre
23 analyste ait traité la lettre suivante.

24 14752 On aurait dû la remarquer et la
25 porter à l'attention de la rédactrice, mais ça n'a pas

StenoTran

- 1 été le cas.
- 2 14753 M^e BROOKS : Diffuseriez-vous ou
3 enverriez-vous, dans tout cas semblable à celui-ci, des
4 courriels à l'interne?
- 5 14754 Nul besoin d'appeler cela une
6 directive, ce pourrait être aussi simple que l'envoi
7 d'un courriel à vos analystes pour leur dire : « Nous
8 avons agi ainsi dans ce cas précis. Si une telle
9 situation se reproduit, nous vous prions de la porter à
10 notre attention et nous lui accorderons un traitement
11 égal. Dans le cas particulier de cette télécopie, nous
12 avons transmis aux SCPM une lettre de M. Schreiber à
13 laquelle était jointe une lettre envoyée à M. Mulroney.
14 Veuillez noter que nous souhaitons une répétition
15 éventuelle de cet exercice. »
- 16 14755 Avez-vous déjà fait cela?
- 17 14756 M. SMITH : Je n'ai transmis aucune
18 consigne particulière aux analystes. J'ai parlé à
19 quelques reprises du traitement de la correspondance de
20 M. Schreiber avec la rédactrice responsable, mais pas
21 avec les analystes.
- 22 14757 M^e BROOKS : Vous en aviez parlé avec
23 les rédacteurs.
- 24 14758 M. SMITH : C'est exact.
- 25 14759 M^e BROOKS : Lorsque vous jetez un coup

StenoTran

1 d'œil sur la page du WebCIMS, vous n'y trouvez aucune
2 affectation. Sur d'autres pages, nous avons vu une
3 liste de personnes qui ont eu la lettre en main --

4 14760 M. SMITH : Bien sûr.

5 14761 M^e BROOKS : -- et qui ont eu diverses
6 interactions. Pourquoi cela ne s'est-il pas produit
7 cette fois-ci?

8 14762 M. SMITH : Parce que l'analyste a
9 décidé de classer la lettre sans y répondre ni la
10 remettre à la rédactrice.

11 14763 M^e BROOKS : Nous pourrions donc
12 qualifier ce geste de négligence de la part de cet
13 analyste particulier.

14 14764 M. SMITH : C'est exact.

15 14765 M^e BROOKS : Si vous retournez à la
16 lettre envoyée à M. Mulroney, autrement dit celle du
17 29 janvier annexée à cette lettre, et si vous en
18 examinez la page 3, vous verrez que M. Schreiber a
19 écrit ce qui suit à M. Mulroney :

20 « Vous n'avez jamais dit, à moi
21 ou à Elmer MacKay, que vous
22 aviez mis fin au projet. Aussi
23 ai-je continué d'y travailler
24 afin que vous respectiez vos
25 promesses de créer de l'emploi

StenoTran

1 pour les habitants de la
2 Nouvelle-Écosse.

3 Au cours de l'été 1993,
4 alors que vous tentiez d'obtenir
5 de l'aide financière, j'étais
6 encore là. Lors de notre
7 rencontre au lac Mousseau, le
8 23 juin 1993, vous m'avez dit
9 que vous croyiez que
10 Kim Campbell gagnerait la
11 prochaine élection. Vous m'avez
12 également dit que vous
13 travailleriez à votre bureau de
14 Montréal et que le projet Bear
15 Head devrait être déplacé dans
16 la province de Québec, où vous
17 pourriez me venir grandement en
18 aide. Nous avons convenu de
19 travailler ensemble et j'ai mis
20 des fonds à votre disposition.

21 Kim Campbell n'a pas
22 remporté l'élection, mais nous
23 nous sommes rencontrés de temps
24 en temps. »

25 [Traduction du texte lu]

StenoTran

1 14766 On lit un peu plus loin, dans les
2 deux derniers paragraphes de la page :

3 « Lorsque nous nous sommes
4 rencontrés à Zurich, en Suisse,
5 le 2 février 1998, à l'hôtel
6 Savoy, je suis reparti avec
7 l'impression que vous étiez en
8 bonne position.

Comment [JC7]: Ou : vous en
tirez bien.

9 Le 17 octobre 1999, vous
10 m'avez demandé une déclaration
11 sous serment ou la confirmation
12 que vous n'aviez jamais reçu de
13 moi la moindre compensation. »
14 [Traduction du texte lu]

15 14767 Et puis, au verso de la page :
16 « Durant le congé de Noël de
17 1999, j'ai rendu visite à
18 Fred Doucet chez lui et je lui
19 ai demandé de vous dire que je
20 ne commettrais pas de parjure si
21 j'avais à témoigner et que je
22 n'arrivais pas à comprendre
23 pourquoi vous ne dites tout
24 simplement pas la vérité.
25 Quelques jours plus tard, lors

StenoTran

1 d'une autre rencontre avec Fred,
2 celui-ci m'a demandé de signer
3 certains accords ayant trait à
4 notre relation d'affaires. J'ai
5 refusé. »

6 [Traduction du texte lu]

7 14768 Avez-vous parlé à votre analyste à la
8 suite de ces événements pour savoir s'il avait lu cette
9 lettre?

10 14769 M. SMITH : Oui. Je lui ai
11 effectivement parlé à la suite des événements de
12 novembre. Il ne s'en rappelait pas particulièrement.

13 14770 Ce n'est pas vraiment le contenu qui
14 aurait dû être le déclic; le simple fait qu'il était
15 question d'une lettre mettant en cause M. Schreiber et
16 M. Mulroney aurait suffi pour qu'on envoie la lettre à
17 la rédactrice, laissant cette dernière décider du type
18 d'intervention à adopter.

19 14771 M^e BROOKS : Donc, une fois de plus,
20 nous ne savons pas si l'analyste a lu la lettre ni
21 pourquoi; mais, encore une fois, vous diriez qu'il
22 s'agissait d'une omission --

23 14772 M. SMITH : C'est ce que je dirais.

24 14773 M^e BROOKS : -- s'il ne l'a pas fait.

25 14774 M. SMITH : Tout à fait.

Comment [JC8]: J'ai mis
négligence auparavant; nous
pourrions mettre négligence aux
deux endroits, ou omission

1 14775 M^e BROOKS : Il n'y a eu aucune
2 directive de la part des SCPM ou du BCP voulant qu'on
3 commence à ignorer les lettres de M. Schreiber ou à les
4 traiter d'une façon particulière?

5 14776 M. SMITH : C'est exact. Il s'agissait
6 alors de la 11^e lettre, je crois.

7 14777 M^e BROOKS : Oui. Et même si vous aviez
8 déjà envoyé trois lettres aux SCPM, selon mes calculs,
9 vous n'aviez toujours reçu aucun son de cloche des SCPM
10 quant à la façon de traiter les lettres de
11 M. Schreiber.

12 14778 Est-ce exact?

13 14779 M. SMITH : Ça l'est.

14 14780 M^e BROOKS : Cela ne vous a pas semblé
15 bizarre ou inhabituel, cela ne vous a pas allumé?

16 14781 M. SMITH : Je n'ai pas vu toutes les
17 lettres de M. Schreiber. Je n'en ai vu que trois,
18 environ, je crois, durant toute cette période. Donc je
19 n'ai pas vraiment eu de vue d'ensemble.

20 14782 Bref, la réponse est non : je n'ai
21 pas trouvé cela inhabituel. Je n'attendais pas une
22 réponse.

23 14783 M^e BROOKS : Lorsqu'un correspondant ou
24 une correspondante se révèle prolifique, les SCHD
25 pourraient-ils éventuellement regrouper la totalité de

StenoTran

1 la correspondance et prendre une décision du style :
2 « Que devrions-nous faire avec cette personne? »
3 14784 Est-ce une pratique que vous adoptez
4 normalement?
5 14785 M. SMITH : Un rédacteur évaluerait un
6 correspondant prolifique au cas par cas, afin de
7 d'évaluer s'il mérite une réponse à un certain moment.
8 Si le correspondant revient sur le même sujet pendant
9 plusieurs mois consécutifs, puis parle d'un nouveau
10 sujet, cela pourrait mériter une réponse.
11 14786 M^e BROOKS : Lorsqu'une personne est
12 considérée comme correspondant prolifique, la
13 traite-t-on différemment?
14 14787 M. SMITH : Il serait plus probable
15 qu'on classe les lettres d'une personne considérée
16 comme prolifique sans fournir de réponse.
17 14788 M^e BROOKS : J'aimerais que vous vous
18 rendiez à --
19 14789 Un instant... Je vais la trouver.
20 --- Pause
21 14790 M^e BROOKS : Allez à l'onglet 29, dans
22 le gros cahier. On trouve une note qui aborde la
23 question des correspondants « prolifiques », comme on
24 les appelle -- correspondants prolifiques, les
25 « prolifiques » en un mot.

StenoTran

- 1 14791 Cette note précise qu'un
2 correspondant assidu -- « c'est-à-dire une
3 demi-douzaine de lettres en l'espace d'un mois ou
4 deux » -- mériterait qu'on le considère comme un
5 correspondant prolifique.
- 6 14792 Dans le cas d'un correspondant
7 prolifique, l'indique-t-on sur la correspondance qu'on
8 en reçoit?
- 9 14793 Comment s'y prend l'analyste pour
10 savoir que cette personne est devenue un correspondant
11 prolifique?
- 12 14794 M. SMITH : À chaque entrée d'élément
13 dans la base de données, les analystes doivent vérifier
14 les antécédents du correspondant.
- 15 14795 M^e BROOKS : Je vois.
- 16 14796 M. SMITH : Un bouton *List Related*
17 *Files* [liste des dossiers connexes] leur indique les
18 antécédents, de même que les mesures qui ont été
19 prises.
- 20 14797 M^e BROOKS : Le système les oblige-t-il
21 à faire cette vérification, ou les analystes
22 pourraient-ils passer outre de temps à autre?
- 23 14798 M. SMITH : Cette vérification fait
24 partie de leurs procédures, mais je ne suis pas
25 certain --

StenoTran

1 14799 M^e BROOKS : Elle fait partie du
2 protocole.

3 14800 M. SMITH : -- que le système lui-même
4 les oblige à cette manoeuvre.

5 14801 M^e BROOKS : Si un analyste a reçu une
6 lettre -- et admettons qu'il s'agisse de la 11^e lettre
7 provenant de quelqu'un -- et qu'il fait cette
8 vérification, le système lui indique-t-il ce qui s'est
9 passé avec les autres lettres ou le traitement qu'on
10 leur a accordé?

11 14802 M. SMITH : Oui.

12 14803 M^e BROOKS : Des mentions dans le genre
13 « Classé sans réponse »?

14 14804 M. SMITH : Oui.

15 14805 M^e BROOKS : Selon votre expérience,
16 cela rendrait-il alors l'analyste moins enclin à
17 traiter soigneusement la lettre qui lui est présentée?

18 14806 M. SMITH : Ça se pourrait.

19 14807 M^e BROOKS : Maintenant, cette note
20 mentionne que :

21 « [...] même après qu'une
22 personne ait été jugée
23 prolifique, son courrier sera,
24 *in ma[n]y cases, [...]* »
25 [Traduction du texte lu]

StenoTran

1 14808 La note indique « *in may cases* »,
2 mais je suppose que l'on voulait dire « *in many cases* »
3 [souvent] [Traduction du texte lu].
4 « [...] acheminé aux analystes
5 aux fins
6 d'enregistrement / d'examen
7 approfondi. Si la personne fait
8 valoir un point [...], nous
9 l'enregistrons en notant qu'elle
10 est prolifique et nous étudions
11 la lettre en fonction de son
12 mérite. »
13 [Traduction du texte lu]

14 14809 Pour moi, cela veut dire
15 qu'idéalement, même si une personne est considérée
16 comme prolifique, sa lettre devrait être traitée de la
17 même façon qu'une première lettre.

18 14810 M. SMITH : Oui, ce devrait être à la
19 discrétion du rédacteur. L'analyste ne devrait pas
20 vraiment classer -- ou fermer, devrais-je dire, mais
21 nous appelons ça classer -- la lettre sans réponse sans
22 vérification préalable auprès du rédacteur. À moins que
23 la lettre soit manifestement injurieuse ou absurde.

24 14811 M^e BROOKS : D'accord. Ainsi, sur un
25 total de 12 lettres, éliminons donc les deux lettres

StenoTran

1 qui ont été traitées d'une façon particulière, dans le
2 cas des 10 qui ont été classées sans réponse ni autre
3 mesure concrète, l'analyste aurait demandé, dans chaque
4 cas, à un rédacteur, ce qu'il devait faire avec cette
5 lettre avant de la classer?

6 14812 M. SMITH : C'est ce que les analystes
7 devraient normalement faire.

8 14813 M^e BROOKS : Mais dans le cas de la
9 lettre du 29 mars, pour laquelle nous n'avons vu que le
10 nom de M. D'Aoust -- je crois que son nom est D'Aoust.

11 14814 C'est à l'annexe 8, onglet 10.

12 14815 M. SMITH : C'est exact.

13 14816 M^e BROOKS : Nous pouvons y voir la
14 mention *No assignments* [aucune affectation]. Cela
15 signifie-t-il que l'analyste n'a pas vérifié auprès du
16 rédacteur?

17 14817 M. SMITH : C'est ce que je présume.
18 Il n'avait inscrit aucune affectation à la rédactrice
19 et c'est lui qui a créé le profil dans WebCIMS. Donc,
20 la rédactrice n'a jamais reçu la lettre.

21 14818 J'ai d'ailleurs demandé à la
22 rédactrice si elle l'avait vue et elle a répondu par la
23 négative.

24 14819 M^e BROOKS : La lettre du
25 29 septembre 2007 comprenait une pièce jointe : cette

StenoTran

1 lettre datée du mois de mars. Est-ce exact?

2 14820 M. SMITH : Je pense que oui. Il

3 faudrait que je vérifie, mais il me semble que je me

4 souviens d'avoir vu cela.

5 14821 M^e BROOKS : Oui, c'était bien le cas.

6 14822 Donc, la lettre du 29 mars a

7 effectivement été transmise aux SCPM, quoique sous

8 forme de pièce jointe à la lettre du 20 septembre 2007.

9 C'est bien cela?

10 14823 M. SMITH : C'est exact.

11 14824 M^e BROOKS : Avez-vous obtenu une

12 rétroaction quelconque de la part des SCPM,

13 relativement à la lettre du 29 septembre à laquelle

14 était annexée cette lettre de mars?

15 14825 M. SMITH : Non, pas un mot.

16 14826 M^e BROOKS : Savez-vous si l'analyste

17 du BCP a qualifié cette lettre du 27 septembre de

18 lettre personnelle ou politique parce qu'elle

19 comprenait la lettre du 29 mars?

20 14827 M. SMITH : Pourrais-je vérifier s'il

21 s'agit du même analyste?

22 14828 M^e BROOKS : Bien sûr.

23 --- Pause

24 14829 M. SMITH : Ça se trouve sous

25 l'onglet 4, n'est-ce pas?

StenoTran

1 14830 M^e BROOKS : Oui, à l'annexe 7, onglet
2 4.
3 14831 Tout d'abord, si vous jetez un coup
4 d'œil sur la page des dossiers WebCIMS, il y est
5 mentionné « *Keyword Summary: Personal and political -*
6 *neutral* ». [Mot-clé Sommaire : personnel et politique -
7 neutre. »] Qui aurait inscrit cette entrée?
8 14832 M. SMITH : Nous n'inscrivons pas de
9 mots-clés pour quoi que ce soit --
10 14833 M^e BROOKS : Donc, ce sont les SCPM qui
11 auraient inscrit cela?
12 14834 M. SMITH : Oui.
13 14835 M^e BROOKS : Et sous « *Notes* », la
14 mention « *NR* » est inscrite, qui --
15 14836 M. SMITH : Ce serait eux qui auraient
16 écrit cela.
17 14837 M^e BROOKS : « *No reply* », est-ce bien
18 la signification de l'acronyme?
19 14838 M. SMITH : Je suis plutôt certain que
20 oui.
21 14839 M^e BROOKS : D'accord. Si vous examinez
22 les noms un peu plus bas, dont « David Poelzer » --
23 font-ils partie de votre groupe ou des SCPM?
24 14840 M. SMITH : Ah! C'est le nom de
25 l'analyste des SCHED.

StenoTran

1 14841 M^e BROOKS : Il s'agit donc des SCHD.
2 14842 Donc, quelle est votre réponse à la
3 question -- qui était la suivante : a-t-on étiqueté
4 cette lettre du 27 septembre comme une lettre
5 personnelle ou politique parce qu'elle comprenait la
6 lettre du 29 mars?

7 14843 M. SMITH : La rédactrice était mal à
8 l'aise par rapport à cette lettre. Elle m'a demandé mon
9 avis et je lui ai répondu : « Envoyez-la aux SCPM, si
10 vous voulez. »

11 14844 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître Brooks,
12 combien de temps encore prévoyez-vous passer avec
13 M. Smith?

14 14845 M^e BROOKS : Encore 10 minutes.
15 14846 Moins de 10 minutes.

16 --- Pause

17 14847 M^e BROOKS : En ce qui concerne les
18 lettres transmises aux SCPM, les SCHD maintiennent-ils
19 un système de rappel permettant de faire un suivi et de
20 déterminer la façon de traiter la lettre, ou quelque
21 chose de semblable?

22 14848 M. SMITH : Non, ne disposons pas d'un
23 tel système.

24 14849 M^e BROOKS : Diriez-vous que c'est
25 habituel pour vous de renvoyer des lettres aux SCPM et

StenoTran

- 1 de ne plus en entendre parler par la suite?
- 2 14850 M. SMITH : C'est le cas, en effet.
- 3 14851 M^e BROOKS : On mentionne dans certains
4 des documents transmis par courrier électronique, - et
5 j'examinerai cela à fond avec M^{me} Powell, qu'un examen
6 des procédures a été effectué en novembre 2007. Avez-
7 vous participé à cet examen des procédures?
- 8 14852 Il s'agit des procédures liées au
9 traitement --
- 10 14853 M. SMITH : Je n'appellerais pas cela
11 un examen, dans le sens d'un examen officiel, mais
12 plutôt une récapitulation. Nous avons expliqué, à tous
13 les échelons hiérarchiques du BCP, la manière selon
14 laquelle le Bureau avait traité sa correspondance. Or,
15 rien ne nous indiquait que le BCP avait procédé de
16 façon inappropriée.
- 17 14854 Pour cette raison, je ne qualifierais
18 pas cet exercice d'examen officiel.
- 19 14855 M^e BROOKS : À la suite de cet examen
20 -- j'accepte votre point de vue selon lequel rien
21 n'aurait été fait de façon inappropriée. Toutefois, je
22 pense que vous avez reconnu qu'un impair avait été
23 commis --
- 24 14856 M. SMITH : Oui.
- 25 14857 M^e BROOKS : -- par l'analyste qui a

StenoTran

1 traité la lettre du 29 mars.

2 14858 Des modifications ont-elles été
3 apportées à votre approche et celle des analystes et
4 des rédacteurs, si ce genre de problème se posait une
5 fois de plus?

6 14859 M. SMITH : Pas à ma connaissance.

7 14860 M^e BROOKS : Y a-t-il eu, à l'interne,
8 des réunions à cette fin? -- Je ne veux pas dire une
9 enquête, parce que mon intention se limite à me
10 renseigner sur le genre de procédures ou d'examens que
11 vous avez effectués, en vue de déterminer s'il y avait
12 moyen d'améliorer le processus.

13 14861 M. SMITH : De mémoire, non.

14 14862 M^e BROOKS : D'accord.

15 14863 Monsieur le commissaire, je vais
16 seulement prendre une minute pour consulter mes notes.
17 --- Pause

18 14864 M^e BROOKS : Monsieur Smith, je n'ai
19 pas d'autre question.

20 14865 M. SMITH : Bien. Je vous en remercie.

21 14866 M^e BROOKS : Je ne sais pas si
22 quelqu'un d'autre a des questions.

23 14867 COMMISSAIRE OLIPHANT : J'ai
24 l'intention de prendre une pause pour manger, peu
25 important les intentions des autres avocats, mais

Comment [JC9]: Ou : en ce sens (mais pas à cet effet : anglicisme)

1 quelqu'un interrogera-t-il M. Smith à l'étape du
2 contre-interrogatoire?

3 14868 M^e HUGHES : Non, monsieur le
4 commissaire. Merci.

5 14869 COMMISSAIRE OLIPHANT : Parfait.

6 14870 Maître Vickery...?

7 14871 M^e VICKERY : Aucune question, monsieur
8 le commissaire.

9 14872 COMMISSAIRE OLIPHANT : Aucune
10 question. Je vous remercie.

11 14873 Maître Houston...?

12 14874 M^e HOUSTON : Non, monsieur le
13 commissaire.

14 14875 Puis-je obtenir la permission de me
15 retirer cet après-midi? Je n'aurai aucune question à
16 poser à ce témoin non plus, ayant déjà une bonne idée
17 de son témoignage à venir.

18 14876 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je n'y vois
19 aucune objection, maître Houston. Je vais m'abstenir de
20 rajouter quoi que ce soit.

21 --- Laughter / Rires

22 14877 COMMISSAIRE OLIPHANT : Vous êtes
23 libre de vous retirer cet après-midi.

24 14878 Y a-t-il un empêchement à ce que
25 M. Smith se retire à l'instant, si personne n'a de

StenoTran

1 question à lui poser?

2 14879 M^e BROOKS : Je demanderais que
3 M. Smith reste disponible, au cas où nous voudrions
4 qu'il comparaisse devant vous pour la deuxième partie
5 de l'enquête, laquelle a trait aux politiques.

6 14880 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord, pour
7 ce qui est d'aujourd'hui --

8 14881 M^e BROOKS : Non, il n'y a aucune
9 raison de l'obliger à rester avec nous aujourd'hui.

10 14882 COMMISSAIRE OLIPHANT : Parfait.

11 14883 Monsieur Smith, vous comprenez que
12 cette enquête est divisée en deux parties, la deuxième
13 étant un examen des politiques, et qu'un témoignage
14 pourrait être exigé de votre part relativement à la
15 partie 2 de l'enquête. Aussi demeurerez-vous à notre
16 disposition, au besoin.

17 14884 M. SMITH : Certainement.

18 14885 COMMISSAIRE OLIPHANT : Parfait. En ce
19 qui a trait au jour présent, monsieur Smith, je vous
20 autorise à vous retirer. Tout ce qu'il me reste à faire
21 est de vous dire ceci : merci beaucoup de vous être
22 déplacé pour participer à cette enquête. Je vous suis
23 reconnaissant pour votre aide et je vous en remercie.

24 14886 M. SMITH : Je vous en prie.

25 14887 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître Brooks,

StenoTran

1 quelle heure de retour après la pause-repas

2 proposez-vous : 14 h?

3 14888 M^e BROOKS : Je ne passerai

4 probablement pas plus d'une demi-heure en compagnie de
5 M^{me} Powell. Je ne sais pas combien de questions mes amis
6 auront à lui poser, mais je pense que nous pouvons
7 probablement nous attendre à ce qu'elle ait terminé au
8 bout d'une demi-heure.

9 14889 Nous pourrions peut-être revenir de
10 la pause à 13 h 30 et terminer avant 14 h.

11 14890 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je vois que
12 tous les autres avocats font signe que oui de la tête,
13 sauf M^e Houston. Or il ne compte pas, parce qu'il ne
14 sera pas ici cet après-midi.

15 14891 Donc, parfait, nous prendrons une
16 pause d'une heure et serons de retour à 13 h 30.

17 14892 M^e BROOKS : Merci.

18 --- Upon recessing at 12:30 p.m. / Suspension à 12 h 30

19 --- Upon resuming at 1:30 p.m. / Reprise à 13 h 30

20 14893 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bon

21 après-midi, maîtres. Veuillez vous asseoir, je vous
22 prie.

23 14894 M^e BROOKS : Monsieur le commissaire,
24 nous avons avec nous, cet après-midi, M^{me} Sheila Powell.

25 14895 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui. Bon

StenoTran

1 après-midi, madame Powell.

2 14896 M^e BROOKS : Elle peut maintenant
3 prêter serment.

4 SWORN: SHEILA POWELL /
5 ASSERMENTÉE : SHEILA POWELL
6 EXAMINATION: SHEILA POWELL BY MS BROOKS /
7 INTERROGATOIRE : SHEILA POWELL PAR M^e BROOKS

8 14897 M^e BROOKS : Merci d'être ici avec nous
9 cet après-midi, madame Powell.

10 14898 Vous êtes la directrice de la
11 Division des services ministériels d'information au
12 Bureau du Conseil privé, n'est-ce pas?

13 14899 M^{me} POWELL : Oui, c'est exact.

14 14900 M^e BROOKS : Depuis combien de temps
15 occupez-vous ce poste?

16 14901 M^{me} POWELL : Depuis six ans.

17 14902 M^e BROOKS : Donc, vous étiez là
18 lorsque la correspondance qui intéresse monsieur le
19 commissaire a été envoyée au premier ministre?

20 14903 M^{me} POWELL : Oui.

21 14904 M^e BROOKS : Et les Services de la
22 correspondance de la haute direction font partie de
23 votre sphère de responsabilité?

24 14905 M^{me} POWELL : Oui, c'est bien le cas.

25 14906 M^e BROOKS : Serait-il juste d'affirmer

StenoTran

1 que vous, personnellement, n'assumez aucune
2 responsabilité quotidienne en ce qui a trait aux
3 activités de tous les jours des Services de la
4 correspondance de la haute direction?

5 14907 M^{me} POWELL : Oui, c'est juste.

6 14908 M^e BROOKS : Comment définiriez-vous
7 votre participation au sein de ce groupe?

8 14909 M^{me} POWELL : À titre de directrice, je
9 suis responsable de la supervision des politiques, de
10 la dotation, du renouvellement du personnel au sein de
11 l'équipe, de la résolution des problèmes qui
12 surviennent et que l'on doit traiter à un niveau plus
13 élevé, de l'examen des stratégies permanentes, des
14 stratégies vers l'avant et des plans pour le groupe,
15 mais pas de la gestion quotidienne de la
16 correspondance.

17 14910 M^e BROOKS : D'accord. Cette
18 élaboration des politiques comprendrait-elle une
19 directive en matière de traitement, par les SCHD, de la
20 correspondance controversée sur le plan politique
21 acheminée au premier ministre par leur entremise?

22 14911 M^{me} POWELL : Non, je ne participe pas
23 à cela sur une base de permanence puisque nous avons
24 des procédures en place pour traiter ce type de
25 situation.

- 1 14912 Pour une question spécifique
2 impossible à traiter par la gestionnaire selon la
3 méthode normalisée de gestion de la correspondance,
4 celle-ci viendrait me voir en quête de conseils. Je
5 pourrais alors porter la question à un niveau
6 hiérarchique supérieur. Mais cela ne se produit pas
7 très souvent.
- 8 14913 M^e BROOKS : Existe-t-il des procédures
9 écrites portant sur le traitement de la correspondance
10 personnelle et politique?
- 11 14914 M^{me} POWELL : Eh bien, nous avons des
12 procédures déterminant ce qui constitue de la
13 correspondance de nature politique et déterminant
14 l'endroit où l'acheminer.
- 15 14915 M^e BROOKS : D'accord. J'ai attiré
16 l'attention de M. Smith sur un document s'intitulant
17 « Procédures pour l'unité de traitement du courrier ». .
18 Ce document ne traite pas du courrier de nature
19 politique et je me demande à quel endroit je pourrais
20 trouver les politiques écrites à propos de ce type de
21 correspondance.
- 22 14916 J'ai vu la définition, mais où se
23 trouverait la politique à ce sujet?
- 24 14917 M^{me} POWELL : Outre la définition du
25 courrier de nature politique, je ne crois pas que nous

Comment [JC10]: En espérant
que ce document est traduit en
français

1 ayons une politique précise. Je ne suis pas au courant
2 de l'existence d'une politique distincte à ce sujet.

3 14918 M^e BROOKS : Très bien. Maintenant, en
4 ce qui concerne la correspondance du premier ministre,
5 j'essaie de mieux comprendre la relation entre le SCPM
6 du Cabinet du Premier ministre et les SCHD.

7 14919 D'après les propos de M. Smith, j'ai
8 pu comprendre qu'après qu'une lettre a franchi la
9 frontière, pour ainsi dire, et qu'elle arrive au
10 Cabinet du Premier ministre, les SCHD n'ont plus rien à
11 voir avec elle.

12 14920 M^{me} POWELL : C'est exact.

13 14921 M^e BROOKS : Et c'est parce qu'une
14 lettre a été désignée de nature politique qu'elle
15 disparaît complètement de votre écran radar, sur le
16 plan bureaucratique?

17 14922 M^{me} POWELL : C'est exact.

18 14923 M^e BROOKS : Qui établit ces genres de
19 règles...? -- Vous allez devoir m'aider, moi qui m'y
20 connais peu sur la façon de faire au sein du
21 gouvernement. -- Qui établit ces barrières dans les
22 interactions entre le BCP et le Cabinet du Premier
23 ministre?

24 14924 M^{me} POWELL : Je pense que cela a évolué
25 au fil du temps. C'est une convention quant à notre

StenoTran

1 répartition du travail et une entente mutuelle de ne
2 pas se mêler des affaires d'autrui.

3 14925 À ma connaissance, il n'existe aucune
4 directive particulière relative à notre comportement.
5 C'est notre comportement au cours des années et la
6 façon de se comporter des autres ministères qui dictent
7 cela, si je comprends bien. Ils maintiennent cette
8 ligne imaginaire qui sépare le milieu bureaucratique
9 de la fonction publique et le politique.

10 14926 M^e BROOKS : D'accord. Vous pouvez voir
11 qu'à la réception du courrier à titre d'agent de
12 triage, si vous voulez, du courrier adressé au premier
13 ministre, les SCHD agissent à titre d'organe qui jette
14 le premier regard sur la correspondance. Et si le SCPM
15 ne leur a pas dit quoi considérer en matière de
16 courrier de nature politique, avez-vous des directives
17 internes quelconques visant à habituer les gens à
18 examiner ce courrier en détail et à penser qu'un tel
19 élément devrait être désigné de nature politique?

20 14927 M^{me} POWELL : Eh bien, nous avons la
21 définition établie quant à ce qui constitue du courrier
22 de nature politique lié au Parti conservateur du
23 Canada, au premier ministre à titre de leader -- et
24 chef du Parti conservateur du Canada, à ses propres
25 intérêts personnels, à n'importe quoi qui se rattache

StenoTran

1 aux activités du Parti, ce genre de choses.

2 14928 Les définitions ont donc été fixées.

3 14929 M^e BROOKS : Oui. Il s'agit de la
4 définition de base, mais allez à la page 3 du rapport
5 que vous trouverez dans le document d'information placé
6 devant vous. -- Si vous pouviez trouver celle incluse
7 dans le rapport du BCP et dans la première partie, en
8 examinant la page 3, non pas derrière les onglets, mais
9 au deuxième paragraphe, les premier et deuxième
10 paragraphe ici, dans la partie de votre rapport
11 relatif au traitement du courrier personnel ou de
12 nature politique, la définition que vous venez tout
13 juste de me donner fait partie de ce premier
14 paragraphe.

15 14930 Et la deuxième définition, ou plutôt
16 la deuxième partie de la définition, est la suivante :
17 « De plus, le SCPM cerne parfois
18 des questions relatives au
19 traitement du courrier au sein
20 de leur unité, parce que le
21 premier ministre connaît la
22 personne ou la question qui
23 intéresse particulièrement le
24 premier ministre ou son
25 personnel. Le SCPM détermine en

StenoTran

1 permanence les questions
2 d'intérêt particulier et en
3 informent les SCHD. »

4 [Traduction du texte lu]

5 14931 J'essaie juste de comprendre un peu
6 plus le fonctionnement de cette interaction entre le
7 BCP et le SCPM à cet égard.

8 14932 Si de la correspondance entre et que
9 vos analystes, rédacteurs ou même le rédacteur en chef
10 croient qu'elle pourrait soulever une question de
11 nature politique, le BCP joue-t-il un rôle proactif en
12 vue de porter cette question à l'attention du SCPM?

Comment [JC11]: Ou :
principal

13 14933 M^{me} POWELL : Oui. Si les membres du
14 personnel voient quelque chose qui leur semble de
15 nature politique selon leur compréhension de la
16 définition, étant donné qu'ils ont reçu la formation
17 pertinente, ils signaleront la nature politique à
18 l'intérieur de l'unité de traitement du courrier et de
19 production au moment du triage, du premier niveau de
20 triage --

21 14934 M^{me} POWELL : D'accord.

22 14935 M^{me} POWELL : -- et ils le placeront
23 dans le panier contenant le courrier à envoyer au SCPM.

24 14936 M^e BROOKS : Bien.

25 14937 M^{me} POWELL : Et cela pourrait se faire

StenoTran

1 aensuite au moment où le courrier poursuit son chemin.
2 Un analyste pourrait voir que ce courrier est
3 véritablement de nature politique et pourrait soulever
4 la possibilité à ce stade-ci, de notre point de vue, de
5 l'envoyer au SCPM.

6 14938 M^e BROOKS : Parfait. Donc, cela se
7 produit en fonction de la lettre, chaque lettre étant
8 traitée individuellement, au fur et à mesure que le
9 courrier arrive?

10 14939 M^{me} POWELL : Oui.

11 14940 M^e BROOKS : Qu'en est-il d'une façon
12 de traiter le courrier au cas par cas? -- Nous
13 prendrons l'exemple que nous avons sous les yeux.

14 14941 On a annoncé publiquement, en
15 2003-2004, par l'entremise de M. William Kaplan, dans
16 son article paru dans *The Globe and Mail* de novembre
17 2003 et dans son livre *A Secret Trial: Brian Mulroney
18 and the Public Trust*, publié l'année suivante, qu'il y
19 avait cette allégation ou -- je pense que c'était
20 publié comme une allégation. Je ne suis pas sûre que
21 quelqu'un puisse en dire davantage. Mais il s'agissait
22 sans contredit d'une question rendue publique.

23 14942 Serait-ce possible pour vous, compte
24 tenu de vos procédures et de votre approche des
25 situations au BCP, de rédiger une note de service ou un

StenoTran

1 courriel à l'intention d'un responsable de l'aspect
2 politique lui mentionnant : « Voici une question sur
3 laquelle pourrait porter du courrier qui pourrait nous
4 être envoyé. De quelle façon voulez-vous traiter ce
5 courrier? »

6 14943 M^{me} POWELL : Ce genre de situation ne
7 se produit pas normalement, selon ma compréhension du
8 mode de fonctionnement de l'unité. Nous n'avons pas
9 l'habitude de faire un survol général des questions de
10 l'extérieur et d'indiquer d'avance au SCPM les
11 questions qu'il voudrait peut-être que nous lui
12 envoyions ou de les mettre en relief.

13 14944 Cela se produit habituellement
14 lorsque nous constatons une tendance quant à un certain
15 article. -- Je parle d'une tendance qui va plus loin
16 que l'arrivée d'un simple courrier, suivie de l'envoi à
17 son destinataire. Mais, lorsque nous constatons
18 l'arrivée de plusieurs articles de correspondance
19 portant sur une question particulière dont nous
20 percevons la nature politique, nous l'enverrions à ce
21 moment, un envoi à la fois, ou nous pourrions adopter
22 une approche en vertu de laquelle le gestionnaire de
23 notre unité demande ce qui suit à la gestionnaire du
24 SCPM : « Nous recevons ces lettres. Voulez-vous toutes
25 les traiter? »

StenoTran

1 14945 M^e BROOKS : D'accord. Et la lacune de
2 cette approche générique, si vous me passez
3 l'expression, la pensez-vous attribuable au fait que
4 vous faites partie de la bureaucratie de la fonction
5 publique, compte tenu de ce dont j'ai parlé, de ce que
6 j'ai décrit, comme signaler les questions avant qu'on
7 ne les laisse effectivement filer? Est-ce parce que ce
8 serait qualifié de politique, à votre avis?

9 14946 M^{me} POWELL : Je ne me suis jamais
10 attardée à cette question - parce que nous ne le
11 faisons pas. Selon mon expérience, nous ne l'avons
12 jamais fait.

13 14947 Je pense que ce serait faire preuve
14 de proactivité, d'un niveau de productivité qui n'est
15 pas le nôtre, en partie parce que nous n'avons pas le
16 temps requis pour le faire.

17 14948 M^e BROOKS : D'accord.

18 14949 M^{me} POWELL : Le volume de
19 correspondance est tellement élevé. Eh oui, je veux
20 dire, nous -- nous ne supposons pas signaler ces
21 questions auprès du SCPM. Ce n'est pas vraiment notre
22 rôle de faire ce genre de balayage des questions dans
23 le cadre d'une telle pratique proactive.

24 14950 M^e BROOKS : D'accord. Et juste pour
25 m'aider à mieux comprendre, ce n'est pas indiqué

1 d'adopter une telle pratique parce que vous appelleriez
2 cela une fonction politique qui serait plus
3 adéquatement applicable au sein du Cabinet du Premier
4 ministre?

5 14951 M^{me} POWELL : Je n'y ai jamais vraiment
6 pensé auparavant, à savoir si je qualifierais ce genre
7 de fonction de politique, mais, je peux voir pourquoi,
8 oui, parce que la question pour nous serait de supposer
9 que certains articles de correspondance qui passent par
10 nous pourraient être de nature délicate, d'un point de
11 vue politique.

12 14952 M^e BROOKS : D'accord.

13 14953 M^{me} POWELL : Ce n'est certainement pas
14 notre rôle.

15 14954 M^e BROOKS : Je pense que je comprends
16 mieux.

17 14955 Maintenant, en ce qui a trait à
18 l'onglet 16 de l'autre cahier qui se trouve devant
19 vous, je vous invite à y jeter un coup d'œil, on y
20 retrouve une série de questions et de réponses.
21 J'aimerais que vous examiniez la page 3 de ce document,
22 si vous me le permettez.

23 14956 Dans quel but a-t-on préparé ce
24 document?

25 14957 M^{me} POWELL : C'est moi qui l'ai

1 préparé en prévision de la nécessité de renseigner les
2 représentants du BCP éventuellement appelés à témoigner
3 devant le Comité de l'éthique de la Chambre des
4 communes lorsqu'ils ont examiné le portrait global de
5 la situation Schreiber-Mulroney.

6 14958 M^e BROOKS : D'accord. C'est bien.
7 Donc, vous avez préparé ce document, de toute évidence,
8 avec l'aide de certaines personnes au sein de votre
9 équipe?

10 14959 Est-ce exact?

11 14960 M^{me} POWELL : Oui.

12 14961 M^e BROOKS : À la page 3 -- et cela
13 s'applique à l'interaction entre le BCP et le Cabinet
14 du Premier ministre -- la question est la suivante : À
15 quel moment le personnel a-t-il lu les allégations
16 graves qui figuraient dans la lettre écrite en
17 mars?... --

18 14962 Suis-je au bon endroit? Non,
19 attendez. Je ne suis pas à la bonne place. Oui, la
20 voici :

21 « Sheila Copps et un ancien
22 directeur de la correspondance
23 au sein du Cabinet du Premier
24 ministre Jean Chrétien ont
25 déclaré que toute la

StenoTran

1 correspondance est envoyée au
2 Cabinet du Premier ministre et
3 que l'on demande des conseils au
4 sujet du traitement de la
5 totalité de la correspondance.

6 **Maintenant**, êtes-vous en train de nous dire
7 que cette affirmation n'est pas vraie? Qui devons-nous
8 croire? »

9 [Traduction du texte lu]

10 14963

La réponse est énoncée ici :

11 « Seule une infime partie des
12 lettres envoyées au premier
13 ministre sont réacheminées au
14 SCPM au sein du Cabinet du
15 Premier ministre. En 2006-2007,
16 3 224 lettres et 19 803
17 courriels ont été réacheminés au
18 SCPM. »

19 [Traduction du texte lu]

20 14964

Et le document donne les mêmes

21 chiffres pour la même année, quant à la quantité de
22 lettres et courriels traités.

23 14965

Un peu plus bas sur cette page, il

24 est écrit :

25 « Quel genre de relation

Comment [JC12]: Selon toute
logique, ceci est un commentaire
du procureur

StenoTran

- 1 continue y a-t-il entre le SCPM
2 et les SCHD du BCP? »
3 [Traduction du texte lu]
- 4 14966 La réponse à cette question est :
5 « La gestionnaire du SCPM et la
6 gestionnaire des SCHD du BCP
7 interagissent à peu près tous
8 les deux jours [*on a semi-daily*
9 *basis*]. La gestionnaire du SCPM
10 détermine les tendances, donne
11 des directives particulières sur
12 la façon dont le SCPM veut qu'on
13 traite les lettres individuelles
14 ou les sujets particuliers, ou
15 bien vérifie si les SCHD du BCP
16 ont reçu une lettre en
17 particulier ou non. »
18 [Traduction du texte lu]
- 19 14967 C'est de cela que l'on discute
20 maintenant.
- 21 14968 Est-ce une affirmation exacte de la
22 relation continue qui existe entre le BCP et les SCHD?
- 23 14969 M^{me} POWELL : Oui.
- 24 14970 M^s BROOKS : Qu'entendez-vous par
25 « *semi-daily basis* »?

StenoTran

1 14971 Les termes « *bi-daily* » [deux fois
2 par jour] et « *semi-daily* » [tous les deux jours]
3 prêtent toujours à confusion, quant à moi. Que veut-on
4 dire ici?

5 14972 M^{me} POWELL : Je n'en suis pas trop
6 certaine moi non plus. Nous voulons dire, dans ce cas
7 précis, que nous n'interagissons pas avec -- ou plutôt
8 que la gestionnaire du Service de la correspondance du
9 BCP n'interagit pas à tous les jours ou plusieurs fois
10 par jour, mais elle le fait quand même de façon assez
11 régulière durant la semaine lorsqu'une question
12 survient et que la directrice du Service de la
13 correspondance du premier ministre souhaite informer la
14 gestionnaire du Service de la correspondance du BCP
15 qu'elle voudrait que nous fassions parvenir à son
16 équipe toutes les lettres portant sur une question
17 particulière, enfin, ce genre de choses.

18 14973 M^e BROOKS : D'accord. Donc, le terme
19 « *semi-daily* » dans cette réponse-ci signifie à tous
20 les deux jours ou à peu près.

21 14974 M^{me} POWELL : Quelque chose comme ça,
22 oui.

23 14975 M^e BROOKS : Parfait. Et dans le cadre
24 de ces communications aux deux jours ou à peu près,
25 existe-t-il une façon officielle d'aborder ces

StenoTran

1 questions entre les deux gestionnaires au moment des
2 rencontres et des discussions?

3 14976 Premièrement, y a-t-il des réunions
4 ou encore des conversations par téléphone ou par
5 courrier électronique entre les deux?

6 14977 M^{me} POWELL : Elles communiquent
7 habituellement par téléphone ou par courriel.

8 14978 M^e BROOKS : Et disposeraient-elles
9 d'un moyen systématique d'envisager les enjeux de la
10 semaine ou ce à quoi vous vous attendez?

11 14979 C'est ce que votre personne
12 demanderait au SCPM.

13 14980 M^{me} POWELL : Normalement, ce ne serait
14 pas notre gestionnaire de la correspondance qui
15 poserait la question au SCPM; ce serait la gestionnaire
16 du SCPM qui renseignerait notre gestionnaire sur la
17 façon de traiter la correspondance ou la façon dont les
18 choses devraient être traitées, y compris la
19 correspondance qui devrait leur être envoyée.

20 14981 M^e BROOKS : D'accord. Donc, lorsque
21 nous regardons le cas de M. Schreiber et les questions
22 qu'il soulève, la gestionnaire du SCPM a-t-elle cerné
23 des questions au sujet de M. Schreiber, du projet
24 Bear Head ou de paiements à l'endroit de M. Mulroney?

25 14982 M^{me} POWELL : Non, aucune.

StenoTran

- 1 14983 M^e BROOKS : -- avant cette
2 correspondance qui est rentrée en 2006?
- 3 14984 M^{me} POWELL : Non.
- 4 14985 M^e BROOKS : Éloignons-nous un peu de
5 la question du courrier de nature politique pour parler
6 de courrier prioritaire. Le SCPM participe-t-il à la
7 détermination du courrier prioritaire et des aspects
8 auxquels l'on devrait accorder la priorité?
- 9 14986 M^{me} POWELL : L'identification des
10 personnes dont le courrier constitue du courrier
11 prioritaire est fondée sur une ligne directrice établie
12 et les membres du personnel du SCPM ne participent pas
13 à la détermination, lorsqu'une lettre arrive, de qui il
14 s'agit. Ce serait fait selon cette ligne directrice.
- 15 14987 Ils pourraient participer à la
16 modification de la ligne directrice en ce qui a trait
17 au type de poste qu'une personne occupe.
- 18 14988 M^e BROOKS : Chef d'État, par exemple,
19 ou un poste de prestige?
- 20 14989 M^{me} POWELL : Précisément. S'ils
21 voulaient ajouter d'autres types de personnes à cette
22 liste, ils le feraient. Mais nous ne consultons pas les
23 lettres ou les courriels un à la fois pour déterminer
24 les personnes qui constituent une priorité.
- 25 14990 M^e BROOKS : D'accord. Jetez un coup

StenoTran

1 d'œil à l'onglet 28 du même recueil de documents. On y
2 retrouve les procédures relatives au traitement du
3 courrier. Je vous demanderais maintenant de vous rendre
4 à la page 4.

5 14991 Le titre inscrit sur cette page est :
6 « Procédures liées à la détermination du courrier
7 prioritaire ». [Traduction du texte lu]

8 14992 Le premier groupe de « Courrier tend
9 à être considéré une priorité pour trois raisons
10 principales ». [Traduction du texte lu]

11 14993 Celle que vous venez tout juste de
12 mentionner, c'est-à-dire le poste de la personne.

13 14994 La deuxième raison est la suivante :
14 « La question est nouvelle,
15 explosive, controversée ou
16 délicate d'un point de vue
17 politique. »

18 [Traduction du texte lu]

19 14995 Et la troisième est celle-ci :
20 « Le poste de la personne,
21 combiné à cette question. »

22 [Traduction du texte lu]

23 14996 Je voulais savoir si vous pouviez
24 nous donner votre point de vue sur la façon d'appliquer
25 la deuxième raison. Par cela, je veux dire que lorsque

1 vos employés affectés au triage examinent le courrier
2 ou lorsque celui-ci parvient à un analyste, de quelle
3 façon interprètent-ils cette nature « explosive,
4 controversée ou délicate d'un point de vue politique »?

5 14997 Reçoivent-ils des directives de
6 quelqu'un? Est-ce seulement à leur discrétion ou est-ce
7 basé sur l'expérience?

8 14998 Pouvez-vous m'en donner un aperçu?

9 14999 M^{me} POWELL : Dans ce cas-ci, par
10 exemple, ce dont nous avons discuté auparavant au sujet
11 du directeur du Service de la correspondance du premier
12 ministre, qui entrerait en contact avec notre
13 gestionnaire des SCHD et mettrait en évidence toute
14 question ou personne particulière, à quel endroit cet
15 élément de correspondance devrait être acheminé s'il
16 est de nature politique, ou simplement un article que
17 le SCPM veut traiter. Cet article de correspondance
18 n'aurait pas à être de nature politique.

19 15000 M^e BROOKS : D'accord.

20 15001 M^{me} POWELL : Et il déterminerait pour
21 notre personnel ce qui devrait lui être transmis, ce
22 qui serait ensuite communiqué au personnel chargé
23 d'effectuer le triage et à notre analyste de la
24 correspondance. Enfin, si de la correspondance entrait,
25 elle serait réacheminée au SCPM.

- 1 15002 M^e BROOKS : L'avantage ou la
2 conséquence d'apposer l'étiquette « prioritaire » à un
3 article de correspondance est-il qu'il fait son chemin
4 dans le système à un rythme plus rapide?
- 5 15003 M^{me} POWELL : Oui. Et cela détermine
6 également à qui cet article de correspondance est
7 acheminé, parce qu'il y a - il y a -- du courrier
8 prioritaire de nature non politique qui est transféré
9 au bureau du greffier du Conseil privé et la
10 préparation de la réponse qui sera signée par le
11 premier ministre est ensuite gérée à cet endroit.
- 12 15004 M^e BROOKS : Je vois.
- 13 15005 M^{me} POWELL : Ensuite, il y a le
14 courrier prioritaire de nature politique qui est envoyé
15 au Service de la correspondance du premier ministre.
- 16 15006 M^e BROOKS : D'accord, merci. Voilà qui
17 clarifie cette question.
- 18 15007 J'aimerais parler de ce qui se passe
19 lorsqu'il y a un changement de gouvernement, parce que,
20 comme je l'ai déjà indiqué, nous avons dans ce cas-ci
21 la publicité qui découle des paiements présumés de
22 M. Schreiber à l'intention de M. Mulroney, parue en
23 2003-2004, et c'était évidemment avant le changement de
24 gouvernement en 2006.
- 25 15008 Je veux savoir ceci : la question

1 a-t-elle été signalée pour sa nature délicate ou
2 politique pendant la durée du mandat du premier
3 ministre [Paul] Martin lorsque cette information a été
4 dévoilée?

5 15009 Je suppose que ce devait être le
6 mandat du premier ministre [Jean] Chrétien en 2004.

7 15010 M^{me} POWELL : Oui, c'était pendant le
8 mandat du premier ministre [Paul] Martin en 2004. Pas à
9 ma connaissance.

10 15011 M^e BROOKS : D'accord. Conserve-t-on
11 des dossiers sur les questions qui ont été signalées,
12 de façon que vous puissiez examiner aujourd'hui ce qui
13 s'est passé il y a trois mois et voir les éléments de
14 correspondance dont la nature politique a été signalée?

15 15012 M^{me} POWELL : Pas à ma connaissance.
16 C'est quelque chose qui est fait -- c'est fait par
17 courrier électronique; c'est fait verbalement par
18 téléphone. Donc, nous n'en ferions pas nécessairement
19 le suivi.

20 15013 M^e BROOKS : D'accord. Donc, si je
21 pouvais simplement me placer dans la position de
22 quelqu'un qui reçoit l'un de ces courriels, ça arrive
23 un par un, en fonction des questions, je m'en occupe. À
24 un certain stade, je dois savoir que ce n'est plus un
25 sujet chaud et je dois arrêter de le traiter pour sa

1 nature politique.

2 15014 Comment transmet-on cette information
3 aux SCHD?

4 15015 M^{me} POWELL : Le directeur du Service
5 de la correspondance du premier ministre au sein du
6 Cabinet du Premier ministre la communiquerait à la
7 gestionnaire. Nous n'avons plus besoin de voir ce genre
8 de courrier et elle communiquerait ensuite cette
9 information aux responsables et au personnel de son
10 Service.

11 15016 M^e BROOKS : Croyez-vous qu'il ait une
12 raison valable pour qu'une personne veuille tenir de
13 meilleurs dossiers portant sur ces aspects dans le
14 cadre de la gestion de la correspondance?

15 15017 M^{me} POWELL : Cette question n'a jamais
16 été soulevée par le passé. Je n'ai jamais envisagé la
17 possibilité de retourner en arrière et de faire le
18 suivi des questions qui ont été soulevées.

19 15018 Nous sommes peut-être en mesure de
20 nous en remettre à notre base de données qui fait le
21 suivi de la correspondance pour voir le genre de
22 questions qui nous ont été acheminées, selon ce que
23 reflètent les mots-clés. C'est une possibilité.

24 15019 Mais, comme je le mentionne, la
25 question de l'absence d'un tel suivi n'a jamais été

- 1 soulevée avant aujourd'hui.
- 2 15020 M^e BROOKS : D'accord. Mais
- 3 croiriez-vous alors que cela serait utile pour vous
- 4 aider à traiter le courrier qui vous parviendra à
- 5 l'avenir?
- 6 15021 M^{me} POWELL : Ce pourrait être utile,
- 7 en effet.
- 8 15022 M^e BROOKS : D'accord.
- 9 15023 M^{me} POWELL : Ce n'est pas une
- 10 possibilité à laquelle j'ai songée.
- 11 15024 M^e BROOKS : D'accord. Y a-t-il parfois
- 12 des communications à ce sujet de la part du chef de
- 13 cabinet, du niveau du chef de cabinet jusqu'au niveau
- 14 du greffier?
- 15 15025 M^{me} POWELL : Je ne suis pas dans une
- 16 position me permettant d'être au courant de ce genre de
- 17 communication.
- 18 15026 M^e BROOKS : Mais, en fin de compte, je
- 19 suppose que cette information serait transmise aux
- 20 niveaux inférieurs.
- 21 15027 Admettons que le chef de cabinet
- 22 avait mentionné au greffier que le Cabinet voulait être
- 23 tenu entièrement au courant de telle et telle question,
- 24 peu importe la correspondance, etc. Pourriez-vous
- 25 concevoir que le greffier transmette ensuite ce message

StenoTran

1 à son personnel ou l'avez-vous déjà constaté?

2 15028 M^{me} POWELL : Je ne suis pas au courant
3 de ce genre de communication ou de directive provenant
4 du bureau du greffier. Normalement, seul le directeur
5 du Service de la correspondance du premier ministre
6 transmettrait cette information à notre gestionnaire.

7 15029 M^e BROOKS : D'accord. Existe-t-il des
8 politiques de transition touchant ces questions
9 brûlantes lors d'un changement de gouvernement? Que se
10 passe-t-il lors d'un changement de gouvernement?

11 15030 M^{me} POWELL : D'un point de vue général
12 ou relativement à une question qui a été mise en
13 relief?

14 15031 M^e BROOKS : En ce qui concerne une
15 question jadis brûlante pour le gouvernement x, lorsque
16 le gouvernement y prend le pouvoir, existe-t-il des
17 politiques de transition quant à la façon dont vous
18 assureriez la transition, en ce qui a trait à la
19 question de savoir si un sujet donné constitue toujours
20 un sujet brûlant?

21 15032 M^{me} POWELL : Lorsque nous avons un
22 changement de gouvernement, nous attendons
23 habituellement que le directeur du Service de la
24 correspondance du Cabinet du Premier ministre entre en
25 contact avec nous et nous communique les questions en

1 jeu.

2 15033 Je me contente de spéculer pour le
3 moment, puisque je ne suis pas au courant de la moindre
4 question brûlante en place lorsque nous avons eu un
5 changement de gouvernement.

6 15034 Mais ce qui arriverait dans ce cas,
7 lorsque le directeur du nouveau Service de
8 correspondance du Premier ministre entrerait en contact
9 avec notre gestionnaire, ce serait l'une des questions
10 que notre gestionnaire soulèverait.

11 15035 Mais compte tenu de la façon dont les
12 transitions se sont passées, nous attendons que l'on
13 communique avec nous. Nous distribuons des documents
14 d'information aux responsables du prochain Cabinet du
15 Premier ministre sur les services offerts par le Bureau
16 du Conseil privé. Comme au début ils sont très occupés
17 à monter leur nouveau Cabinet et à établir leurs
18 propres priorités et les questions qui leur tiennent
19 particulièrement à cœur, nous ne les abordons pas et ne
20 les dérangeons pas. Nous attendons qu'ils viennent nous
21 voir.

22 15036 Donc, s'il y avait eu la moindre
23 controverse ou quelque chose de vraiment important,
24 nous attendrions jusqu'à ce que nous entendions parler
25 d'eux et nous soulèverions alors la question auprès

StenoTran

1 d'eux.

2 15037 M^e BROOKS : D'accord. Dois-je en
3 déduire qu'en l'espèce, en ce qui concerne
4 M. Schreiber, il n'y avait rien au BCP que vous avez
5 soulevé auprès du nouveau gouvernement?

6 15038 M^{me} POWELL : Effectivement, nous
7 n'avons rien soulevé.

8 15039 M^e BROOKS : Vous avez écrit, dans l'un
9 des courriels que j'ai ici, qu'un examen des procédures
10 était en cours. J'aimerais simplement vous poser
11 quelques questions à propos de cet examen.

12 15040 D'abord, qui a procédé à l'examen?

13 15041 M^{me} POWELL : Voici ce que nous avons
14 fait lorsqu'on nous a informés qu'il s'agissait d'une
15 question : nous sommes allés dans notre système et
16 avons examiné toute la correspondance; nous avons
17 examiné le mode de traitement des lettres, pour voir si
18 le traitement se faisait -- si tout était fait
19 conformément à nos procédures. Nous avons tout examiné,
20 Don Smith et moi --

21 15042 M^e BROOKS : Vous et Don avez procédé à
22 l'examen?

23 15043 M^{me} POWELL : Oui. Don et moi avons
24 examiné la façon dont chacun des articles de
25 correspondance avait été traité et j'ai été satisfaite

StenoTran

1 de constater qu'on avait procédé conformément à nos
2 procédures.

3 15044 À ce stade-là, nous n'avions pas
4 entrepris d'examen particulier. Nous n'avions pas fait
5 appel à qui que ce soit ni obtenu de conseils d'une
6 tierce partie. Nous avons décidé que, pour l'instant,
7 nous étions satisfaits de ce que nous avons examiné,
8 et que tout examen à plus grande échelle devrait
9 attendre que nous ayons obtenu les résultats de la
10 présente commission d'enquête et les conseils qu'elle
11 offre.

12 15045 M^e BROOKS : Je vois. Vous avez dit que
13 les procédures avaient été suivies de façon adéquate.
14 Diriez-vous que la correspondance a été bien traitée?

15 15046 J'entends par cette question la façon
16 dont la lettre du 29 mars 2007 a été traitée.

17 15047 Il peut y avoir des circonstances
18 dans lesquelles toutes les procédures ont été suivies
19 de manière adéquate, mais que, finalement, le
20 traitement n'a pas été effectué correctement.

21 15048 Diriez-vous, en ce qui concerne la
22 lettre du 29 mars, que le travail n'a pas été effectué
23 correctement?

24 15049 M^{me} POWELL : Non, je ne crois pas que
25 cela ait été le cas. En examinant la trace complète de

StenoTran

1 la correspondance provenant de M. Schreiber et sa
2 nature, ce qu'il nous a envoyé le 29 mars, je crois que
3 les procédures ont été appliquées correctement.

4 15050 M^e BROOKS : D'accord.

5 15051 À ce sujet, si vous examinez
6 l'onglet 16, toujours dans ce même cahier, à la page 3,
7 on parle de ce qui est arrivé à la lettre du 29 mars et
8 on mentionne ceci :

9 « Lorsque le personnel du BCP a
10 lu les graves allégations
11 figurant dans la lettre du
12 29 mars, pourquoi n'a-t-il pas
13 décidé de l'envoyer au Cabinet
14 du Premier ministre?
15 - Les SCHD n'ont pas envoyé la
16 lettre du 29 mars au SCPM
17 parce que, dans la mesure de
18 ce qu'ils pouvaient constater,
19 elle n'était pas très
20 différente des lettres
21 précédentes qui avaient été
22 reçues. Les allégations que
23 comportait la copie de la
24 lettre à l'intention de Brian
25 Mulroney n'étaient pas assez

StenoTran

1 explicites pour qu'un signal
2 d'alarme retentisse à ce
3 moment-là parmi le personnel
4 des SCHD qui n'avait reçu
5 aucune directive de la part du
6 SCPM au sujet du traitement du
7 courrier envoyé par
8 M. Schreiber... »

9 - [Traduction du texte lu]

10 15052 Nous avons donc établi que le SCPM
11 n'avait énoncé aucune directive. Mais ce qui
12 m'intéresse, c'est l'évaluation après coup selon
13 laquelle cette lettre n'était pas très différente,
14 parce que la lettre du 29 mars comporte des
15 déclarations comme :

16 « Lorsque nous nous sommes
17 rencontrés le 23 juin 1993 au
18 lac Mousseau, vous m'avez dit
19 que vous travailleriez à votre
20 bureau de Montréal et que le
21 projet Bear Head devrait être
22 déplacé dans la province de
23 Québec, où vous pourriez me
24 venir grandement en aide. Nous
25 avons convenu de travailler

StenoTran

1 ensemble et j'ai mis des fonds à
2 votre disposition. »

3 [Traduction du texte lu]

4 15053 Je pense que c'est la première fois
5 que ce genre d'allégation, ou quoi que ce soit de
6 semblable, était formulée dans la correspondance de
7 M. Schreiber. Je vous concède qu'elle était volumineuse
8 et variée, mais après avoir lu ceci, êtes-vous d'accord
9 pour dire que ces allégations sont assez particulières
10 pour faire retentir le signal d'alarme?

11 15054 M^{me} POWELL : Lorsque j'ai lu cette
12 lettre d'un bout à l'autre -- et je l'ai lue au complet
13 à plusieurs reprises pendant que j'essayais de
14 comprendre la façon selon laquelle le traitement était
15 effectué -- je pense que vous deviez avoir une
16 connaissance vraiment approfondie de la situation,
17 lorsque M. Mulroney a quitté ses fonctions de premier
18 ministre, et de la situation de M. Schreiber, pour
19 comprendre qu'il y avait effectivement une allégation
20 là.

21 15055 M^e BROOKS : Mais M. Smith nous a dit
22 que, en ce qui concerne les lettres à l'égard
23 desquelles on l'a consulté, et qui ont été envoyées à
24 l'échelon supérieur au SCPM, l'un des indices
25 l'incitant à prendre cette décision a été l'insertion

StenoTran

1 au dossier d'une lettre de M. Schreiber à l'intention
2 de M. Mulroney. Ce facteur, en soi, l'a incité, ou a
3 déclenché le signal d'alarme chez lui, pour utiliser le
4 langage utilisé dans les Q et R, que la lettre devait
5 être acheminée aux échelons supérieurs.

6 15056 Si vous jetez un coup d'œil à cette
7 lettre dans ce contexte, il me semble qu'il est très
8 difficile de dire qu'elle n'aurait pas dû provoquer le
9 même genre de réaction.

10 15057 Seriez-vous d'accord avec cette
11 affirmation?

12 15058 M^{me} POWELL : Pourriez-vous répéter ce
13 que vous avez dit à propos de ce que Don a mentionné?
14 Il s'avère que je n'ai pas tout à fait compris.

15 15059 M^e BROOKS : Bien sûr. Ce qu'il a dit
16 était, en ce qui concerne les lettres qui ont été
17 acheminées au SCPM pour lesquelles on l'avait consulté
18 à l'avance, que l'une des raisons derrière la décision
19 d'acheminer telle ou telle lettre au SCPM était que,
20 jointe au dossier, se trouvait une lettre de
21 M. Schreiber adressée à M. Mulroney.

22 15060 Une de ces lettres envoyée au SCPM,
23 qu'il a vue et à l'égard de laquelle il a recommandé
24 qu'elle soit envoyée au SCPM, a été envoyée, a-t-il
25 dit, parce que la présence d'une lettre de M. Schreiber

1 à l'intention de M. Mulroney suffisait à ses yeux pour
2 croire qu'il y avait une bonne raison de l'acheminer
3 au SCPM.

4 15061 Dans cette lettre, évidemment, nous
5 avons une telle lettre. La lettre du 29 mars comprend
6 une lettre de M. Schreiber à l'intention de
7 M. Mulroney. Non seulement ça, elle comprend aussi des
8 allégations que nous n'avons jamais vues auparavant.

9 15062 Nous ne cherchons pas à pointer qui
10 que ce soit du doigt, nous essayons de penser aux
11 meilleurs moyens de faire cela - mais diriez-vous
12 aujourd'hui, pouvez-vous dire aujourd'hui qu'on aurait
13 dû traiter la lettre du 29 mars comme M. Smith a traité
14 les autres lettres envoyées au SCPM?

15 15063 M^{me} POWELL : Je pense que oui. Si nous
16 avons eu une vision parfaite et appris tous les
17 détails, nous aurions alors pris une autre décision en
18 ce qui a trait à l'allégation qui, selon moi, ne
19 pouvait pas être raisonnablement perçue comme une
20 allégation par notre personnel qui examine cette
21 situation.

22 15064 Quant à savoir si l'article de
23 correspondance aurait dû être envoyé au SCPM du simple
24 fait qu'il comportait une lettre de M. Schreiber
25 adressée à M. Mulroney, selon ma compréhension du mode

1 de prises de décisions relatives à l'endroit où le
2 courrier devrait être acheminé, je ne pense pas que
3 cela devrait être ou que cela serait un critère
4 primordial car la plupart des articles de
5 correspondance que nous a envoyés M. Schreiber étaient
6 en fait constitués d'une lettre d'accompagnement et
7 d'un certain nombre d'autres lettres envoyées à
8 quelqu'un d'autre, y compris à des ministres du Cabinet
9 et à des députés. En soi, ce n'est pas suffisant pour
10 déterminer que ce genre de correspondance devrait être
11 envoyée au SCPM.

12 15065 M^E BROOKS : D'accord, ça me semble
13 acceptable.

14 15066 Nous avons parlé du volume de
15 courrier et M. Smith a estimé que l'on s'attend à ce
16 qu'un analyste examine, n'importe quelle journée
17 donnée, entre 80 et 85 courriels et entre 25 et 40
18 lettres, et à ce qu'il les traite en une journée. J'ai
19 simplement voulu me concentrer un peu sur l'identité
20 des analystes, au moyen de leur description de tâches,
21 et sur les attentes liées à leurs connaissances et à
22 leurs actions.

23 15067 Le poste d'analyste est un poste de
24 classification AS-1, donc un poste de soutien
25 administratif de niveau inférieur. Croyez-vous qu'on

StenoTran

1 est suffisamment doté à ce niveau ou serait-il
2 préférable -- obtiendriez-vous de meilleures
3 compétences si vous embauchiez une personne d'un niveau
4 supérieur?

5 15068 Et je ne parle pas d'économie ici, je
6 suis simplement intéressée par les compétences qu'une
7 personne doit posséder pour être en mesure d'effectuer
8 une tâche comportant un vaste pouvoir discrétionnaire
9 et exigeant une vaste gamme de connaissances.

10 15069 Quel est votre point de vue par
11 rapport à cela?

12 15070 M^{me} POWELL : Je pense qu'ils font le
13 travail -- le niveau de travail auquel on s'attend
14 d'eux en ce qui a trait à la question de déterminer la
15 personne qui a envoyé la lettre, d'être en mesure de la
16 lire au complet et de déterminer si elle comporte des
17 menaces, ce qui est important pour nous --

18 15071 M^e BROOKS : Très bien.

19 15072 M^{me} POWELL : Cela dépend de ce que
20 nous attendons de cette section. Si nous attendons à ce
21 que ses membres soient véritablement en mesure
22 d'analyser, vous savez, la signification profonde - et
23 j'utilise cette lettre du 29 mars comme exemple de
24 possession de connaissances vraiment approfondies des,
25 lorsqu'un premier ministre a quitté ses fonctions --

StenoTran

1 une connaissance approfondie des relations d'affaires
2 et des allégations qui ont été divulguées dans les
3 médias, oui, je pense que vous devriez probablement
4 vous assurer que, pour examiner minutieusement les
5 lettres, vous disposez de gens possédant un niveau de
6 scolarité très précis et un certain niveau d'aptitudes
7 pour l'analyse.

8 15073 Mais je pense, en ce qui a trait à
9 nos attentes en matière de traitement de notre
10 correspondance, que nous devons nous assurer que les
11 lettres sont envoyées aux ministères qui doivent les
12 traiter, que nous déterminons ce qui est de nature
13 politique et que nous l'envoyons au SCPM -- je pense
14 que nous nous situons à un niveau approprié.

15 15074 M^e BROOKS : D'accord. Il me semble,
16 par contre, que l'on pourrait prétendre que ce qui
17 pourrait être utile en l'espèce serait un second
18 niveau, un second niveau d'analystes qui pourraient
19 être d'un calibre supérieur.

20 15075 J'accepte votre point à propos de la
21 lettre du 29 janvier. Vous devez en connaître assez sur
22 le moment où M. Mulrone y est censé avoir quitté ses
23 fonctions et sur ce qui est approprié ou non, de même
24 que sur ce qui peut constituer une allégation d'écart
25 de conduite, etc., mais je vous écoute parler et je

StenoTran

1 suis d'accord avec vous, vous avez cette quantité
2 énorme de correspondance qui entre au premier niveau,
3 là où le tri s'effectue, et ces analystes sont
4 bombardés d'une quantité énorme de courrier à traiter
5 en une journée.

6 15076 À votre avis, en tant que
7 gestionnaire expérimentée, si vous possédiez le système
8 idéale, verriez-vous de la place dans ce système pour
9 l'utilisation fructueuse d'une personne à un niveau
10 supérieur, de telle sorte que seuls certains articles
11 de courrier soient acheminés à ces analystes, qui
12 seraient alors en mesure d'y consacrer plus de temps?
13 Ces articles de correspondance auraient été signalés
14 par le premier niveau d'analystes.

15 15077 Considérez-vous cette idée, à titre
16 de gestionnaire au sein de la fonction publique, comme
17 un ajout positif à processus?

18 15078 M^{me} POWELL : Oui, selon moi, il
19 s'agirait d'un ajout positif.

20 15079 M^e BROOKS : Quel genre de formation
21 donne-t-on à vos analystes pour leur indiquer la façon
22 appropriée d'accomplir ce travail?

23 15080 M^{me} POWELL : Ils reçoivent de la
24 formation pratique de la part du superviseur de la
25 section.

StenoTran

- 1 15081 Je ne peux pas vous donner de détails
2 au sujet de leur formation concrète, mais je sais que
3 tout le monde apprend les procédures établies.
- 4 15082 Nous avons des procédures écrites,
5 complétées par des procédures verbales que fournit le
6 directeur des services de la correspondance.
- 7 15083 Et ils reçoivent également un
8 encadrement de leurs collègues plus expérimentés.
- 9 15084 COMMISSAIRE OLIPHANT : Quel est le
10 niveau de scolarité des gens que l'on retient pour
11 assumer les fonctions d'analyste au sein des Services
12 de la correspondance de la haute direction?
- 13 15085 M^{me} POWELL : Des études de niveau
14 secondaire, au minimum. Nous avons probablement des
15 diplômés universitaires. Toutefois, ce que nous
16 établissons habituellement lorsque nous embauchons est
17 le niveau minimal d'études requis et il s'agit d'études
18 de niveau secondaire.
- 19 15086 COMMISSAIRE OLIPHANT : Le bilinguisme
20 est-il une exigence?
- 21 15087 M^{me} POWELL : Ça dépend du poste. Nous
22 avons des postes bilingues et des postes unilingues
23 anglais.
- 24 15088 M^s BROOKS : Monsieur le commissaire, à
25 moins que vous n'ayez d'autres questions à poser au

StenoTran

1 témoin, je n'ai plus rien à ajouter.

2 15089 J'aimerais demander à M^{me} Powell de
3 rester à notre disposition au cas où nous aurions
4 besoin d'elle durant la deuxième partie des
5 interrogatoires de la Commission.

6 15090 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci,
7 maître Brooks.

8 15091 Les autres avocats ont-ils des
9 questions à poser au témoin?

10 15092 M^e HUGHES : Je n'ai aucune question
11 pour ma part. Merci, monsieur le commissaire.

12 15093 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître
13 Vickery...?

14 15094 M^e VICKERY : Aucune question, merci.

15 15095 COMMISSAIRE OLIPHANT : Parfait.
16 Madame Powell, vous savez que la présente enquête est
17 divisée en deux parties, la partie factuelle et la
18 partie politique, et que votre participation pourrait
19 être nécessaire durant la partie politique.

20 15096 Vous comprenez cela?

21 15097 M^{me} POWELL : Oui.

22 15098 COMMISSAIRE OLIPHANT : Parfait. Outre
23 la nécessité de revenir témoigner durant la partie
24 politique -- et cela reste à confirmer -- je vous
25 autorise à vous retirer et vous remercie beaucoup

StenoTran

1 d'être venue nous aider aujourd'hui.

2 15099 M^{me} POWELL : Merci.

3 15100 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci

4 beaucoup.

5 15101 Maître Brooks, avez-vous d'autres

6 témoins à appeler à la barre aujourd'hui?

7 15102 M^e BROOKS : Nous venons d'entendre le

8 dernier témoin pour aujourd'hui, monsieur le

9 commissaire.

10 15103 COMMISSAIRE OLIPHANT : Parfait.

11 Puisque c'est le cas, nous ajournons la séance jusqu'à

12 9 h 30 demain matin.

13 15104 Quel est l'ordre de comparution des

14 témoins pour demain, maître Brooks?

15 15105 M^e BROOKS : Nous aurons M. Alford

16 d'abord en avant-midi. Il sera suivi de M. Paul Smith,

17 qui était le chauffeur de M. Mulroney.

18 15106 Ensuite, nous aurons M. Harry Swain

19 en après-midi.

20 15107 COMMISSAIRE OLIPHANT : Et M. Swain

21 était sous-ministre dans un ministère?

22 15108 M^e BROOKS : Oui, le sous-ministre de

23 l'Industrie et du Commerce.

24 15109 COMMISSAIRE OLIPHANT : Parfait. Neuf

25 heures trente, donc, et nous entendrons alors le

StenoTran

1 témoignage de M. Alford.

2 15110 Merci beaucoup. Bon après-midi,
3 maîtres.

4 --- Whereupon the hearing adjourned at 2:11 p.m., to
5 resume on Tuesday, April 21, 2009 at 9:30 a.m. /
6 L'audience est ajournée à 14 h 11, pour reprendre
7 le mardi 21 avril 2009 à 9 h 30

8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

 We hereby certify that we have accurately
 transcribed the foregoing to the best of
 our skills and abilities.

 Nous certifions que ce qui précède est une
 transcription exacte et précise au meilleur
 de nos connaissances et de nos compétences.

StenoTran

1

2

Lynda Johansson

Jean Desaulniers

3

4

5

6

7

Fiona Potvin

Sue Villeneuve

8